



Institut des comptes nationaux

ANALYSE DES PRIX
DEUXIEME RAPPORT TRIMESTRIEL 2017
DE L'INSTITUT DES COMPTES NATIONAUX

OBSERVATOIRE DES PRIX

Pour de plus amples informations :

SPF Économie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Peter Van Herreweghe

City Atrium

Rue du Progrès 50

1210 Bruxelles

Tél.: +32 2 277 83 96

Courriel : Peter.Vanherreweghe@economie.fgov.be

Introduction

La loi du 8 mars 2009, modifiant la loi du 21 décembre 1994 portant des dispositions sociales et diverses, prévoit que le SPF Économie assure l'observation et l'analyse des prix pour le compte de l'Institut des Comptes Nationaux (ICN). La loi du 26 avril 2013 portant insertion du Livre V dans le Code de droit économique (intitulé "La concurrence et les évolutions de prix") a étendu le domaine de recherche de l'Observatoire des prix. L'Observatoire des prix peut désormais effectuer des recherches sur l'évolution des prix, le niveau des prix, les marges et enfin le fonctionnement du marché.

Ce rapport analyse l'évolution des prix à la consommation en Belgique durant le deuxième trimestre 2017. Il est consacré à l'inflation totale ainsi qu'au rythme de progression des prix des cinq grands groupes de produits, à savoir les produits énergétiques, les produits alimentaires transformés et non transformés, les services et, enfin, les biens industriels non énergétiques. Pour chaque groupe de produits, ce rapport s'intéresse tout d'abord à l'inflation en Belgique et dresse ensuite une comparaison avec les pays voisins. L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), établi par la Direction générale Statistique conformément à la méthodologie européenne, constitue de loin la principale source de données de ce rapport. En outre, l'analyse a été élargie aux données détaillées de l'IPCH ou à d'autres statistiques d'instances officielles (FMI, CE, ...). Les collaborateurs de l'Observatoire des prix qui ont participé à la rédaction de ce rapport sont les suivants : Christine Bruynoghe, Myrle Claessens, Mathias Ingelbrecht, Jean-Yves Jaucot, Céline Rigby, Pascale Van Baelen et Sarah Van Cauwenbergh.

Le Comité scientifique pour l'observation et l'analyse des prix a émis un avis favorable le 25 juillet 2017 et le Conseil d'Administration de l'ICN a approuvé ce rapport le 28 juillet 2017.

Table des matières

OBSERVATOIRE DES PRIX	1
Introduction.....	3
Table des matières	4
Résumé	5
I Inflation totale au deuxième trimestre 2017	8
I.1 Inflation totale en Belgique	8
I.2 Inflation totale dans les principaux pays voisins	11
II Inflation pour l'énergie au deuxième trimestre 2017	13
II.1 Inflation pour l'énergie en Belgique	13
II.2 Inflation pour l'énergie dans les principaux pays voisins	22
III Inflation pour les produits alimentaires transformés au deuxième trimestre 2017.....	25
III.1 Inflation pour les produits alimentaires transformés en Belgique	25
III.2 Inflation pour les produits alimentaires transformés dans les principaux pays voisins.....	29
IV Inflation pour les produits alimentaires non transformés au deuxième trimestre 2017.....	31
IV.1 Inflation pour les produits alimentaires non transformés en Belgique.....	31
IV.2 Inflation pour les produits alimentaires non transformés dans les principaux pays voisins	32
V Inflation pour les services au deuxième trimestre 2017	34
V.1 Inflation pour les services en Belgique	34
V.2 Inflation pour les services dans les principaux pays voisins	37
VI Inflation pour les produits industriels non-énergétiques au deuxième trimestre 2017	40
VI.1 Inflation pour les produits industriels non-énergétiques en Belgique	40
VI.2 Inflation pour les produits industriels non-énergétiques dans les principaux pays voisins	41
Focus : Analyse de l'évolution du coût total d'une voiture.....	44
Liste des abréviations	52
Annexes.....	53
Annexe 1 : Aperçu des variations de prix des produits et des services entre le deuxième trimestre 2016 et 2017.....	53
Annexe 2 : Inflation au deuxième trimestre 2017 à taux de taxation actuels et constants en Belgique et dans les principaux pays voisins	58
Annexe 3 : Contribution à l'inflation de l'indice composite du coût total d'une voiture en Belgique.....	58
Annexe 4 : Inflation cumulée de l'indice composite du coût total d'une voiture et de ses composantes en Belgique et dans ses principaux pays voisins (2008-juin 2017)	58

Résumé

1. Au deuxième trimestre 2017, l'inflation totale en Belgique, mesurée sur la base de l'IPCH, s'est repliée pour s'établir à 2,0 % en moyenne (contre 3,0 % au trimestre précédent). Ce ralentissement de l'inflation s'explique essentiellement par une forte diminution du rythme de progression des prix pour les produits énergétiques et par une baisse des prix sur un an pour les produits alimentaires non transformés. L'inflation sous-jacente a quant à elle légèrement progressé au cours du trimestre sous-revue en se situant à 1,6 % en moyenne, à cause de l'augmentation de l'inflation pour les services et les produits alimentaires transformés.
2. L'inflation totale de nos principaux pays voisins (Allemagne, France et Pays-Bas) a ralenti au second trimestre 2017 (1,3 % contre 1,7 % au trimestre précédent), mais reste inférieure à celle de la Belgique. L'écart d'inflation en défaveur de la Belgique s'est toutefois réduit. L'écart résulte d'une inflation supérieure pour les produits énergétiques, et dans une moindre mesure pour les services et les biens industriels non-énergétiques. Comme en Belgique, l'inflation sous-jacente des pays voisins s'est accélérée légèrement en moyenne ce dernier trimestre pour s'établir à 1,1 %.
3. L'inflation des produits énergétiques était toujours positive au deuxième trimestre 2017, mais moins forte qu'au trimestre précédent (9,3 % en moyenne contre 18,4 % au premier trimestre 2017). En raison de la progression nettement moins forte du cours moyen du pétrole sur un an (12,5 % au deuxième trimestre, en euro, contre 63,1 % au premier trimestre, en euro), la hausse des prix des carburants et du mazout de chauffage en glissement annuel a été de respectivement 9,7 % et 14,7 % en moyenne (contre respectivement 19,2 % et 43,8 % au trimestre précédent). Le prix à la consommation de l'électricité a augmenté sur base annuelle de 6,8 % en moyenne au second trimestre 2017 (contre 17,0 % au trimestre précédent). Ce ralentissement de l'inflation est dû essentiellement à la disparition de l'impact haussier sur l'inflation lié à l'introduction en mars 2016 d'une taxe supplémentaire dans la cotisation Fonds énergie en Région flamande, celle-ci visant à financer la dette liée aux certificats verts, et de la disparition partielle de l'impact haussier sur l'inflation lié à la suppression des kWh gratuits en Flandre depuis mai 2016, dont l'effet s'est vu jusqu'au mois d'avril 2017. Par ailleurs, l'inflation de l'électricité reste élevée et résulte principalement de la hausse des tarifs de distribution (8,8 % en moyenne, tarif consommateur compris), du coût de la composante énergétique pure (12,2 %, prix/kWh et redevance, sans contribution énergie verte et sans électricité gratuite), et dans une moindre mesure de la suppression des kWh gratuits en Flandre. Le prix à la consommation du gaz naturel a quant à lui augmenté de 7,3 % sur un an (contre 2,0 % au trimestre précédent) en raison principalement de l'augmentation du coût de la composante énergétique en glissement annuel (17,6 %, contre 7,8 % au trimestre précédent).
4. Dans les pays voisins, la hausse des prix à un an d'écart pour l'énergie (3,3 %) est plus modérée en moyenne qu'en Belgique, principalement à cause de l'électricité et des combustibles liquides, et dans une bien moindre mesure, des carburants et du gaz. Plus précisément, les prix des combustibles liquides ont progressé de 9,9 % en moyenne sur un an dans les pays voisins au premier trimestre (contre 22,2 % au trimestre précédent), soit une hausse moins prononcée qu'en Belgique. Le rythme de progression des prix pour l'électricité s'est révélé quant à lui assez faible en moyenne dans les pays voisins, soit 0,7 %, tout comme au trimestre précédent, et il se situe ainsi à un taux fortement inférieur à celui de la Belgique. En ce qui concerne les niveaux de prix, les chiffres de la CREG révèlent que le consommateur belge a payé 5,9 % de plus pour sa facture totale d'électricité au second trimestre 2017 (le total pour toutes les composantes, en ce compris les tarifs de réseaux, la TVA et les diverses taxes) par rapport à la moyenne des pays voisins. Les différences de prix d'un pays à l'autre restent toutefois significatives.

5. Au deuxième trimestre 2017, les prix des matières premières alimentaires (exprimés en euro) ont augmenté de 12,1 % en moyenne sur un an. Les produits alimentaires transformés (y compris le tabac) ont pour leur part coûté 1,9 % de plus dans les magasins, soit un niveau d'inflation plus élevé qu'au trimestre précédent (+1,6 %). Cette accélération du rythme de progression des prix pour ce groupe de produits est surtout due à la baisse des prix moins prononcée de produits laitiers (-0,3 %) et à l'augmentation de l'inflation des boissons non alcoolisées (avec une augmentation de l'inflation tant pour la catégorie eaux minérales, boissons gazeuses et jus que pour la catégorie café, thé et cacao) et du tabac (avec une inflation de 5,8 % au deuxième trimestre 2017 suite entre autres à l'augmentation des accises en janvier). Dans nos principaux pays voisins, l'inflation pour les produits alimentaires transformés s'est également accélérée (1,8 % contre 1,0 % au trimestre passé). C'est principalement la catégorie tabac (avec une inflation de +5,8 % en Belgique contre +3,3 % en moyenne dans nos pays voisins) qui a apporté la plus importante contribution à cet écart d'inflation en défaveur de la Belgique. Hors tabac et boissons alcoolisées, les prix des produits alimentaires transformés auraient augmenté de 1,7 % en moyenne dans les pays voisins (contre 1,1 % en Belgique).
6. Les produits alimentaires non transformés ont coûté en moyenne 1,4 % de moins ce dernier trimestre par rapport à un an plus tôt (contre 2,1 % au trimestre précédent). C'est la première fois depuis le premier trimestre 2015 que ce groupe de produits a enregistré une inflation négative. Celle-ci s'explique essentiellement par une inflation négative pour les légumes (-2,5 % au deuxième trimestre 2017, contre +6,6 % au trimestre précédent, entre autres en raison de la baisse des prix sur base annuelle pour certains légumes frais, tels que la laitue, le chou-fleur et le concombre). Pour les fruits, la baisse des prix sur un an s'est amplifiée (-9,4 % au deuxième trimestre 2017, contre -1,8 % au trimestre précédent), et ce sont notamment les prix des fruits importés qui ont eu un impact baissier sur l'inflation des fruits. Quant aux poissons et fruits de mer, ils ont vu leur rythme de progression des prix ralentir fortement (1,6 % au deuxième trimestre 2017 contre 7,4 % au premier trimestre 2017) en raison essentiellement d'une inflation négative des fruits de mers frais ou réfrigérés. Le rythme de progression des prix a par ailleurs légèrement augmenté pour la viande (de 0,3 % à 1,0 %). Dans les principaux pays voisins, l'inflation du groupe des produits alimentaires non transformés a fortement ralenti, en restant toutefois positive, passant de 4,0 % à 1,2 % en moyenne.
7. L'inflation pour les services se situait à 1,9 % au deuxième trimestre 2017, soit en légère progression par rapport au trimestre précédent (1,8 %). Cette légère hausse de l'inflation résulte principalement des prix pour les voyages (-1,3 % à +4,6 %, en raison entre autres de l'augmentation de prix des vacances organisées, due au fait que les vacances de Pâques sont tombées entièrement au mois d'avril cette année, alors qu'elles ont eu lieu en partie en mars l'année passée), qui n'a pas été compensée par le ralentissement de l'inflation pour les loisirs et les soins corporels (2,5 % à 2,0 %, notamment grâce à une inflation plus faible pour les restaurants et cafés) et la communication (4,1 % à 2,2 %, en raison entre autres de la suppression de l'impact haussier sur l'inflation des packs en mars 2016). Vu notamment leur poids important dans le panier à la consommation (42,3 %), les services ont fortement contribué à l'inflation totale (0,8 point de pourcentage) en Belgique. Il est à noter que les services réglementés ont un impact majeur sur l'inflation des services. Avec un poids de 28,4 % dans le total des services, ils ont été responsables ce dernier trimestre d'un peu moins d'un tiers de l'inflation des services, soit une stabilisation de la contribution des services réglementés par rapport au premier trimestre 2017. Chez nos voisins, l'inflation pour les services a aussi légèrement augmenté pour atteindre 1,2 % en moyenne au cours du trimestre sous revue (contre 1,0 % au trimestre précédent) et reste ainsi à un niveau inférieur à celui de la Belgique. La sous-catégorie des services de téléphone a de loin contribué le plus à l'écart d'inflation avec les pays voisins, en défaveur de notre pays. Pour la Belgique, l'inflation pour cette catégorie s'est établie à 2,3 %, contre -3,2 % en moyenne dans les pays voisins (-0,8 % en Allemagne, -5,1 % en France et -6,9 % aux Pays-Bas).
8. L'inflation des produits industriels non-énergétiques s'est maintenue pour le deuxième trimestre consécutif autour de 0,8 % au second trimestre 2017. Chez nos principaux voisins, l'inflation a légèrement progressé pour s'établir à 0,6 % en moyenne.

9. En raison de la forte contribution de l'achat de voitures à l'inflation des produits industriels non-énergétiques en 2016, l'Observatoire des Prix a réalisé une analyse spécifique sur l'évolution du coût total d'une voiture, en calculant un indice composite qui comprend l'achat de voiture (y compris la taxe de mise en circulation en Belgique), les carburants, les frais d'entretien et réparations, les pièces de rechange, l'assurance automobile (responsabilité civile obligatoire) et les autres services liés au transport (le contrôle technique par exemple). L'analyse a fait apparaître que l'achat d'une voiture et les frais liés à son utilisation avaient une part importante dans le panier à la consommation belge en 2017 (10,7 % dans l'IPCH). En ce qui concerne les poids des différentes composantes de cet indice composite, tant l'achat de voiture (y compris la taxe de mise en circulation) que les carburants ont un poids d'en moyenne 30 % en 2017. Les frais d'entretien et les réparations ont quant à eux une part de 25 % en 2017. Aucune des autres dépenses ne dépassent le seuil des 10 %.

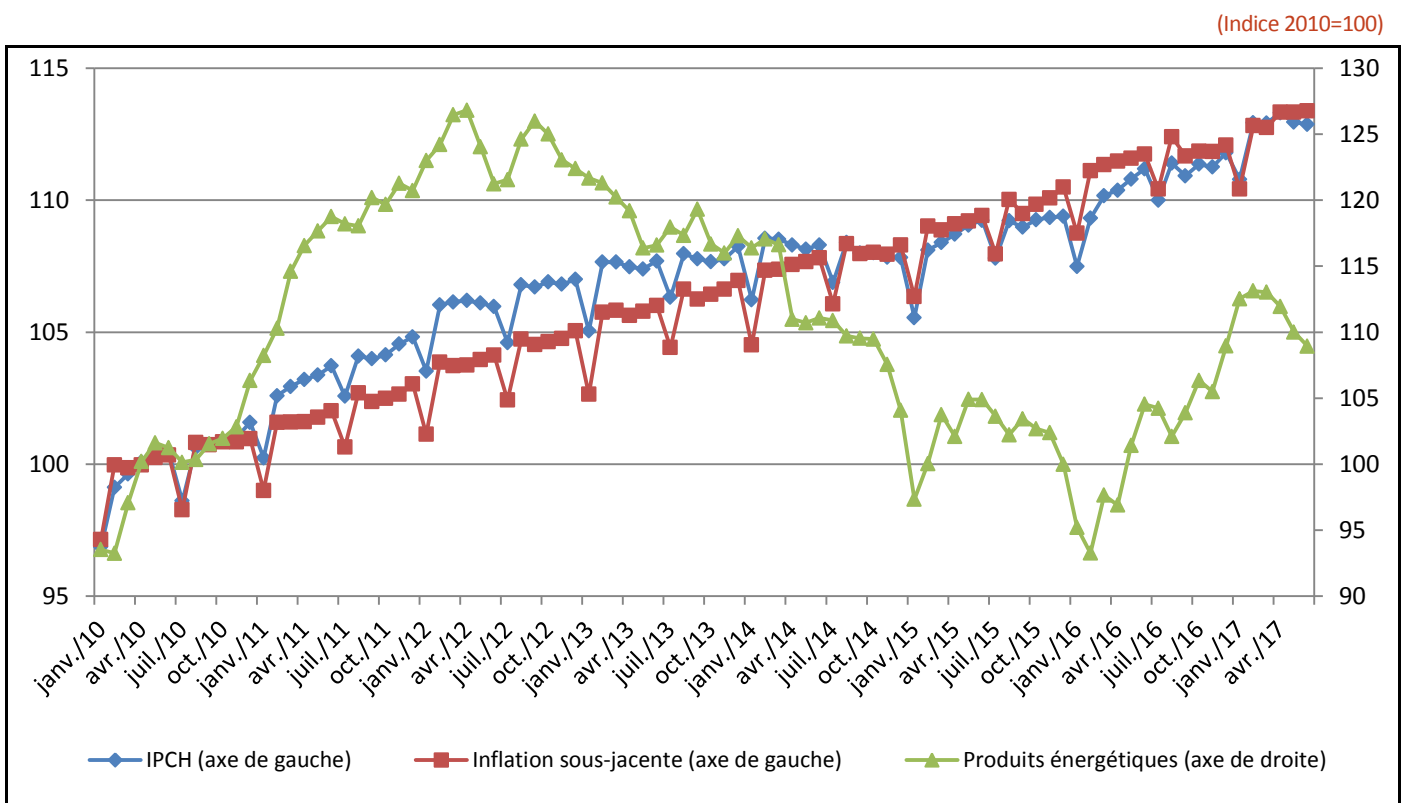
Par ailleurs, l'indice du coût total d'une voiture a augmenté de 10,7 % entre 2008 et juin 2017 (contre 15,5 % pour l'IPC). Son évolution est fortement corrélée à l'évolution des prix des carburants. Les frais d'entretien et de réparation, qui se sont renchérissés de manière continue (32,6 % entre 2008 et mi-2017), ont contribué le plus à l'inflation cumulée de l'indice composite. Hormis en 2016, l'achat de voitures neuves a contribué de manière modérée à l'inflation cumulée de l'indice composite. Dans les pays voisins, l'indice du coût total d'une voiture a suivi une trajectoire semblable à celle observée en Belgique. C'est aux Pays-Bas que l'on peut observer la plus forte augmentation de l'indice composite durant la dernière décennie (11,9 %), contre 10,0 % en France et 5,3 % en Allemagne.

I Inflation totale au deuxième trimestre 2017^{1 2}

I.1 Inflation totale en Belgique

Le niveau moyen des prix à la consommation, mesuré sur la base de l'IPCH (indice 2010=100), a atteint 112,9 en juin 2017, soit un niveau égal à celui de mars 2017. L'indice de l'inflation sous-jacente, qui ne tient pas compte de l'évolution des prix des produits alimentaires non transformés et des produits énergétiques, a légèrement progressé pour s'établir à 113,4. L'augmentation des prix à la consommation des produits énergétiques, amorcée en mars 2016, a pris fin au deuxième trimestre 2017. Ces prix baissent de manière continue depuis avril pour atteindre 108,9 en juin.

Graphique 1. Évolution récente de l'IPCH, de l'indice relatif à l'inflation sous-jacente et des prix à la consommation des produits énergétiques



Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium.

Au deuxième trimestre 2017, l'inflation totale a reculé, s'établissant en moyenne à 2,0 %³ (contre 3,0 % au trimestre précédent). Ce ralentissement entre les deux trimestres est la conséquence de la baisse de l'inflation des produits énergétiques et des produits alimentaires non transformés. Pour ce dernier groupe de produits, l'inflation était même négative au deuxième trimestre.

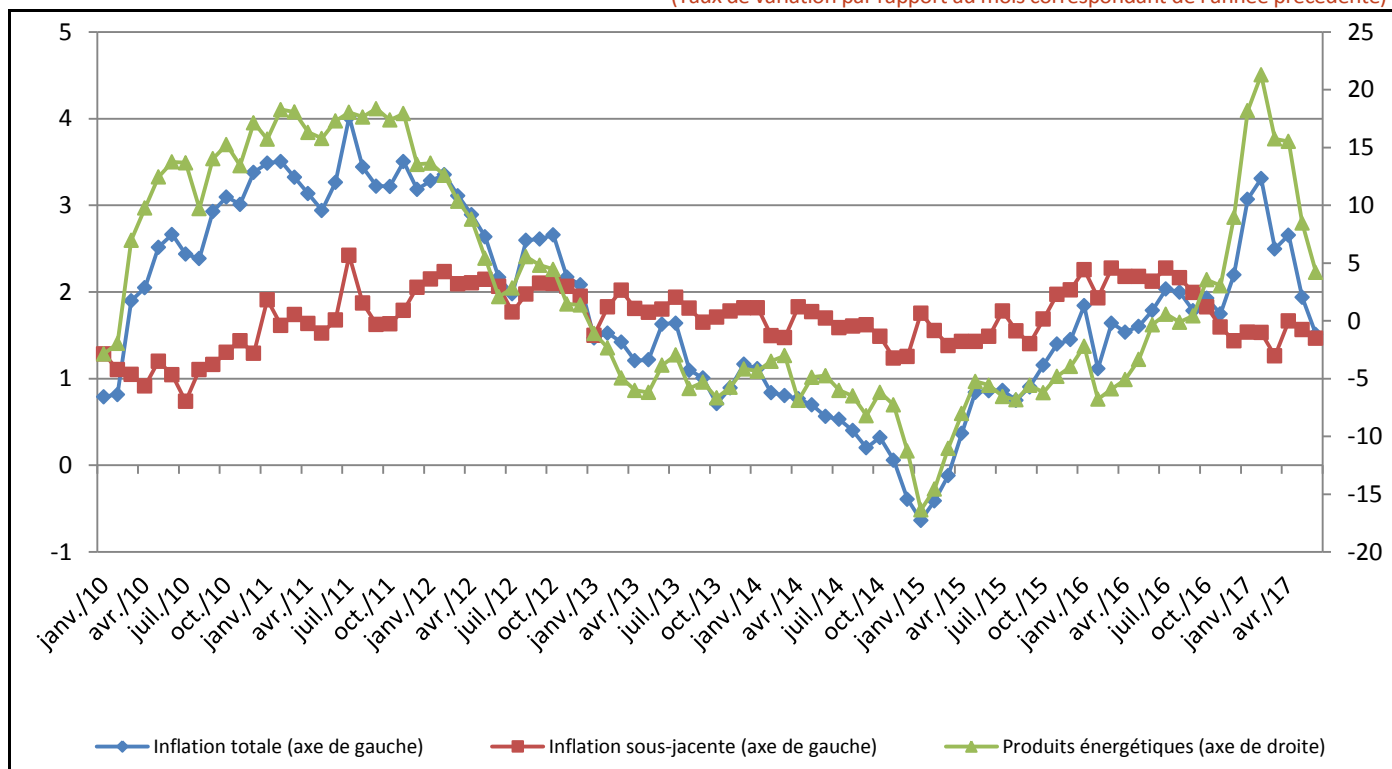
¹ L'inflation moyenne d'un trimestre est calculée en tant que variation en pourcent de la moyenne simple des indices du trimestre concerné par rapport à la moyenne simple des indices du trimestre correspondant de l'année précédente.

² Par souci de comparabilité avec les évolutions dans d'autres pays européens, l'analyse est fondée sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH).

³ À taxation indirecte constante, l'inflation se serait élevée à 1,8 %.

Graphique 2. Évolution récente de l'inflation totale, de l'inflation sous-jacente et des prix à la consommation des produits énergétiques

(Taux de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente)



Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium.

Au sein des cinq grands groupes de produits de l'IPCH, les principales variations de prix peuvent être résumées comme suit :

- Au deuxième trimestre 2017, les prix à la consommation des produits énergétiques ont augmenté de 9,3 % en glissement annuel (contre 18,4 % au premier trimestre 2017). L'inflation de l'énergie est redevenue positive à partir du troisième trimestre de 2016 après avoir été négative depuis le premier trimestre de 2013. En février 2017, l'inflation de l'énergie a atteint son niveau le plus élevé, pour ensuite reculer de manière continue durant le deuxième trimestre 2017 et s'établir en moyenne à 4,2 % en juin 2017. La baisse de l'inflation des produits énergétiques au deuxième trimestre 2017 s'explique principalement par le ralentissement de l'inflation des combustibles liquides (mazout de chauffage), des carburants et de l'électricité. L'inflation du gaz a par contre augmenté au cours du trimestre sous revue. Le groupe des produits énergétiques a apporté la contribution la plus significative à l'inflation totale (0,8 point de pourcentage), et ce malgré son poids limité dans le panier de consommation (9,0 %).
- L'inflation des services a légèrement augmenté au deuxième trimestre 2017 par rapport au premier trimestre 2017 (de 1,8 % à 1,9 %). Ce groupe de produits a apporté la deuxième grande contribution à l'inflation totale (0,8 point de pourcentage) en raison de son poids élevé dans le panier de consommation (42,3 %).
- L'inflation des produits alimentaires transformés a augmenté de 1,6 % au premier trimestre 2017 à 1,9 % au deuxième trimestre 2017, principalement en raison de l'augmentation de l'inflation du tabac et des boissons non alcoolisées et de la baisse moins prononcée des prix des produits laitiers et des boissons alcoolisées. Ce groupe de produits a contribué positivement à l'inflation totale à hauteur de 0,3 point de pourcentage.
- L'inflation des produits alimentaires non transformés est devenue négative au deuxième trimestre 2017 (-1,4 % contre +2,1 % au premier trimestre 2017). Au cours du trimestre sous revue, les fruits et légumes

étaient moins chers que l'année dernière. Ce groupe de produits a apporté une contribution négative à l'inflation totale de 0,1 point de pourcentage, malgré son poids limité dans le panier de consommation (7,9 %).

- Le rythme de progression des prix des produits industriels non énergétiques est resté stable au deuxième trimestre 2017 par rapport au trimestre précédent (0,8 %). Ce groupe de produits a contribué à l'inflation totale à hauteur de 0,2 point de pourcentage, avec un poids de 27,3 % dans le panier de consommation.

La hausse de l'inflation des produits alimentaires transformés et des services a entraîné une augmentation de l'inflation sous-jacente au deuxième trimestre 2017. Cette dernière s'élevait à 1,6 % contre 1,4 % au premier trimestre 2017. La moyenne mobile à quatre mois de l'indice santé⁴ multiplié par 0,98, également appelé l'indice santé lissé, s'élevait à 103,27 points en juin 2017 (indice 2013=100). L'indice-pivot pour les salaires de la fonction publique et les allocations sociales a été dépassé pour la dernière fois en mai 2017. Par conséquent, afin de les adapter à la hausse du coût de la vie, les allocations sociales et les salaires de la fonction publique ont été majorés de 2 % respectivement en juin et juillet 2017, respectivement. Selon les prévisions mensuelles du Bureau fédéral du Plan, le prochain dépassement de l'indice-pivot (fixé à 105,10) par l'indice santé lissé ne devrait plus intervenir en 2017, ni en 2018⁵.

Tableau 1. Évolution récente de l'inflation de l'indice des prix à la consommation harmonisé

(Taux de variation à 1 an d'écart, sauf indication contraire)

	2014	2015	2016	2016			2017		2017 - II			Contribution ¹	Poids ²
				II	III	IV	I	II	avr	mai	juin		
Énergie	-6,0	-8,0	-0,6	-2,9	0,3	5,2	18,4	9,3	15,5	8,5	4,2	0,84	9,0
Produits alimentaires transformés	2,1	1,6	3,5	3,8	3,5	2,7	1,6	1,9	1,7	2,1	1,8	0,26	13,5
Produits alimentaires non transformés ^a	-1,3	2,1	2,6	2,6	2,4	2,0	2,1	-1,4	-1,0	-1,8	-1,3	-0,11	7,9
Services	2,2	2,4	2,2	2,4	2,4	1,8	1,8	1,9	2,1	1,8	1,8	0,82	42,3
Biens industriels non-énergétiques	0,3	0,5	1,0	1,0	1,2	0,8	0,8	0,8	0,9	0,9	0,7	0,23	27,3
p.m. Inflation sous-jacente ^b	1,6	1,6	2,0	2,2	2,1	1,6	1,4	1,6	1,7	1,6	1,5	1,30	83,0
p.m. Indice santé ^c	0,4	1,0	2,1	2,4	2,2	1,7	2,1	1,7	1,9	1,6	1,5		0,0
Inflation totale	0,5	0,6	1,8	1,6	1,9	2,0	3,0	2,0	2,7	1,9	1,5	0,84	100,0

Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium.

^a Fruits, légumes, viandes et poissons. ^b Mesuré par l'IPCH, hors produits alimentaires non transformés et produits énergétiques.

^c Indice national des prix à la consommation, hors tabac, boissons alcoolisées, essence et diesel.

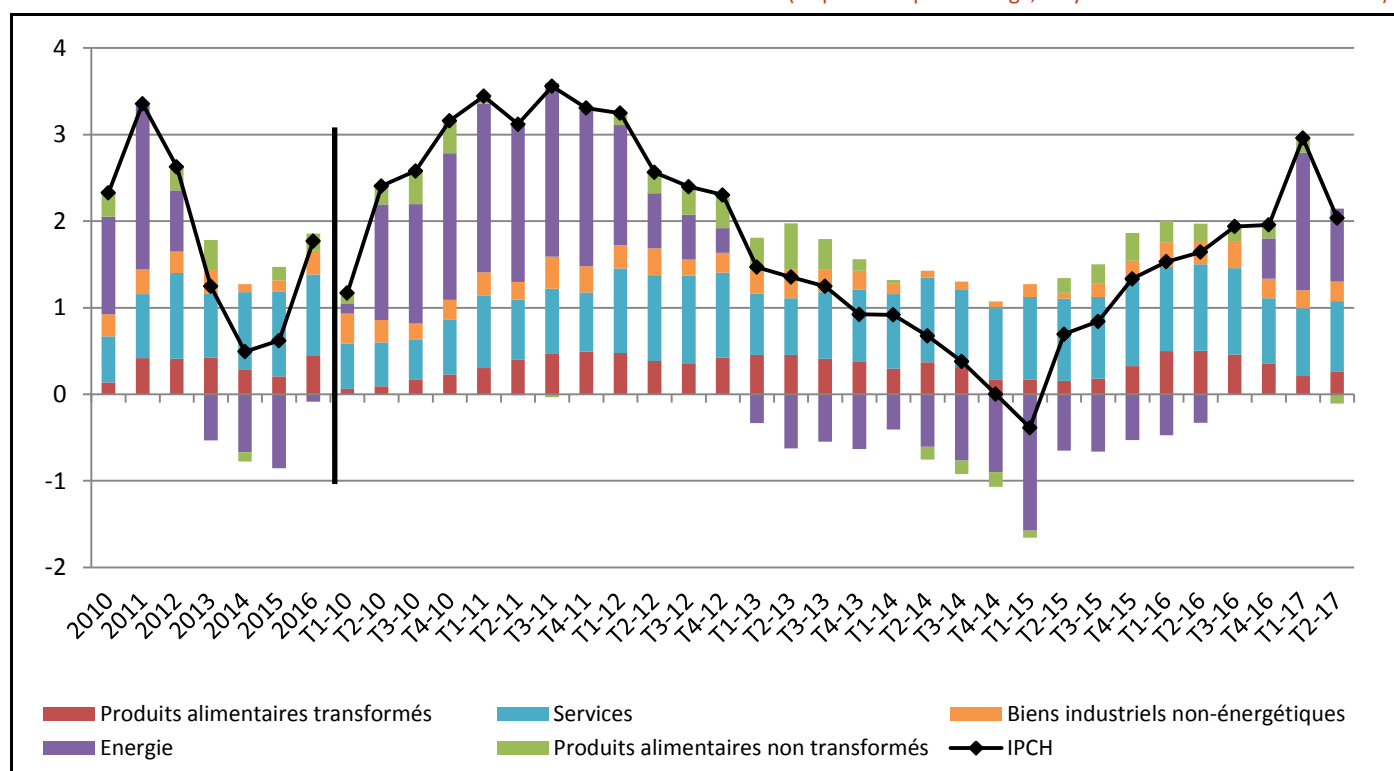
¹ Contribution à l'inflation totale au deuxième trimestre 2017 (en points de %) ² p.m. Poids en 2017 (en %).

⁴ L'indice-santé est basé sur l'indice des prix à la consommation national (IPCN) dont la méthodologie diffère sur différents points de celle de l'IPCH, notamment en ce qui concerne le schéma de pondération.

⁵ [Prévisions d'inflation du Bureau fédéral du Plan du 4/7/2017.](#)

Graphique 3. Contribution à l'inflation totale

(En points de pourcentage, moyennes trimestrielles et annuelles)



Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium.

I.2 Inflation totale dans les principaux pays voisins

Après une importante hausse de l'inflation totale moyenne⁶ dans les pays voisins au premier trimestre 2017 (1,7 %), celle-ci a diminué au deuxième trimestre 2017 pour atteindre 1,3 %. L'inflation totale a également reculé en Belgique : de 3,0 % au premier trimestre 2017 à 2,0 % durant le trimestre en cours. Le niveau de l'inflation totale pour les trois principaux pays voisins a diminué au deuxième trimestre 2017 pour s'établir à 1,6 % en Allemagne (contre 1,9 % au trimestre précédent), 1,0 % en France (contre 1,5 % au trimestre précédent) et 1,0 % aux Pays-Bas (contre 1,3 % au trimestre précédent). L'écart d'inflation entre la Belgique et les pays voisins s'est donc révélé en défaveur de la Belgique⁷ et s'élevait à 0,7 point de pourcentage (1,3 point de pourcentage au trimestre précédent). Durant le deuxième trimestre 2017, l'inflation totale à impôts indirects constants s'est également révélée supérieure en Belgique (1,8 %) par rapport à la moyenne des pays voisins (1,3 %)⁸.

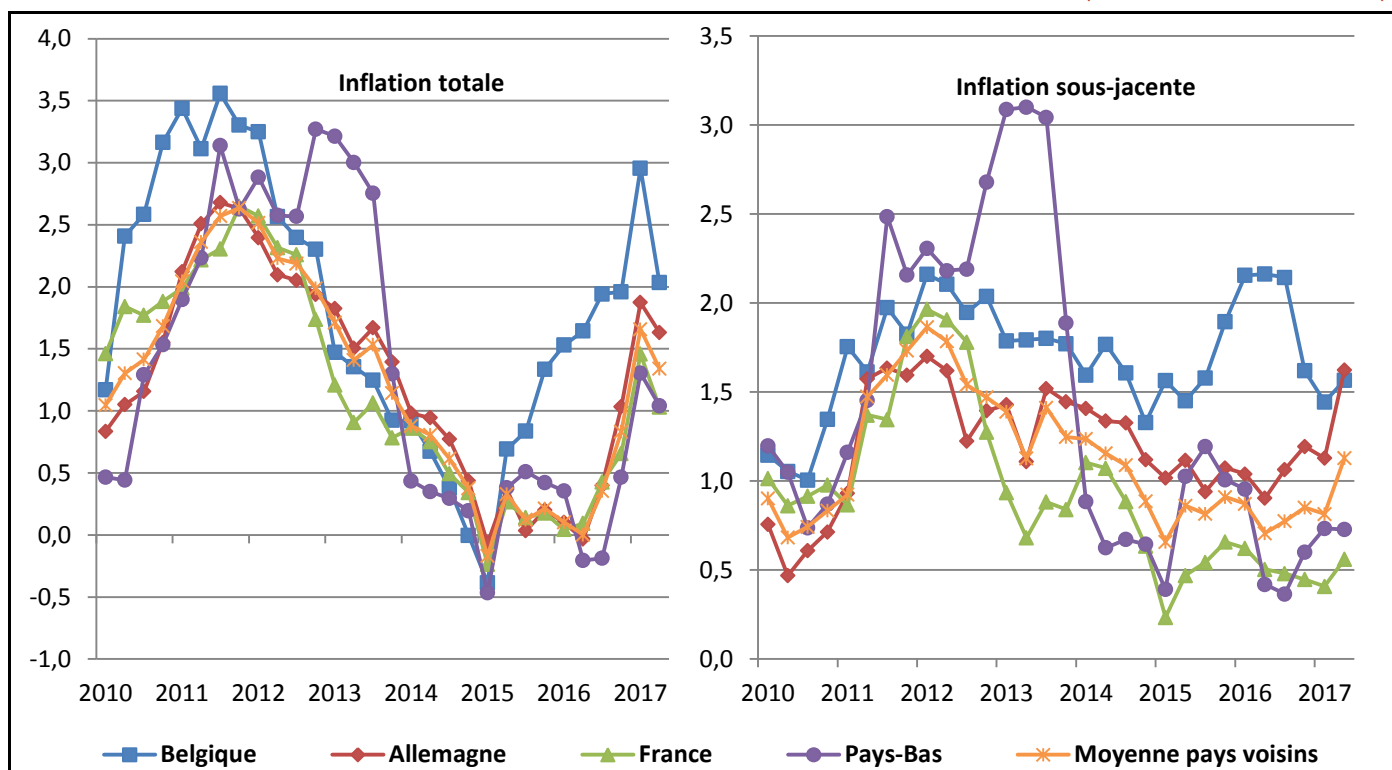
⁶ La moyenne des pays voisins est pondérée par les poids de chaque pays en 2017 publiés par Eurostat (part relative de la consommation privée).

⁷ Dans le présent rapport, un écart d'inflation en faveur de la Belgique désigne une inflation belge inférieure à la moyenne des principaux pays voisins. Inversement, un écart d'inflation en défaveur de la Belgique désigne une inflation belge supérieure à la moyenne des principaux pays voisins.

⁸ Sur la base de l'IPCH à taux de TVA et d'accises constants, calculé par la Direction générale Statistique et publié par Eurostat, l'écart d'inflation aurait donc été moins élevé. L'inflation totale au deuxième trimestre 2017 se serait élevée à 1,8 % en Belgique (contre 2,0 % actuellement) et à 0,9 % en France (contre 1,0 % actuellement). L'Allemagne (1,6 %) et les Pays-Bas (1,0 %) n'enregistreraient aucun écart d'inflation. En France, ce sont principalement les produits énergétiques (gaz naturel et produits pétroliers) qui affichent une variation de leur inflation à impôts indirects constants par rapport à la situation actuelle. En Belgique, il s'agit surtout des produits énergétiques (carburants) et des produits alimentaires transformés (tabac).

Graphique 4. Évolution trimestrielle de l'inflation totale et de l'inflation sous-jacente en Belgique et dans les principaux pays voisins

(Taux de variation à 1 an d'écart)



Sources : CE, SPF Économie, DG Statistiek-Statistics Belgium.

Au deuxième trimestre 2017, l'inflation sous-jacente moyenne des pays voisins a augmenté pour atteindre 1,1 % (contre 0,8 % au trimestre précédent). L'inflation sous-jacente a également augmenté en Belgique en passant de 1,4 % au premier trimestre 2017 à 1,6 % durant le trimestre en cours. L'écart d'inflation sous-jacente avec la Belgique s'est donc réduit au deuxième trimestre 2017. L'inflation sous-jacente a augmenté en Allemagne (de 1,1 % à 1,6 %) et en France (de 0,4 % à 0,6 %). Elle est par contre restée stable aux Pays-Bas (0,7 %) ⁹.

Tableau 2. Inflation totale et ses principaux groupes de produits en Belgique et dans les principaux pays voisins au deuxième trimestre 2017

(Taux de variation à 1 an d'écart, sauf indication contraire)

	Belgique	Moyenne des pays voisins	Allemagne	France	Pays-Bas	Poids en 2017 (en %)	
						Belgique	Moyenne pays voisins
Énergie	9,3	3,3	2,3	5,3	2,5	9,0	9,7
Produits alimentaires transformés	1,9	1,8	2,9	0,7	1,3	13,5	11,8
Produits alimentaires non transformés	-1,4	1,2	0,8	1,2	3,3	7,9	6,3
Services	1,9	1,2	1,5	0,9	1,3	42,3	45,5
Biens industriels non-énergétiques	0,8	0,6	1,3	0,0	-0,4	27,3	26,8
Inflation sous-jacente	1,6	1,1	1,6	0,6	0,7	83,0	84,0
IPCH	2,0	1,3	1,6	1,0	1,0	100,0	100,0
IPCH (taux de taxation constant)	1,8	1,3	1,6	0,9	1,0	100,0	100,0

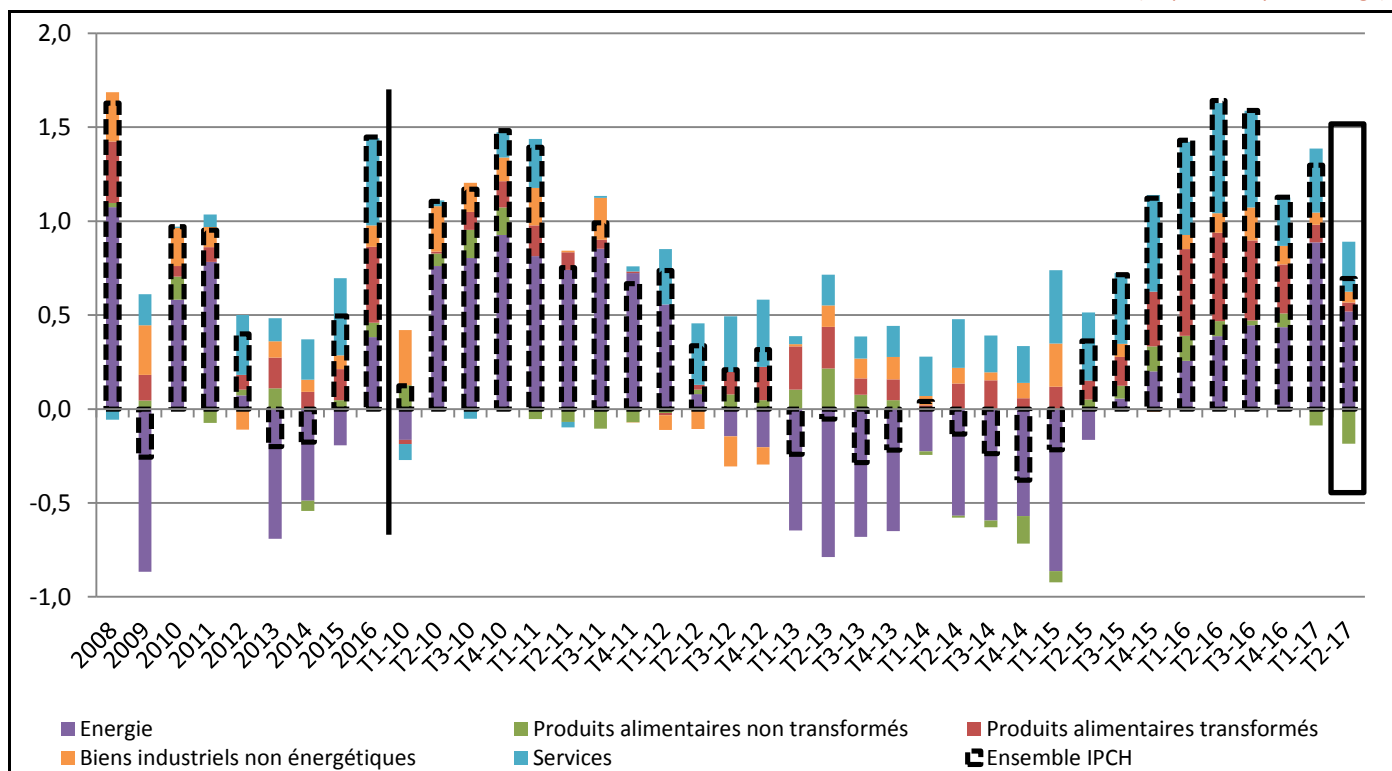
Sources : CE, SPF Économie, DG Statistiek-Statistics Belgium.

⁹ À impôts indirects constants, l'inflation sous-jacente en Belgique aurait été de 1,4 % (à la place de 1,6 % actuellement). L'inflation sous-jacente moyenne des pays voisins serait restée inchangée (1,1 %).

Au deuxième trimestre 2017, pour le neuvième trimestre consécutif, l'écart d'inflation totale entre la Belgique et la moyenne de ses pays voisins s'est révélé en défaveur de notre pays, à hauteur de 0,7 point de pourcentage (1,3 point de pourcentage au premier trimestre 2017). À l'exception des produits alimentaires non transformés pour lesquels l'écart d'inflation s'est révélé en faveur de notre pays, la Belgique a affiché une inflation supérieure pour tous les autres groupes de produits, qui ont donc tous contribué défavorablement à l'écart d'inflation : 0,5 point de pourcentage pour l'énergie, 0,3 point de pourcentage pour les services, 0,1 point de pourcentage pour les produits alimentaires transformés et 0,1 point de pourcentage pour les biens industriels non énergétiques. Les causes de ces écarts d'inflation sont développées dans les chapitres suivants.

Graphique 5. Contribution des principaux groupes de produits à l'écart d'inflation entre la Belgique et les principaux pays voisins

(En points de pourcentage)



Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium.

II Inflation pour l'énergie au deuxième trimestre 2017

II.1 Inflation pour l'énergie en Belgique

Au deuxième trimestre 2017, l'inflation des produits énergétiques était toujours positive, mais moins prononcée qu'au trimestre précédent (9,3 % en moyenne contre 18,4 % au premier trimestre 2017). Ce ralentissement de l'inflation s'explique principalement par une plus faible progression des prix sur un an pour les carburants et les combustibles liquides (mazout de chauffage), ainsi que pour l'électricité. Le gaz a par contre enregistré une inflation plus forte ce dernier trimestre.

La contribution de ce groupe de produits à l'inflation totale s'est établie à 0,8 point de pourcentage sur une inflation totale de 2,0 % au cours du trimestre sous revue (contre une contribution de 1,6 point de pourcentage sur une inflation de 3,0 % au premier trimestre 2017). Cette contribution positive est principalement le résultat de la forte hausse des prix à un an d'écart pour les produits pétroliers (carburants et combustibles liquides), et dans une moindre mesure de la hausse du prix de l'électricité et du gaz.

Tableau 3. Évolution récente des prix à la consommation des produits énergétiques

(Taux de variation à 1 an d'écart, sauf indication contraire)

	2014	2015	2016	2016			2017		2017 – II			Contri- bution ¹	Poids ²
				II	III	IV	I	II	avr	mai	juin		
Carburants pour véhicules particuliers	-3,7	-12,8	-5,3	-10,2	-5,0	5,0	19,2	9,7	15,9	9,2	4,4	3,4	34,1
Combustibles liquides	-7,1	-25,7	-17,4	-26,0	-14,4	5,1	43,8	14,7	35,4	12,7	-0,5	2,5	13,9
Electricité	-9,6	11,9	28,3	40,6	29,1	16,9	17,0	6,8	11,1	5,0	4,4	2,1	33,9
Gaz	-5,6	-5,4	-11,8	-14,5	-12,2	-10,0	2,0	7,3	7,3	8,3	6,1	1,3	17,0
Combustibles solides	0,9	0,4	-1,3	-1,6	-1,5	-1,0	-0,4	-0,7	-0,7	-0,5	-0,9	0,0	1,1
Énergie	-6,0	-8,0	-0,6	-2,9	0,3	5,2	18,4	9,3	15,5	8,5	4,2	9,3	100,0

Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium.

¹ Contribution à l'inflation du groupe au deuxième trimestre 2017 (en points de %), ² p.m. Poids en 2017 (en %).

Les prix à la consommation du mazout de chauffage et des carburants sont déterminés principalement par l'évolution du cours du pétrole sur les marchés internationaux. Les prix de l'électricité et du gaz sont pour leur part découplés explicitement par rapport aux cours du pétrole.

Produits pétroliers

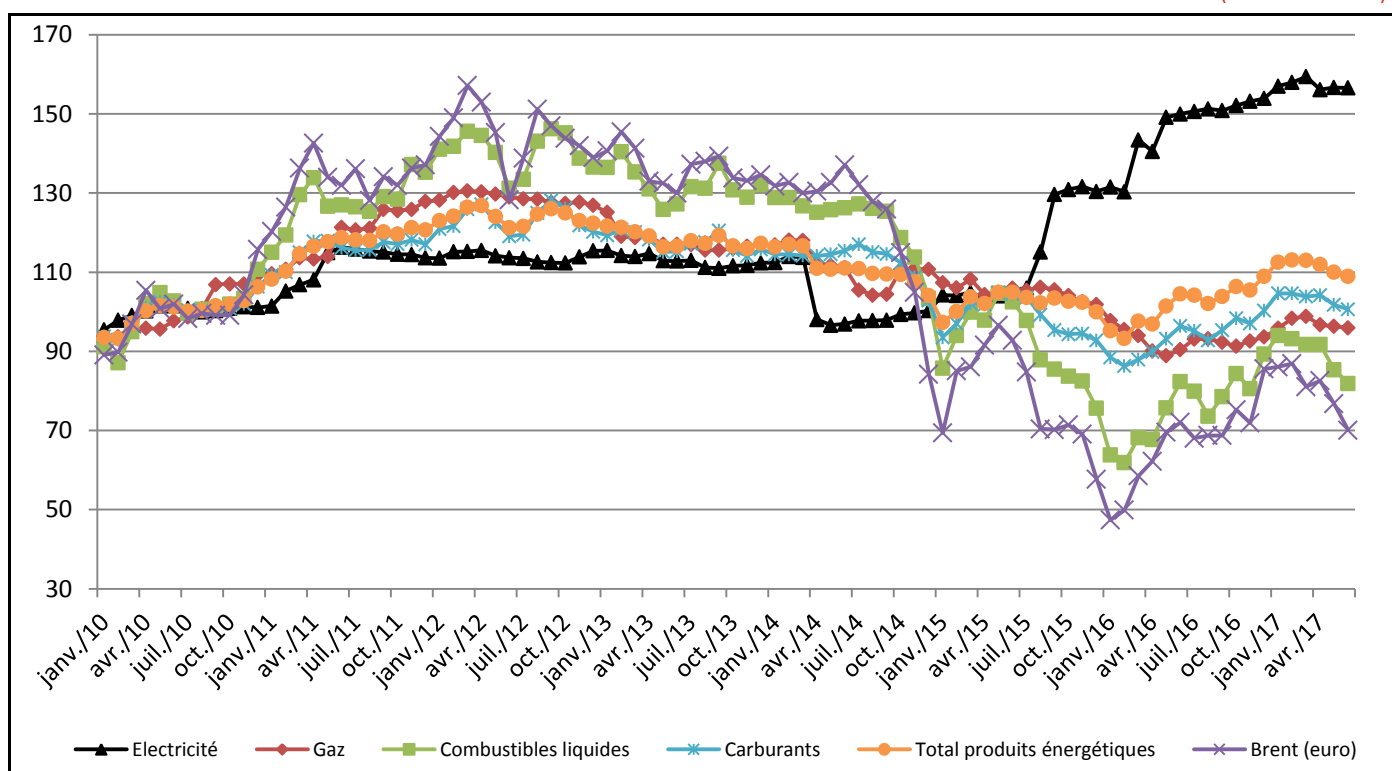
Après avoir atteint au début de l'année 2017 son niveau le plus haut depuis mi-2015, le cours du pétrole en USD est reparti à la baisse au deuxième trimestre 2017 (-7,0 % par rapport au premier trimestre 2017), s'établissant en moyenne à 50,4 USD/baril. Par rapport à un an plus tôt, le prix moyen d'un baril de Brent reste néanmoins orienté à la hausse au second trimestre 2017 (9,6 %). La dépréciation de l'euro par rapport au dollar (-2,6 % par rapport au premier trimestre 2017) a par ailleurs renforcé la hausse du cours du pétrole en euro sur un an. Celui-ci a en effet enregistré une croissance de 12,5 % sur base annuelle et s'est établi à 45,8 EUR/baril en moyenne au deuxième trimestre 2017 (voir graphique 6)¹⁰.

Cette hausse du prix du pétrole sur un an s'explique principalement par une réduction de l'offre mondiale de pétrole. En effet, les pays membres de l'OPEP, ainsi que onze pays producteurs non-membres de l'organisation, ont réduit leur production depuis janvier 2017 et ce pour 6 mois, suite à leur engagement pris fin 2016 de rééquilibrer le marché. En mai dernier, l'accord a été prolongé pour 9 mois (de juillet 2017 à mars 2018). Il est à noter cependant que le cours du pétrole est reparti à la baisse depuis mars dernier en raison principalement de la hausse de production de pétrole de schiste aux Etats-Unis.

¹⁰ Insee, [Prix du pétrole et des matières premières importées](#).

Graphique 6. Prix mensuels à la consommation des produits énergétiques

(Indice 2010=100)



Sources : Insee¹¹, CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium.

Suite à la progression du cours moyen du pétrole sur un an, les carburants et les combustibles liquides (mazout de chauffage), dont les prix réagissent quasi instantanément aux fluctuations du cours du pétrole, ont enregistré au second trimestre 2017 une hausse de prix en glissement annuel de respectivement 9,7 % et 14,7 % en moyenne (contre une inflation de 19,2 % et 43,8 % au premier trimestre 2017)^{12 13}.

¹¹ L'évolution du cours du pétrole est basée sur les données publiées par l'Insee, « [International prices of imported raw materials - Brent crude oil \(London\) - Prices in euros per barrel](#) ».

¹² Pour rappel, les accises sur les carburants (essences et diesel) ont été modifiées à plusieurs reprises en 2016. Le 1^{er} janvier 2017, les accises sur les essences et le diesel ont à nouveau été augmentées suite à leur indexation. Le 14 janvier, le 14 mars et le 23 mars 2017, les accises sur le diesel ont été augmentées suite à l'application du cliquet positif, pour un montant total de 22,32 EUR/1000 litres. Le 14 et 23 mars 2017, les accises spéciales ont baissé pour les essences (baisse totale de 18,14 EUR/1000 litres), suite à l'application du cliquet négatif. Sans les diverses modifications des accises, la hausse des prix pour ces deux produits aurait été différente. En effet, à taxation constante, l'inflation pour les essences et le diesel au deuxième trimestre 2017 aurait atteint respectivement 6,0 % et 5,2 % (contre 4,6 % et 13,8 % en réalité).

¹³ L'évolution des tarifs officiels (prix maximum) des produits pétroliers en euro sont disponibles sur le site du SPF Économie. <http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/energie/prix/>

Electricité et gaz

En ce qui concerne les prix à la consommation de l'électricité et du gaz, ceux-ci sont principalement influencés par le coût de la composante énergétique et par les tarifs de réseaux (distribution et transport). Divers impôts et taxes exercent également une influence non négligeable sur l'évolution de ces prix¹⁴.

Comme précisé dans les rapports précédents, le prix de vente de la composante énergétique est fixé librement par les fournisseurs depuis la libéralisation du marché de l'électricité et du gaz. Néanmoins, dans le cadre du mécanisme du filet de sécurité, les indexations des contrats variables d'électricité et de gaz sont soumises au préalable au contrôle de la CREG (régulateur fédéral). Ces indexations ont ainsi été autorisées le 1^{er} avril 2017 pour les prix d'application au deuxième trimestre 2017.

Concernant les tarifs de transport d'électricité et de gaz, ceux-ci sont approuvés depuis 2008 par la CREG pour une durée de quatre ans¹⁵. Au 1^{er} janvier 2016, de nouveaux tarifs sont entrés en vigueur pour la période régulatoire 2016-2019. Ceux-ci ont néanmoins été modifiés à la hausse au premier trimestre 2017, tant pour le gaz¹⁶, que pour l'électricité¹⁷.

La régulation des tarifs de distribution d'électricité et de gaz a quant à elle été transférée aux autorités de régulation régionales le 1^{er} juillet 2014 suite à la Sixième Réforme de l'État (loi spéciale du 6 janvier 2014).

En Région flamande, de nouveaux tarifs de distribution ont été approuvés par la VREG pour l'année 2017. Ceux-ci sont en hausse pour l'électricité, en raison entre autres d'un déficit budgétaire apparu en 2015 (causé entre autres par l'introduction de l'impôt des sociétés en 2015¹⁸ et par une sous-estimation de certains coûts exogènes par la plupart des gestionnaires, comme les coûts des kWh gratuits, des certificats d'aides et des primes pour l'utilisation rationnelle de l'énergie (URE)) et d'une hausse du budget pour l'année sous-revue pour le financement des mesures de promotion de l'URE et pour les certificats d'aide. Pour le gaz, les nouveaux tarifs de distribution sont également en hausse par rapport aux tarifs moyens de 2016, mais la hausse est moins prononcée que pour l'électricité. Elle s'explique principalement par un déficit budgétaire apparu en 2015 (suite à l'introduction de l'impôt des sociétés)¹⁹.

¹⁴ Les poids des différentes composantes varient fortement entre la facture d'électricité et celle du gaz. Ils peuvent également fortement varier selon le type de client considéré (profil de consommation et niveau de tension du raccordement), les zones de distribution, les régions et les fournisseurs.

¹⁵ Ils pouvaient néanmoins être indexés et, dans certains cas, être ajustés au cours de la période considérée (mais toujours après autorisation de la CREG).

¹⁶ Les tarifs de transport pour le gaz sont en hausse depuis le 1^{er} janvier 2017 en raison entre autres de leur indexation.

¹⁷ L'évolution à la hausse des tarifs de transport d'électricité entre 2016 et 2017 s'expliquent par l'actualisation d'un certain nombre de tarifs pour les obligations de service public (OSP) d'une part, et une série de surcharges, d'autre part. Ces modifications, approuvées par la CREG, portent entre autres sur l'augmentation des tarifs pour le financement des OSP relatives à la réserve stratégique. Une nouvelle surcharge a également été introduite en Région flamande afin de compenser le coût des taxes sur les pylônes et les tranchées décidées par certaines communes flamandes en 2016. Voir le communiqué de presse de la CREG : <http://www.creg.be/fr/publications/decision-b161117-cdc-658e40>. Par ailleurs, les tarifs de transport pour 2017, facturés par les fournisseurs d'énergie, sont entrés en vigueur le 1^{er} mars 2017.

¹⁸ Dans le cadre de la loi programme du 19 décembre 2014, le gouvernement fédéral a pris la décision de modifier le champ d'application de l'impôt des sociétés, qui inclut dorénavant les intercommunales. Cet impôt des sociétés pour les intercommunales est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015. Or, la majorité des gestionnaires du réseau de distribution sont des intercommunales. La plupart des gestionnaires concernés ont ainsi introduit une demande à la hausse de leurs tarifs de distribution afin de conserver leurs marges. Ce nouveau tarif "Impôt des sociétés" a été approuvé par les différents régulateurs régionaux au cours des deux premiers trimestres de l'année 2015. En Région flamande, les tarifs de distribution ont été adaptés au 1^{er} août 2015. Pour les sept premiers mois de 2015, il y avait donc encore un déficit, qui est maintenant comptabilisé.

¹⁹ Voir site de la VREG : http://www.vreg.be/sites/default/files/document/nota_toegelaten_inkomen_2017_2.pdf.

En Région wallonne, les tarifs de distribution ont été approuvés par la CWaPE pour la période régulatoire 2017²⁰. Ceux-ci sont en hausse pour l'électricité, en raison entre autres de la hausse des coûts liés au développement des réseaux intelligents et au développement de la plateforme d'échange de données Atrias (plateforme de concertation entre gestionnaires de réseau, fournisseurs et régulateurs régionaux)²¹. Pour le gaz, les tarifs de distribution pour 2017 sont relativement stables.

A Bruxelles, de nouveaux tarifs de distribution de gaz et de l'électricité sont entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2015, et ce pour une durée de cinq ans (de 2015 à 2019). Après avoir été indexés au 1^{er} janvier 2016, ces tarifs ont été revus à la baisse par le régulateur BRUGEL pour l'année 2017 suite à une adaptation des méthodologies tarifaires²².

Rappelons que depuis mars 2016, une taxe supplémentaire sur l'électricité est appliquée en Flandre afin de résorber la dette liée au système des certificats verts. Celle-ci est actuellement intégrée dans la cotisation Fonds énergie qui figure déjà sur la facture d'électricité. Au 1^{er} janvier 2017, cette cotisation Fonds énergie a été indexée, pour s'élever dorénavant à 103,37 euro par an pour les consommateurs flamands consommant au maximum 5000 kWh. Il est à noter que le 22 juin 2017, la Cour constitutionnelle a pris la décision de supprimer la taxe supplémentaire dès 2018.

Electricité

Le rythme de progression des prix à un an d'écart de l'électricité a ralenti au deuxième trimestre 2017, s'établissant à 6,8 %, contre 17,0 % au trimestre précédent. Ce ralentissement de l'inflation est dû essentiellement à la disparition de l'impact haussier sur l'inflation lié à l'introduction en mars 2016 d'une taxe supplémentaire dans la cotisation Fonds énergie en Région flamande, celle-ci visant à financer la dette liée aux certificats verts, et de la disparition partielle de l'impact haussier sur l'inflation lié à la suppression des kWh gratuits en Flandre depuis mai 2016.

Sur la base de l'indicateur « facture belge moyenne d'électricité »²³, il est possible d'évaluer l'évolution des différentes composantes du prix de l'électricité, à savoir la composante énergétique, les tarifs de réseaux et les taxes et surcharges. Dans la facture totale d'électricité, la part de ces composantes au second trimestre 2017 était de 29,2 % pour la composante énergétique, 46,8 % pour les tarifs de réseaux, 7,8 % pour les taxes et redevances et 16,2 % pour la TVA. Pour la facture totale de gaz, ces parts s'élèvent respectivement à 51,6 %, 28,2 %, 3,0 % et 17,2 %.

Le coût de la composante énergétique du prix de l'électricité (y compris coûts énergie verte et cogénération) a enregistré une inflation de 14,0 % en moyenne (contre 21,8 % au trimestre précédent). Elle a ainsi atteint 8,5 cents/kWh (soit 29,2 % du prix total de l'électricité pour un profil de consommation type) au second trimestre 2017. Cette hausse de prix sur un an s'explique essentiellement par la hausse du coût de la composante énergétique pure (hausse de la valeur des paramètres d'indexation des contrats variables et hausse des tarifs fixes, soit 12,2 % en moyenne par rapport à un an plus tôt pour le prix/kWh et la redevance), et dans une moindre mesure par la suppression de l'électricité gratuite en Flandre. Plus précisément, la suppression de l'électricité gratuite en Flandre en mai 2016 a encore exercé un impact haussier sur l'inflation en avril 2017, mais cet impact a disparu depuis lors.²⁴ En ce qui concerne la cotisation énergie

²⁰ Il est à noter que les tarifs de Gaselwest et de PBE de 2016 ont été prolongés au-delà du 1^{er} janvier 2017.

²¹ Voir Communiqué de presse du 15/12/2016 de la CWaPE.

²² Selon le Communiqué de presse du 02/12/2016 de BRUGEL : « Les dispositions apportées aux méthodologies tarifaires permettent d'une part de limiter la création de soldes régulatoires à l'avenir et d'autre part d'utiliser les soldes existants afin de diminuer les tarifs en cours de période régulatoire. L'effet directement visible dès 2017 consiste à l'utilisation d'une partie des soldes disponibles. Cette utilisation a comme conséquence une baisse structurelle des tarifs ». <http://www.brugel.be/Files/media/SIGI/5841696e1a22a.pdf>.

²³ La méthodologie utilisée pour l'élaboration de l'indicateur relatif à la facture moyenne d'électricité pour le consommateur est présentée dans le « [Rapport annuel 2011 de l'Observatoire des prix](#) ».

²⁴ Pour rappel, l'attribution d'électricité gratuite en Flandre a été supprimée depuis le 1^{er} janvier 2016, bien qu'une mesure transitoire avait été prévue jusqu'en avril 2016. La prise en compte de cette suppression dans l'IPCH n'a donc été visible dans l'indice qu'à partir de mai 2016.

verte et la contribution cogénération, qui représentent environ 24,1 % de la composante énergétique (soit 7,0 % du prix total de l'électricité), celles-ci ont diminué de 3,4 % en moyenne par rapport à un an plus tôt²⁵.

Les tarifs de réseaux (y compris la location de compteur et le tarif prosommateur) se sont élevés en moyenne à 13,70 cents/kWh au cours de la période sous revue. Ils ont ainsi représenté 46,8 % du prix total de l'électricité. Leur rythme de progression sur un an s'est élevé à 7,5 % ce trimestre (contre 6,0 % au trimestre précédent).

Plus précisément, les tarifs de transport d'électricité (avec un poids de 7,3 % dans le prix total) ont progressé en glissement annuel, de 4,3 % en moyenne au cours du trimestre sous revue (contre 1,1 % au trimestre précédent), en raison de l'application des nouveaux tarifs à partir du 1^{er} mars 2017 (voir ci-dessus).

Les tarifs de distribution (avec un poids de 38,8 % dans le prix total, tarif prosommateur compris) ont progressé quant à eux de 8,8 % sur un an (contre 7,5 % au trimestre précédent), en raison principalement de l'entrée en vigueur de nouveaux tarifs de distribution en janvier 2017 (voir ci-dessus). Des différences importantes s'observent néanmoins entre les Régions. En effet, les Régions wallonne et flamande ont affiché une hausse de respectivement 4,1 % et de 12,1 % sur un an, alors que la Région bruxelloise a connu une baisse de ces tarifs en glissement annuel de 3,7 % en moyenne ce trimestre.

La composante taxes et surcharges (hors TVA)²⁶, avec une part de 7,8 % du prix total, a en moyenne augmenté de 3,8 % en moyenne au deuxième trimestre 2017 par rapport à un an plus tôt, suite principalement à l'indexation de la cotisation Fonds énergie en janvier 2017 en Région flamande. Rappelons que la Cour constitutionnelle a pris la décision le 22 juin 2017 de supprimer dès 2018 la taxe supplémentaire intégrée dans la cotisation Fonds énergie en Flandre, cette taxe étant destinée à résorber la dette liée au système des certificats verts.

Il apparaît ainsi que la hausse à un an d'écart des prix à la consommation de l'électricité au second trimestre 2017 résulte principalement de la hausse des tarifs de distribution, du coût de la composante énergétique pure et dans une moindre mesure de la suppression des kWh gratuits en Flandre.

Au deuxième trimestre 2017, la facture annuelle totale de l'électricité pour un ménage standard (consommation annuelle de 3.500 kWh en mono-horaire) s'est élevée à 1.024 euro en moyenne, soit une hausse de 83 euro par rapport à un an plus tôt²⁷.

Il existe néanmoins d'importantes différences entre les Régions. En effet, en Région bruxelloise et en Région wallonne, la facture annuelle totale pour l'électricité pour un ménage standard s'est élevée respectivement à 731 euro et 917 euro en moyenne au deuxième trimestre 2017, soit une hausse de respectivement 27 euro et 49 euro sur un an. En Région flamande, la facture a augmenté de 112 euro sur un an, atteignant ainsi 1.135 euro ce dernier trimestre, en raison principalement de l'importance des tarifs de distribution et des taxes et surcharges au sein de cette Région²⁸.

²⁵ Le consommateur belge paie, au sein de sa facture d'électricité, une cotisation énergie verte (dans les trois Régions) et une contribution cogénération (uniquement en Flandre). Celles-ci, établies librement par les fournisseurs d'électricité, visent à récupérer les frais liés à leur obligation d'achat de certificats verts (quota fixé par décret). Pour plus de renseignements : SPF Economie, [« Rapport du premier trimestre 2013 de l'Observatoire des prix »](#).

²⁶ Cette composante comprend entre autres la cotisation sur l'énergie, la cotisation fédérale et la cotisation Fonds énergie.

²⁷ La méthode de calcul est basée sur l'approche acquisition, suivant les directives d'Eurostat pour l'IPCH. Cette approche prend en compte un prix d'achat estimé (sur base annuelle) à la signature d'un contrat. Ce prix estimé est ainsi basé sur une seule valeur (la valeur actuelle) des différentes composantes des prix appliqués par les fournisseurs d'énergie contrairement à l'approche paiement qui considère la moyenne des prix mensuels des 12 derniers mois pondérés par les niveaux de consommation mensuels.

²⁸ Les résultats peuvent fortement varier selon le profil de consommation considéré.

Tableau 4. Coût moyen annuel de la facture totale d'électricité (consommation annuelle de 3.500 kWh en mono-horaire)

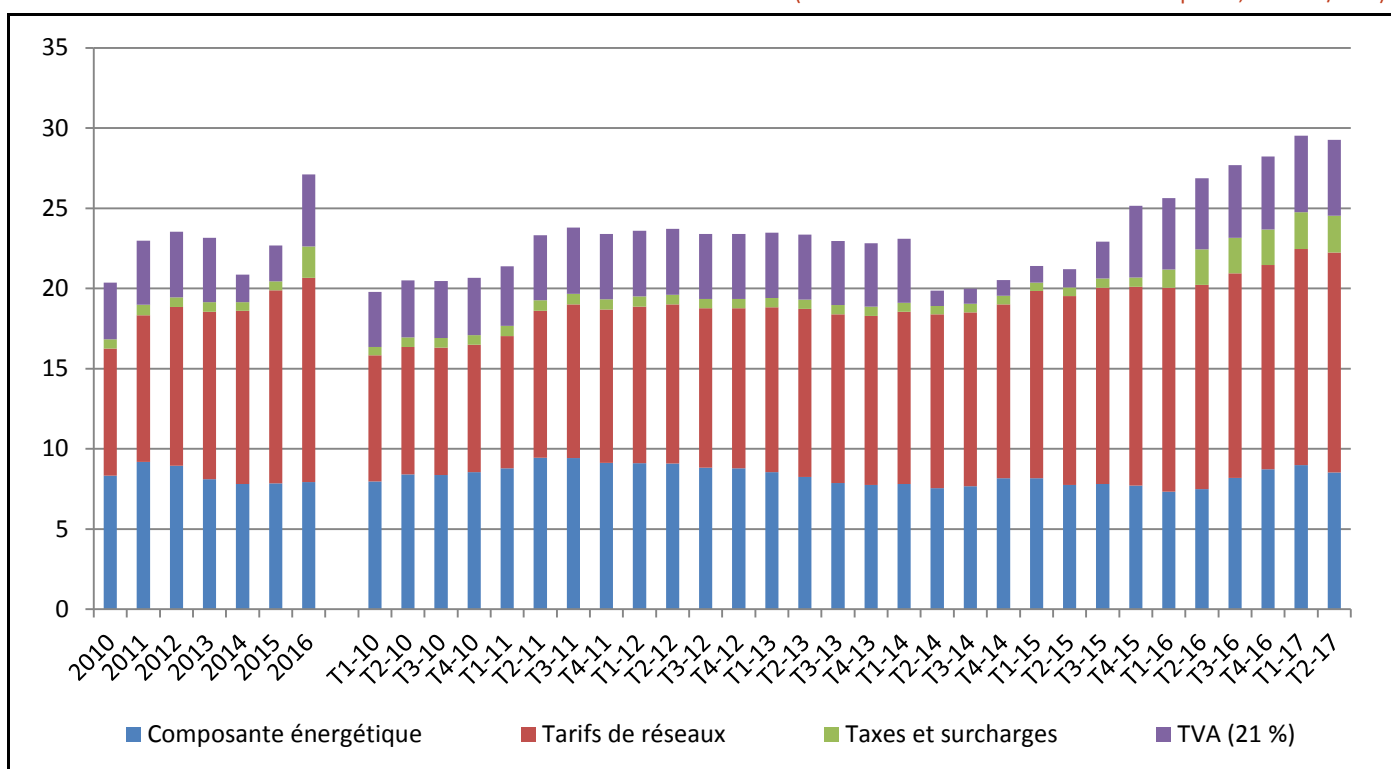
(En euro, facture annuelle)

	T2 2016	T2 2017	Variation
Flandre	1.022	1.135	+ 112
Wallonie	868	917	+ 49
Bruxelles	704	731	+ 27
Belgique	941	1.024	+ 83

Sources : Calculs propres, VREG, CWaPE, BRUGEL, SPF Économie.

Graphique 7. Indicateur pour une facture moyenne d'électricité et ses composantes

(Profil de consommation Dc1 -3.500 kWh par an, en cents/kWh)



Sources : Calculs propres, VREG, CWaPE, BRUGEL, SPF Économie.

Rem 1 : Dans la facture d'électricité, les tarifs de réseaux couvrent les coûts de l'utilisation des réseaux de distribution et de transport.

Rem 2 : La quantité d'électricité gratuite accordée en Région flamande a été intégrée dans la composante énergétique²⁹.

Rem 3 : Entre avril 2014 et août 2015, le taux de TVA a diminué de 21 % à 6 %. Depuis septembre 2015, le taux de TVA est à nouveau de 21 %.

Rem 4 : La cotisation fédérale et la contribution au Fonds Energie ne sont pas soumises à la TVA.

Gaz

En ce qui concerne le gaz, le consommateur a payé en moyenne 7,3 % de plus que l'année passée sur la même période sur la base de l'IPCH (contre une inflation de 2,0 % au trimestre précédent).

L'indicateur « facture belge moyenne de gaz » montre que le coût de la composante énergétique du prix du gaz naturel (y compris le coût du transport) a enregistré une progression en glissement annuel de 17,6 % en moyenne au second

²⁹ L'attribution d'électricité gratuite en Flandre a été supprimée depuis le 1^{er} janvier 2016, mais une mesure transitoire a été prévue jusqu'en avril 2016. En effet, l'électricité gratuite était comptabilisée lors du décompte annuel. Pour les consommateurs qui recevaient leur décompte annuel avant le 1^{er} mai, ceux-ci ne bénéficiaient de leur quantité d'électricité gratuite pour l'année en cours que l'année suivante. A titre d'exemple, pour un contrat de fourniture d'énergie passé le 1^{er} avril 2014, le fournisseur a dû fournir de l'électricité gratuite pour toute l'année 2014, mais cette électricité gratuite a été octroyée lors du décompte annuel de l'année suivante, en avril 2015 dans notre exemple. Par conséquent, la mesure relative à la suppression de l'électricité gratuite n'est donc entrée réellement en vigueur qu'à partir du 1^{er} mai 2016, étant donné que tous les consommateurs recevant leur décompte avant le 1^{er} mai 2016 avaient encore droit à leur quantité d'électricité gratuite pour l'année 2015. La prise en compte de cette suppression dans l'IPCH n'a été dès lors visible que dans l'indice de mai 2016.

trimestre 2017 (contre 7,8 % au trimestre précédent). Cette composante a ainsi atteint 2,78 cents/kWh (soit 51,6 % de la facture totale pour le gaz pour un profil de consommation type). Cette augmentation du coût de la composante énergétique s'explique par une hausse de la valeur des paramètres d'indexation des contrats variables et par une hausse des tarifs fixes ce trimestre par rapport à un an plus tôt. Il est à noter que les tarifs de transport de gaz naturel, qui sont intégrés dans la composante énergétique, ont pour leur part été augmentés en janvier 2017 (soit une hausse de 5,4 % par rapport à un an plus tôt, avec un poids de 7,0 % au sein de cette composante ce trimestre^{30,31}).

En janvier 2017, de nouveaux tarifs de réseaux (distribution et activités de mesurage et de comptage) ont été approuvés par les régulateurs régionaux. En moyenne, les coûts de la distribution de gaz ont augmenté légèrement pour les consommateurs finaux au deuxième trimestre en glissement annuel, soit de 1,1 %. Des différences existent cependant entre les Régions. Ainsi, la Région flamande a connu une progression des coûts de réseaux sur un an de 2,8 %. En Région wallonne, ils sont restés stables en moyenne alors que la Région bruxelloise a vu ses coûts de réseaux baisser de 1,6 % sur la même période. La part des coûts de distribution dans le montant total de la facture de gaz a ainsi atteint 28,2 % en moyenne ce trimestre, soit 1,5 cent/kWh.

Les taxes et surcharges (hors TVA)³² sur le gaz ont en moyenne diminué de 3,5 % au second trimestre 2017 par rapport à un an plus tôt. Cependant, vu le poids relativement limité des taxes dans la facture totale de gaz (3,0 %), cet impact est négligeable.

Au total, il apparaît que la hausse sur un an des prix à la consommation du gaz au deuxième trimestre 2017 est principalement le résultat d'une augmentation du coût de la composante énergétique.

Au second trimestre 2017, la facture annuelle totale du gaz pour un ménage standard (consommation annuelle de 23.260 kWh par an) a atteint un montant total moyen de 1.253 EUR, soit une hausse de 121 euro par rapport à un an plus tôt³³.

Plus précisément, en Région flamande, la facture annuelle totale pour le gaz pour un ménage standard s'élevait au deuxième trimestre 2017 en moyenne à 1.164 euro, contre 1.254 euro en Région bruxelloise et à 1.410 euro en Région wallonne, soit respectivement une hausse de 133 euro, 110 euro et 99 euro sur un an³⁴.

Tableau 5. Coût moyen annuel de la facture totale de gaz (consommation annuelle de 23.260 kWh)

(En euro, facture annuelle)

	T2 2016	T2 2017	Variation
Flandre	1.031	1.164	133
Wallonie	1.311	1.410	99
Bruxelles	1.144	1.254	110
Belgique	1.132	1.253	+121

Sources : Calculs propres, VREG, CWaPE, BRUGEL, SPF Économie.

³⁰ L'inflation des tarifs de transport du gaz naturel, ainsi que sa part dans la facture totale, ont été estimées sur base des données publiées par les fournisseurs de gaz dans leurs fiches tarifaires mensuelles.

³¹ Si les tarifs de transport ne sont pas pris en compte, la hausse du coût de la composante énergétique « pure » du gaz au deuxième trimestre 2017 aurait été de 18,6 %.

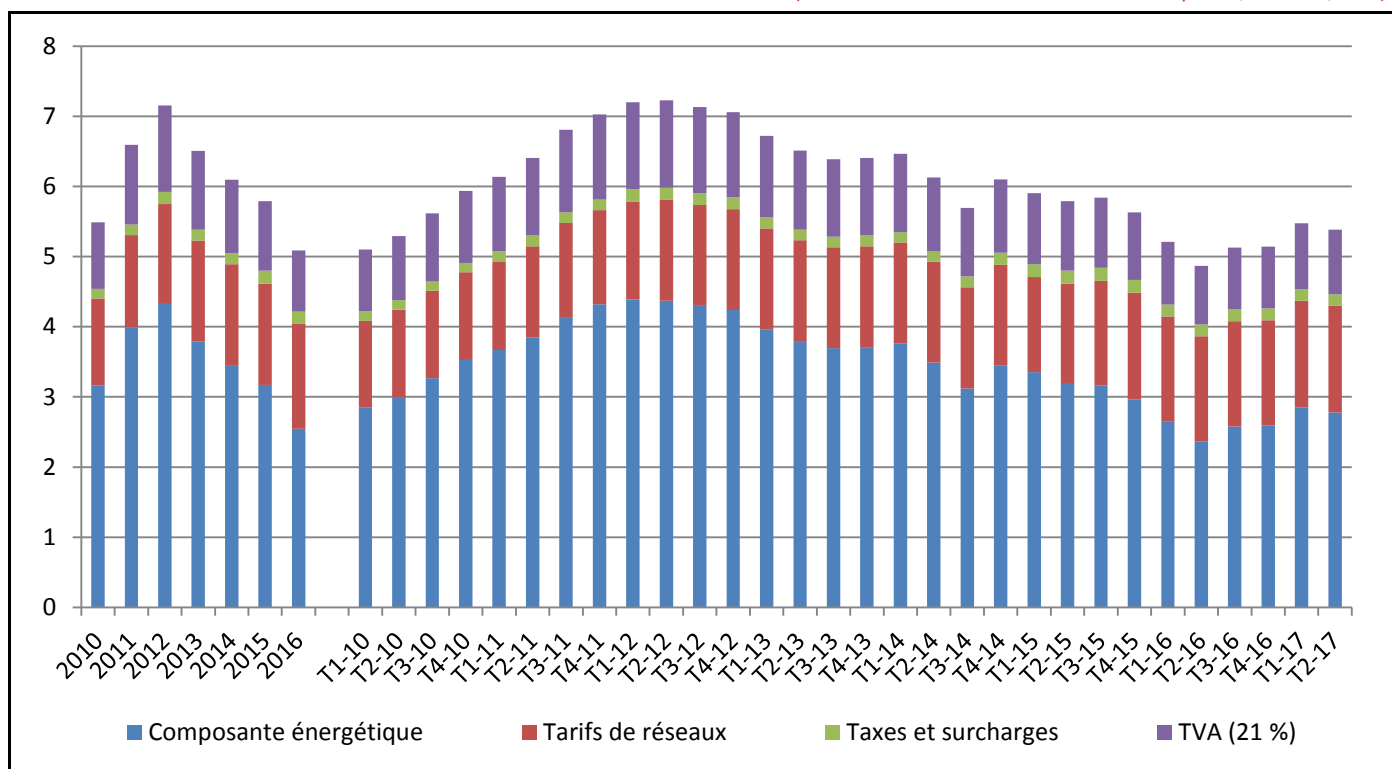
³² Cette composante comprend la cotisation sur l'énergie, la cotisation fédérale, la surcharge clients protégés, la redevance de raccordement pour la Région wallonne et le droit supplémentaire pour le financement des Obligation de service public à Bruxelles.

³³ Pour rappel, la méthode de calcul est basée sur l'approche acquisition, suivant les directives d'Eurostat pour l'IPCH, et ne prend pas en compte les niveaux de consommation mensuels.

³⁴ Les résultats peuvent fortement varier selon le profil de consommation considéré.

Graphique 8. Indicateur pour une facture moyenne de gaz naturel et ses composantes

(Profil de consommation D3 -23.260 kWh par an, en cents/kWh)



Sources : Calculs propres, VREG, CWaPE, BRUGEL, SPF Économie.

Rem 1 : Dans la facture de gaz, les tarifs de réseaux couvrent les coûts de l'utilisation des réseaux de distribution.

Rem 2 : La surcharge clients protégés et la cotisation fédérale (depuis avril 2014) ne sont pas soumises à la TVA.

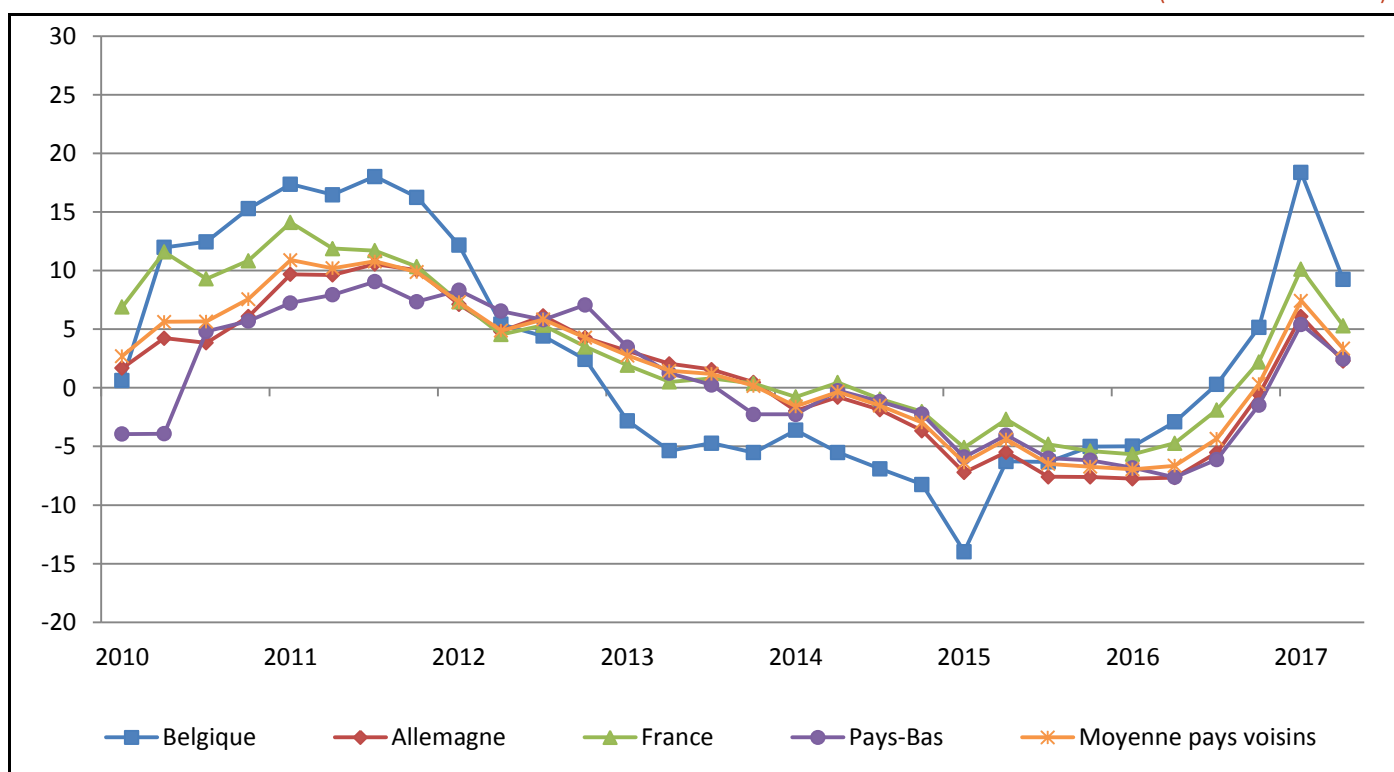
II.2 Inflation pour l'énergie dans les principaux pays voisins

Au deuxième trimestre 2017, la hausse des prix pour l'énergie à un an d'écart a ralenti dans les pays voisins pour atteindre 3,3 % en moyenne (contre 7,4 % au trimestre précédent), en raison d'une inflation plus faible pour les carburants et les combustibles liquides. En Belgique, l'inflation pour l'énergie s'est établie à 9,3 % (contre 18,4 % au trimestre passé). La contribution de ce groupe de produits à l'écart d'inflation totale s'est donc révélée en défaveur de la Belgique ce trimestre pour 0,5 point de pourcentage (voir graphique 5). La hausse des prix pour l'énergie a ralenti ce trimestre dans l'ensemble des pays voisins. L'inflation est ainsi passée de 5,4 % à 2,5 % pour les Pays-Bas, de 6,1 % à 2,3 % pour l'Allemagne et de 10,1 % à 5,3 % pour la France. Au second trimestre 2017, l'écart d'inflation pour l'énergie s'est révélé en défaveur de la Belgique, à cause principalement de l'électricité et des combustibles liquides et, dans une bien moindre mesure, des carburants et du gaz.

À impôts indirects constants, l'inflation pour l'énergie aurait été de 7,8 % en Belgique (à la place de 9,3 % actuellement, à cause principalement des diverses modifications des accises sur les carburants). En France, l'inflation pour l'énergie à taxation indirecte constante aurait été de 3,7 % (à la place de 5,3 % actuellement, à cause notamment du gaz et des produits pétroliers) et aux Pays-Bas de 1,7 % (à la place de 2,5 % actuellement, à cause notamment de l'électricité et du gaz). En Allemagne, l'inflation des produits énergétiques n'aurait quant à elle pas été modifiée (2,3 %).

Graphique 9. Évolution trimestrielle des prix à la consommation des produits énergétiques en Belgique et dans les principaux pays voisins

(Variation à 1 an d'écart)



Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium.

Electricité et gaz

Electricité

Alors qu'en Belgique, l'augmentation des prix de l'électricité a atteint 6,8 % ce trimestre en glissement annuel, le rythme de progression des prix pour l'électricité s'est révélé assez faible en moyenne dans les pays voisins, soit 0,7 %, tout comme au trimestre précédent. En Allemagne, les prix pour l'électricité ont progressé de 1,3 % par rapport à un an plus tôt (contre 1,5 % au trimestre précédent). Aux Pays-Bas, les prix sont également en hausse à un an d'écart au

cours du trimestre sous revue (1,1 %), alors qu'ils étaient encore orientés à la baisse au trimestre passé (-0,4 %). En France, les prix sont par contre en baisse à un an d'écart (-0,3 %, soit le même niveau qu'au trimestre passé)³⁵.

Le niveau des prix de l'électricité a également été analysé en Belgique et dans les pays voisins, sur la base de chiffres publiés par la CREG³⁶. Par rapport à la moyenne des pays voisins, la méthodologie de la CREG montre que le consommateur belge a payé 5,9 % de plus pour sa facture d'électricité³⁷ au second trimestre 2017. En comparaison individuelle avec chaque pays voisin, le consommateur belge a payé sa facture d'électricité 46,1 % de plus qu'en France et 52,4 % de plus qu'aux Pays-Bas. Il a cependant moins déboursé que le consommateur allemand, soit 15,9 % de moins (afin de financer les investissements dans les sources d'énergie renouvelables, l'Allemagne a augmenté les impôts sur l'électricité début 2013).

Gaz

L'inflation pour le gaz est devenue légèrement positive au second trimestre 2017 en moyenne dans les pays voisins, soit 0,8 % (contre -0,7 % au trimestre passé), alors que l'augmentation des prix du gaz a atteint 7,3 % dans notre pays (contre 2,0 % au trimestre passé). L'inflation pour le gaz a progressé en France et aux Pays-Bas, passant de respectivement 3,8 % et -0,3 % au trimestre précédent à 8,8 % et 1,1 % au second trimestre 2017. Par contre, en Allemagne, l'inflation pour le gaz est restée négative, à -3,0 % (contre -2,8 % au trimestre passé)³⁸.

Tout comme pour l'électricité, la CREG compare également les prix du gaz entre la Belgique et les pays voisins. Au second trimestre 2017, le consommateur belge a dû déboursier, en moyenne, 9,9 % de moins pour sa facture totale de gaz naturel par rapport à ses voisins. En comparant avec chaque pays voisin séparément, le consommateur belge a respectivement payé 5,1 %, 11,7 % et 25,0 % de moins par rapport à ses voisins allemands, français, et néerlandais.

Produits pétroliers

En ce qui concerne les combustibles liquides, l'ensemble des principaux pays voisins ont vu la hausse des prix pour ces produits fortement ralentir à un an d'écart ce trimestre. Comparés à la période correspondante de l'année précédente, ils ont augmenté de 9,9 % en moyenne dans les pays voisins au deuxième trimestre (22,2 % au trimestre précédent), soit une hausse moins prononcée qu'en Belgique (pour rappel 14,7 % contre 43,8 % au trimestre précédent). En Allemagne, le prix des combustibles liquides a augmenté de 7,9 % en glissement annuel (16,8 % au trimestre précédent) et en France de 14,8 % (36,1 % au trimestre précédent)^{39 40}.

³⁵ À taux d'impôts indirects constants, l'inflation pour l'électricité aurait été de 7,2 % en Belgique (contre 6,8 % actuellement). En effet, étant donné que l'augmentation en mars 2016 de la cotisation Fonds Énergie en Flandre n'a pas été prise en compte dans l'indice à taxe constante, l'impact de la suppression de l'électricité gratuite en Flandre en mai 2016 a eu un impact plus important sur l'inflation à taxe constante, avec comme conséquence une inflation à taxe constante plus élevée. En France, elle se serait établie à -0,4 % (contre -0,3 % actuellement). Aux Pays-Bas, les prix pour l'électricité se seraient réduits si les taux de taxation indirect n'avaient pas été modifiés : -1,3 % (contre une inflation positive de 1,1 % actuellement), à cause d'une hausse des contributions pour les consommateurs. En Allemagne, l'inflation pour l'électricité n'aurait pas été modifiée (1,3 %).

³⁶ Cette comparaison entre factures énergétiques belge et étrangère est réalisée sur la base de la méthodologie développée par Frontier Economics dans l'étude « International comparison of electricity and gas prices for households » et affinée par la CREG. Pour davantage d'informations sur ces publications ainsi que sur la méthodologie : SPF Économie « [Rapport annuel 2013 de l'Observatoire des prix](#) », ICN. Pour chacun des pays, la CREG compare les prix sur la base de trois contrats : l'offre standard du fournisseur standard, la meilleure offre et une offre concurrentielle du deuxième fournisseur du marché.

³⁷ Soit le total de toutes les composantes, en ce compris les tarifs de réseaux, la TVA et les diverses taxes.

³⁸ À taux d'impôts indirects constants, l'inflation pour le gaz aurait été de 6,2 % en France (contre 8,8 % actuellement, à cause de l'augmentation de la Taxe Intérieure sur Consommation de Gaz Naturel – TICGN en janvier 2017) et de 0,0 % aux Pays-Bas (contre 1,1 % actuellement). En Belgique et en Allemagne l'inflation pour le gaz n'aurait pas été modifiée (respectivement +7,3 % et -3,0 %).

³⁹ Les combustibles liquides ne sont pas repris dans l'indice des prix des Pays-Bas.

⁴⁰ À taux d'impôts indirects constants, l'inflation pour les combustibles liquides aurait été de 11,0 % en France (contre 14,8 % actuellement). En Belgique et en Allemagne, l'inflation pour cette catégorie n'aurait pas été modifiée.

Le rythme de progression des prix des carburants a également fortement ralenti sur un an en moyenne dans les pays voisins ce trimestre, s'établissant à 5,5 % (contre 14,6 % au trimestre précédent), soit une hausse de prix moins prononcée que dans notre pays (9,7 % contre 19,2 % au trimestre passé). En France, les prix des carburants ont augmenté de 6,9 % par rapport au second trimestre 2016, de 4,9 % en Allemagne et de 4,1 % aux Pays-Bas (au trimestre précédent, l'inflation des carburants dans ces pays était respectivement de 17,3 %, 13,3 % et 12,6 %) ⁴¹.

Le niveau des prix des produits pétroliers peut aussi être analysé en Belgique et dans les pays voisins, sur base des données (TVA et accises incluses) publiées par la Commission européenne ⁴². Selon ces données, la Belgique a affiché au second trimestre 2017, un niveau de prix moins élevé pour l'essence par rapport aux principaux pays voisins : le prix (euro super 95) en Belgique était 2,4 % moins élevé qu'en moyenne dans les pays voisins (vis-à-vis des pays individuels, les prix en Belgique étaient 12,2 % moins élevés qu'aux Pays-Bas, 1,1 % moins élevés qu'en France et 1,4 % plus bas qu'en Allemagne) ⁴³. Pour le diesel par contre, le prix en Belgique était plus élevé que dans les pays voisins en moyenne, soit 5,8 % plus cher (4,4 % plus cher par rapport aux Pays-Bas, 8,2 % plus cher par rapport à l'Allemagne et 2,9 % plus cher par rapport à la France) ⁴⁴. Le gasoil de chauffage s'est révélé quant à lui bien meilleur marché en Belgique, soit 15,4 % moins cher par rapport à la moyenne des pays voisins (24,2 % moins cher par rapport à la France et 7,5 % moins cher par rapport à l'Allemagne) ⁴⁵. De manière générale, le niveau de prix moins élevé en Belgique pour l'essence et le gasoil de chauffage est lié à des accises plus faibles dans notre pays par rapport aux pays voisins. Par contre, le prix supérieur pour le diesel est le résultat entre autres d'une augmentation des accises sur ce produit en Belgique (les accises sont uniquement plus élevées en France) ⁴⁶.

⁴¹ À taux d'impôts indirects constants, l'écart d'inflation pour les carburants se serait réduit fortement. En effet, mesurée de telle manière, l'inflation pour les carburants aurait été de 5,0 % en Belgique (contre 9,7 % actuellement), de 4,4 % en France (contre 6,9 % actuellement) et de 4,0 % aux Pays-Bas (contre 4,1 % actuellement). En Allemagne, l'inflation pour les carburants n'aurait pas été modifiée (4,9 %).

⁴² [The European Market Observatory for Energy](#).

⁴³ Selon les dernières données disponibles, par rapport à la situation en Belgique, les accises pour l'essence (sans plomb, 62,3 cents par litre en Belgique) étaient 4,4 % plus élevées en France, 5,0 % plus élevées en Allemagne et 23,5 % plus élevées aux Pays-Bas. Le taux de TVA pour l'essence était, en 2017, de 21 % en Belgique et aux Pays-Bas, 20 % en France et 19 % en Allemagne.

⁴⁴ Selon les dernières données disponibles, par rapport à la situation en Belgique, les accises pour le diesel (50,8 cents par litre en Belgique), étaient 4,5 % plus élevées en France, mais 4,6 % plus faibles aux Pays-Bas et 7,3 % plus faibles en Allemagne. Le taux de TVA pour le diesel était, en 2017, de 21 % en Belgique et aux Pays-Bas, 20 % en France et 19 % en Allemagne.

⁴⁵ Les accises pour le gasoil de chauffage sont beaucoup moins élevées en Belgique (1,726 cent par litre en Belgique) que dans les pays voisins. Selon les dernières données disponibles, par rapport à la situation en Belgique, les accises pour le gasoil de chauffage étaient de l'ordre de 3,6 fois plus élevées en Allemagne, 6,9 fois plus élevées en France. Le taux de TVA pour le gasoil de chauffage était en 2017 de 21 % en Belgique, 20 % en France et 19 % en Allemagne. Le gasoil de chauffage n'est pas repris dans l'indice des prix des Pays-Bas.

⁴⁶ Dans le cadre du tax shift de novembre 2015, le gouvernement a en effet exprimé sa volonté d'augmenter progressivement les taxes sur le diesel en faveur d'une diminution des taxes sur l'essence dans le but d'orienter les consommateurs à opter pour une motorisation à l'essence.

Tableau 6. Inflation pour l'énergie et principales catégories en Belgique et dans les principaux pays voisins au deuxième trimestre 2017

(Taux de variation à 1 an d'écart, sauf indication contraire)

	Belgique	Moyenne des pays voisins	Allemagne	France	Pays-Bas	Poids en 2017 (en %)	
						Belgique	Moyenne pays voisins
Carburants pour véhicules particuliers	9,7	5,5	4,9	6,9	4,1	34,1	39,9
Combustibles liquides	14,7	9,9	7,9	14,8	Nd	13,9	8,3
Electricité	6,8	0,7	1,3	-0,3	1,1	33,9	29,7
Gaz	7,3	0,8	-3,0	8,8	1,1	17,0	19,1
Combustibles solides	-0,7	1,3	2,8	-0,2	Nd	1,1	1,2
Énergie	9,3	3,3	2,3	5,3	2,5	100,0	100,0
Énergie (taux de taxation constant)	7,8	2,7	2,3	3,7	1,7	100,0	100,0

Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium.

Nd : non disponible. 8,3.

III Inflation pour les produits alimentaires transformés au deuxième trimestre 2017

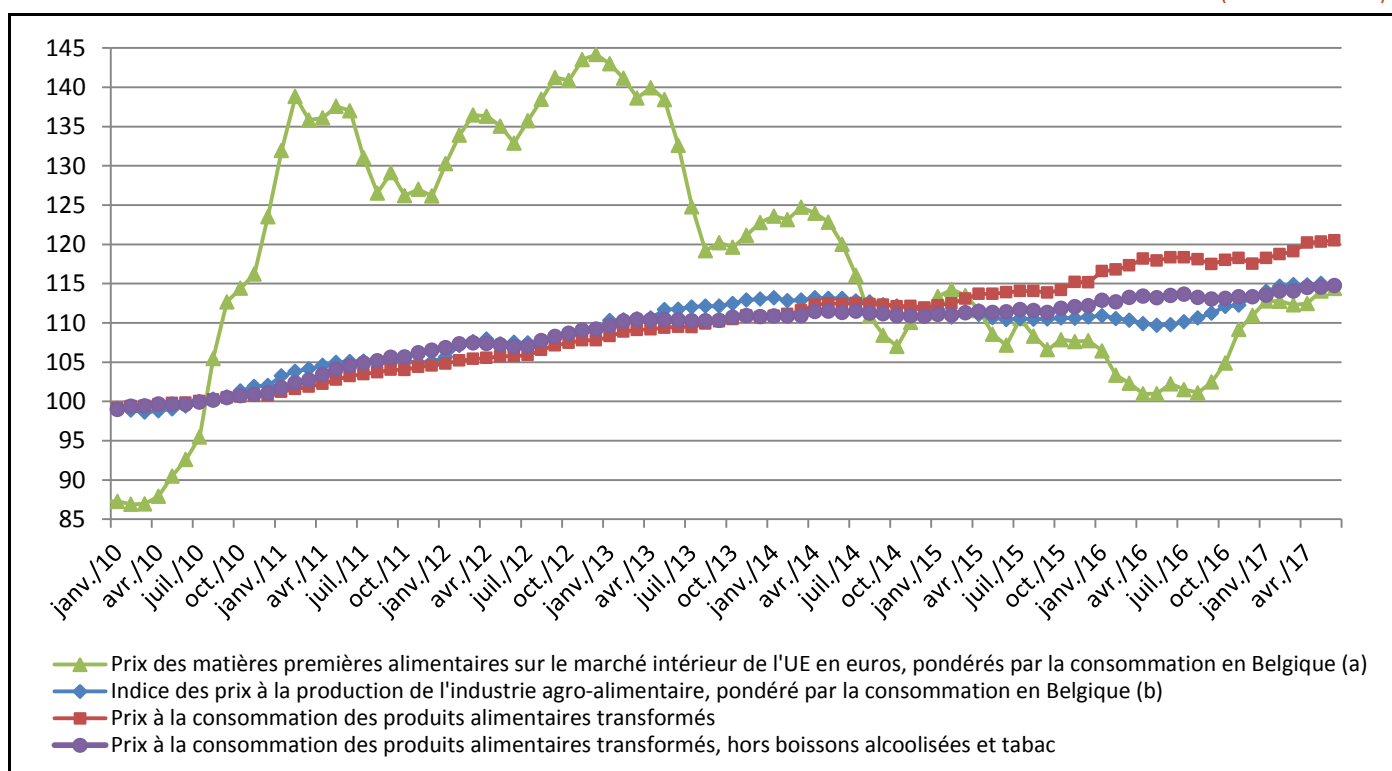
III.1 Inflation pour les produits alimentaires transformés en Belgique

Les cours des matières premières des produits alimentaires transformés (exprimés en euros) ont augmenté en moyenne de 12,1 % au deuxième trimestre 2017 par rapport à un an plus tôt. En juin 2017, les cours des matières premières des produits alimentaires transformés ont augmenté de 13,3 % par rapport à avril 2016, leur dernier niveau le plus bas. Au deuxième trimestre 2017, les hausses de prix en glissement annuel sur le marché des matières premières résultent principalement de la hausse du prix des produits laitiers⁴⁷, des huiles comestibles et du sucre blanc sur le marché européen.

⁴⁷ En juin 2017, les prix sur le marché mondial du lait écrémé et entier en poudre, du cheddar et du beurre affichaient par exemple des hausses de respectivement 26,7 %, 44,0 %, 32,5 % et 79,8 % par rapport à avril-mai 2016 (lorsqu'ils avaient atteint leur dernier niveau le plus bas). (source : USDA (DairyCo)). Par ailleurs, le programme européen temporaire (et volontaire) de réduction du lait et la décision de la Commission européenne d'acheter une partie du stock de lait écrémé en poudre ont stimulé le marché.

Graphique 10. Évolution des prix dans la filière alimentaire

(Indice 2010=100)



Sources : CE, FMI, SPF Économie, DG Statistique – Statistics Belgium, BNB.

(a) Pour les prix des matières premières, un indice reflétant l'évolution moyenne des cours des matières premières alimentaires a été calculé sur la base des données relatives aux prix du marché interne européen (céréales, lait et œufs), des prix des matières premières du FMI (cacao, café et graisses) et du prix moyen européen du sucre blanc (prix de vente des raffineries de sucre pour les produits en vrac, disponibles de juillet 2006 à avril 2017 et extrapolés sur la base du prix à la production de l'industrie sucrière dans la zone euro – 19 pays et maintenus constants au dernier mois).

(b) Pour le calcul de l'indice relatif aux prix à la production, une moyenne pondérée a été réalisée, d'une part, des prix à la production du marché intérieur belge (pour les secteurs NACE : 1040 huiles et graisses, 1050 produits laitiers, 1060 farines et céréales transformées, 1070 produits de boulangerie-pâtisserie, 1080 autres produits alimentaires et 1100 boissons) et, d'autre part, de la statistique des prix à la production (disponible auprès d'Eurostat) de ces mêmes secteurs pour la zone euro (19 pays). Les denrées vendues dans le commerce de détail sont, en effet, produites tant en Belgique qu'à l'étranger. Un poids de respectivement 60 % et 40 % (conformément à la consommation intermédiaire de produits alimentaires transformés d'origine belge et étrangère dans le commerce de détail) a été attribué aux deux séries sur la base des tableaux d'entrées et de sorties. Les poids des secteurs concernés au sein de l'IPCH ont servi à composer l'indice.

Au cours des premiers mois de 2016, les prix à la production de l'industrie alimentaire étaient légèrement orientés à la baisse. Depuis juin 2016, ils suivent toutefois à nouveau une courbe ascendante. En avril-mai 2017 (données les plus récentes), ils affichaient ainsi une hausse de 4,7 % par rapport à un an plus tôt. Par rapport au deuxième trimestre 2016, les prix à la consommation des produits alimentaires transformés affichaient un an plus tard une progression de 1,9 %, soit une accélération du rythme de progression des prix par rapport au trimestre précédent (1,6 %). Une augmentation du niveau d'inflation des produits laitiers (0,9 point de pourcentage au deuxième trimestre 2017 par rapport au trimestre précédent), des boissons non alcoolisées (0,8 point de pourcentage), du tabac (0,6 point de pourcentage), des huiles et graisses (0,4 point de pourcentage) et des boissons alcoolisées (0,2 point de pourcentage) est à l'origine de cette accélération par rapport au trimestre précédent. D'autre part, le rythme de progression des prix a diminué pour les autres denrées alimentaires (-0,8 point de pourcentage), le pain et les céréales (-0,1 point de pourcentage) et le 'sucre, la confiture et le chocolat' (-0,1 point de pourcentage).

En excluant le tabac et les boissons alcoolisées, l'inflation des produits alimentaires transformés aurait atteint 1,1 % au deuxième trimestre 2017.

Avec un poids de 13,5 % dans le panier de consommation total, l'impact de ce groupe de produits sur l'inflation totale s'élevait à 0,3 point de pourcentage (voir graphique 3).

Tableau 7. Évolution récente des prix à la consommation des produits alimentaires transformés

(Taux de variation à 1 an d'écart, sauf indication contraire)

	2014	2015	2016	2016			2017		2017 - II			Contribution ¹	Poids ²
				II	III	IV	I	II	avr	mai	juin		
Tabac	6,9	4,9	5,5	5,4	5,4	5,4	5,2	5,8	5,5	5,9	6,0	1,22	21,3
Pain et céréales	0,0	0,7	1,2	1,3	1,2	1,2	1,0	0,9	0,8	1,0	0,9	0,20	22,6
Boissons non alcoolisées	0,9	2,6	3,0	2,7	2,8	2,4	0,7	1,5	1,8	1,4	1,3	0,16	10,7
<i>Eaux minérales, boissons rafraîchissantes et jus</i>	1,3	1,2	3,3	3,1	3,4	3,3	0,7	1,5	1,9	1,6	1,0	0,12	8,3
<i>Café, thé et cacao</i>	-0,5	7,9	2,0	1,5	1,0	-0,5	0,8	1,6	1,5	1,0	2,2	0,04	2,4
Produits alimentaires n.c.a.	-0,9	0,1	3,1	2,9	3,2	3,3	3,7	2,9	2,4	3,8	2,6	0,14	4,9
Huiles et graisses	-0,3	0,2	2,5	2,4	1,8	3,7	5,1	5,4	4,5	6,0	5,8	0,13	2,5
Sucre, confiture, chocolat	0,0	0,8	0,6	0,3	0,9	1,1	1,0	0,9	1,6	0,5	0,7	0,07	8,2
Boissons alcoolisées	3,1	2,4	8,4	10,0	8,4	5,2	-0,3	-0,1	0,0	0,5	-0,7	-0,03	15,6
<i>Bière</i>	3,7	4,5	3,9	3,6	3,5	1,9	0,7	1,1	2,1	0,7	0,4	0,05	4,9
<i>Spiritueux</i>	2,9	3,1	16,8	19,3	19,3	8,6	0,4	0,7	0,5	1,0	0,7	0,01	1,6
<i>Vins</i>	2,8	1,2	9,7	12,2	9,6	6,6	-1,0	-0,8	-1,2	0,3	-1,6	-0,09	9,1
Lait, fromage et oeufs	2,6	-1,9	0,7	2,1	1,0	-1,4	-1,1	-0,3	-1,0	0,0	0,3	-0,03	14,2
Produits alimentaires transformés	2,1	1,6	3,5	3,8	3,5	2,7	1,6	1,9	1,7	2,1	1,8	1,88	100,0

Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium.

¹ Contribution à l'inflation du groupe au deuxième trimestre 2017 (en points de %), ² p.m. poids dans le groupe en 2017 (en %).

Avec une contribution de 1,2 point de pourcentage, le tabac, qui détient le deuxième poids le plus important (21,3 %), est à l'origine de près de deux tiers de l'inflation des produits alimentaires transformés au deuxième trimestre 2017. Par rapport au trimestre précédent (5,2 %), le rythme de progression des prix s'est accéléré à nouveau pour s'établir à 5,8 %. Ce sont surtout les autres produits du tabac (comme le tabac à rouler) qui ont coûté sensiblement plus cher (9,7 %), mais le consommateur a aussi dû déboursier davantage pour les cigarettes (4,0 %). Sans les modifications apportées aux impôts indirects, l'inflation des produits du tabac aurait atteint 2,0 % au deuxième trimestre 2017. Les hausses des accises ont dès lors exercé un effet haussier de 3,8 points de pourcentage sur les prix à la consommation du tabac, plus prononcé pour le prix du tabac à rouler (7,9 points de pourcentage) que pour le prix des cigarettes (2,0 points de pourcentage)⁴⁸. En outre, la hausse des prix de vente de l'industrie du tabac sur le marché européen a vraisemblablement entraîné une légère augmentation des prix à la consommation du tabac.⁴⁹

L'inflation en glissement annuel du pain et des céréales, soit la principale catégorie au sein des produits alimentaires transformés avec un poids de 22,6 %, est restée pratiquement au même niveau au deuxième trimestre 2017 (+0,9 %) qu'au trimestre précédent (+1,0 %). L'impact de ce groupe de produits sur l'inflation des produits alimentaires transformés s'est dès lors élevé à 0,2 point de pourcentage pendant la période sous revue. Ce sont surtout les autres produits de boulangerie (comme par exemple les gaufres de Liège, 1,2 %) qui ont augmenté, de même que les farines et autres céréales (1,0 %).

⁴⁸ Une hausse des accises sur le tabac est survenue le 1^{er} janvier 2017. La dernière hausse des accises datait du 1^{er} janvier 2016. Depuis le 1^{er} janvier 2017, le droit d'accise spécial pour les cigarettes s'élève à 35,7780 euros par 1.000 pièces (contre 32,6286 euros par 1.000 pièces auparavant). Pour le tabac à fumer ou le tabac à rouler, le droit d'accise spécial est de 32,3061 euros par kilo (contre 23,70 euros par kilo auparavant).

⁴⁹ En avril-mai 2017, le prix européen à la production pour la fabrication des produits à base de tabac était supérieur de 1,1 % en glissement annuel (données les plus récentes).

Par rapport au trimestre précédent (+0,7 %), l'inflation s'est accélérée pour les boissons non alcoolisées et s'est établie au deuxième trimestre 2017 à 1,5 %, ce qui représente une contribution de 0,2 point de pourcentage à l'inflation des produits alimentaires transformés. Pendant le deuxième trimestre 2017, le consommateur a dû payer davantage pour le jus de fruits ⁵⁰ (2,3 %), mais aussi pour l'eau minérale (1,9 %), le cacao (1,9 %) et le café (1,8 %). Depuis novembre 2016, le cours international (exprimé en euros) du café en grains⁵¹ suit une tendance baissière (-23,3 % en juin 2017) et accusait un repli de 0,6 % au deuxième trimestre 2017 par rapport à l'année précédente.

Pour les autres denrées alimentaires, la hausse de prix en glissement annuel atteignait 2,9 % durant la période sous revue, soit un ralentissement par rapport au trimestre précédent, qui enregistrait une inflation de 3,7 %. Ce groupe de produits a contribué à hauteur de 0,1 point de pourcentage à l'inflation des produits alimentaires transformés. Ce sont surtout les plats préparés (3,0 %) qui ont augmenté de prix.

Pour la troisième fois consécutive, le rythme de progression des prix s'est accéléré pour les huiles et les graisses. L'inflation du deuxième trimestre 2017 a dès lors atteint 5,4 % (et même 6,0 % en mai) (contre 5,1 % au trimestre précédent). L'impact sur l'inflation a atteint 0,1 point de pourcentage pendant la période sous revue. Le consommateur a surtout payé le beurre beaucoup plus cher (11,3 %). Par contre, l'huile d'olive a enregistré une légère baisse de prix (-0,6 %). Le prix du beurre sur le marché européen des matières premières (exprimé en euros) affichait au deuxième trimestre 2017 une hausse moyenne de 77,4 % en glissement annuel. La demande de beurre a en effet fortement augmenté au niveau mondial mais l'offre est insuffisante.

Au deuxième trimestre 2017, l'inflation du sucre, de la confiture et du chocolat s'établissait à 0,9 %, soit un léger ralentissement par rapport au trimestre précédent (1,0 %). Le consommateur a payé 2,1 % de plus pour le sucre et 1,3 % de plus pour le chocolat et les confiseries. Sur le marché des matières premières du sucre, de la confiture et du chocolat, les cours du sucre blanc (les produits en vrac des raffineries de sucre) ont renoué avec la croissance. En avril 2017 (données les plus récentes), le prix européen du sucre atteignait en moyenne 495 euros la tonne, soit 15,7 % de plus qu'un an plus tôt. Par contre, les cours internationaux des fèves de cacao (exprimés en euros) sont en recul depuis la moitié de l'année 2016 et, au deuxième trimestre 2017, étaient inférieurs de 34,4 % à ceux de la même période un an plus tôt.

Pour le deuxième trimestre consécutif, l'inflation des boissons alcoolisées s'est révélée négative (-0,1 %), en dépit d'une légère accélération du rythme d'inflation par rapport au trimestre précédent (-0,3 %). Cette dernière était due aussi bien à la bière (+0,4 point de pourcentage) qu'aux boissons distillées (+0,3 point de pourcentage) et au vin (+0,2 point de pourcentage). Sans les modifications apportées aux impôts indirects (TVA et accises), l'inflation des boissons alcoolisées se serait également élevée à -0,1 % pendant la période sous revue, ce qui indique que les accises sur ce groupe de produits sont restées inchangées au cours de l'année écoulée. Le relèvement des prix par les fabricants semble par contre avoir influencé dans une certaine mesure le prix en magasin, mais uniquement de la bière. Avec une inflation de 1,1 % au deuxième trimestre 2017, la hausse des prix à la production semble avoir été répercutée sur les prix à la consommation.⁵²

L'inflation des produits laitiers est négative pour le troisième trimestre consécutif : elle s'établissait à -0,3 % durant le trimestre sous revue contre -1,1 % au trimestre précédent. Le consommateur a dû déboursier respectivement 9,6 % et 6,0 % de moins pour le lait entier et demi-écrémé par rapport à la période correspondante de 2016, lorsque l'accord sur le lait (en vigueur de septembre 2015 à mai 2016 pour la distribution) exerçait un fort impact à la hausse sur les prix à la consommation du lait. En glissement annuel, les œufs coûtaient 1,8 % de plus en magasin.

⁵⁰ La hausse de prix du jus de fruits est due à la mauvaise récolte des oranges au Brésil et en Floride, les deux plus grands producteurs mondiaux, en raison des mauvaises conditions climatiques et de la "maladie du dragon jaune" qui attaque les arbres.

⁵¹ Calculé sur la base de 85 % d'autres cafés doux (arabica) et de 15 % de robusta.

⁵² En avril-mai 2017 (soit les données les plus récentes), les prix belges à la production des boissons distillées et de la bière se situaient respectivement 0,0 % et 2,8 % au-deçà du niveau enregistré durant la période correspondante de l'année précédente. Les prix européens à la production des boissons distillées, du vin et de la bière ont quant à eux augmenté de respectivement 0,0 %, 1,1 % et 1,1 %.

Le prix du lait versé aux producteurs laitiers dépassait en mai 2017 (données les plus récentes) de 44,2 % le prix observé un an plus tôt et s'établissait à 33,94 cents le litre. Alors qu'il était en hausse depuis juillet 2016 (22,79 cents le litre), le prix du lait versé au fermier est, depuis décembre 2016 (37,05 cents le litre), à nouveau sous pression (-8,4 % en mai 2017). Cette évolution est (probablement) liée aux prix des produits laitiers sur le marché mondial : depuis janvier 2017, lorsque les prix sur le marché mondial du lait en poudre avaient atteint leur maximum le plus récent, le prix du lait écrémé et entier en poudre a diminué de respectivement 12,7 % et 6,4 %.⁵³

III.2 Inflation pour les produits alimentaires transformés dans les principaux pays voisins

Au deuxième trimestre 2017, l'inflation des produits alimentaires transformés s'est accélérée dans les pays voisins, pour atteindre 1,8 % en moyenne (contre 1,0 % au trimestre précédent). L'écart d'inflation des produits alimentaires transformés en défaveur de la Belgique a dès lors reculé pour le quatrième trimestre consécutif, de 3,6 point de pourcentage au deuxième trimestre 2016 (et 0,6 point de pourcentage au trimestre précédent) à 0,1 point de pourcentage au deuxième trimestre 2017. La contribution de cette catégorie à l'écart d'inflation totale en défaveur de la Belgique était très limitée (contre 0,1 point de pourcentage au trimestre précédent).

Dans chaque pays voisin, l'inflation de ce groupe de produits s'est accélérée par rapport au trimestre précédent. Seule l'Allemagne a toutefois enregistré une inflation plus élevée pour les produits alimentaires transformés que celle de la Belgique (2,9 % contre 1,9 % au trimestre précédent). Aux Pays-Bas, l'inflation s'établissait à 1,3 % (contre 0,9 % au trimestre précédent). En France, l'inflation s'élevait à 0,7 %, alors que les prix à la consommation des produits alimentaires transformés étaient restés stables au trimestre précédent. À impôts indirects constants, l'inflation des produits alimentaires transformés en Belgique aurait toutefois été plus faible que la moyenne des trois principaux pays voisins (1,1 % en Belgique et 1,8 % dans les pays voisins). Les accises en Belgique (sur le tabac), aux Pays-Bas (sur le tabac et le vin)⁵⁴ et en France (sur le tabac) ont été modifiées.

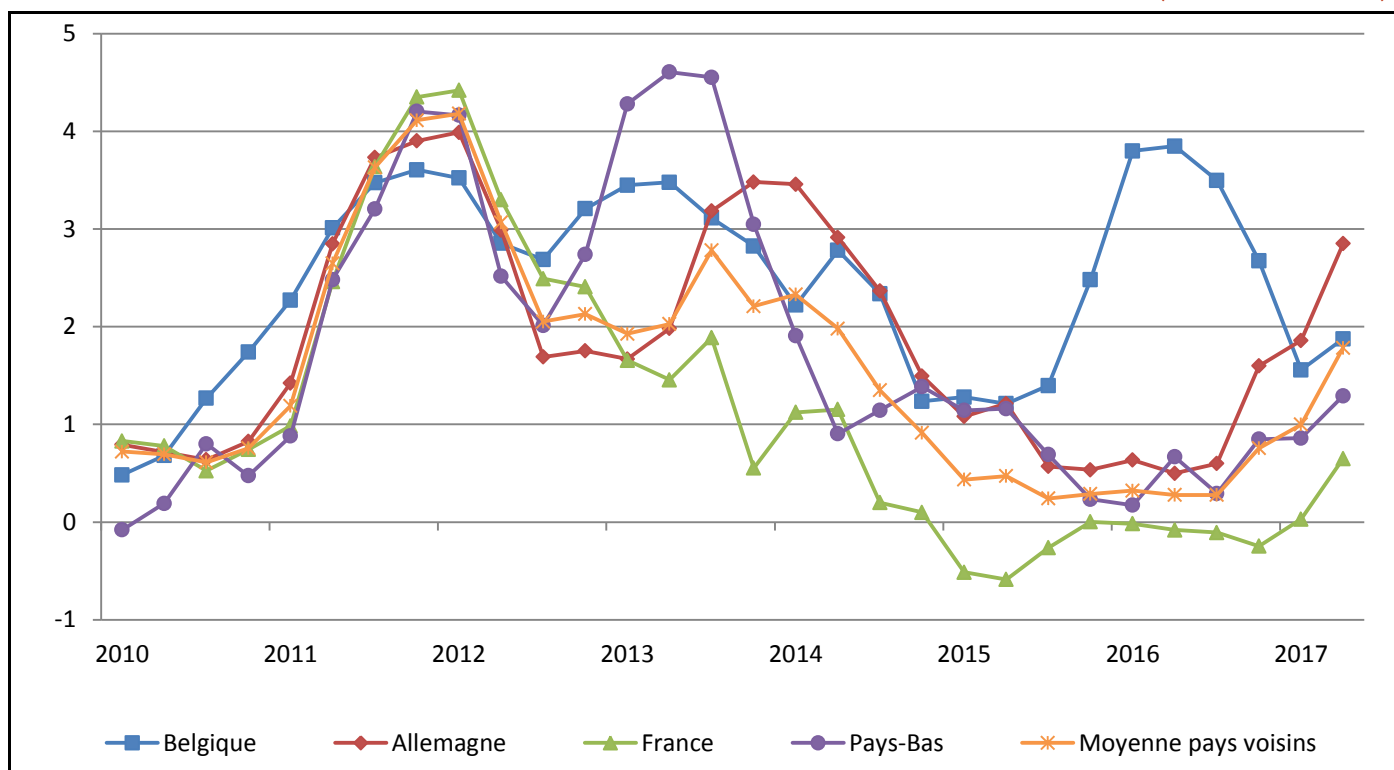
⁵³ Les cours du lait écrémé et entier en poudre sont sous pression depuis début 2017, notamment en raison de la faible demande, tant sur le marché européen que sur le marché mondial. (source : LTO Milkprices.nl)

⁵⁴ Au 1^{er} janvier 2017, les accises sur le vin et le tabac ont été diminuées aux Pays-Bas:

- Vin, mousseux et non mousseux, pourcentage d'alcool $\leq 8,5$ %: 44,24 euros par hectolitre (auparavant 44,18 euros pour le vin non mousseux et 48,25 euros pour le vin mousseux);
- Vin, mousseux et non mousseux, pourcentage d'alcool $> 8,5$ %: 88,30 euros par hectolitre (auparavant 88,36 euros pour le vin non mousseux et 254,41 euros pour le vin mousseux, pourcentage d'alcool $> 8,5$ % mais ≤ 15 %);
- Cigarettes: pourcentage du prix de vente au détail 5,00 %, 166,46 euros par 1.000 pièces (auparavant pourcentage du prix de vente au détail 0,83 %, 179,07 euros par 1.000 pièces);
- Tabac à fumer: pourcentage du prix de vente au détail supprimé, 99,25 euros par kg (auparavant pourcentage du prix de vente au détail 4,60 %, 78,68 euros par kg).

Graphique 11. Évolution trimestrielle des prix à la consommation des produits alimentaires transformés en Belgique et dans les principaux pays voisins

(Variation à 1 an d'écart)



Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium.

Au deuxième trimestre 2017, la Belgique enregistrait une progression des prix en glissement annuel plus élevée que la moyenne des pays voisins pour les autres denrées alimentaires et le tabac, mais également pour le sucre, la confiture et le chocolat, le pain et les céréales ainsi que pour les boissons non alcoolisées. Pendant le trimestre sous revue, c'est le tabac qui a apporté la contribution la plus significative (0,6 point de pourcentage) à l'écart d'inflation en défaveur de notre pays. En revanche, les produits laitiers ont contribué à l'écart d'inflation en faveur de la Belgique à hauteur de 0,6 point de pourcentage. Alors que le consommateur belge a dû débourser au deuxième trimestre 2017 0,3 % de moins pour le lait, le fromage et les œufs en glissement annuel (tout comme le consommateur français, qui paie 0,2 % de moins), les prix à la consommation des produits laitiers aux Pays-Bas et en Allemagne ont augmenté au cours de la même période de 5,5 % et 7,8 % respectivement. Le lait a tout particulièrement connu une forte hausse de prix dans les deux pays: le lait frais entier 17,1 % en Allemagne et 22,7 % aux Pays-Bas, le lait frais demi-écrémé et écrémé 16,7 % en Allemagne et 20,6 % aux Pays-Bas, le lait de longue conservation 12,5 % en Allemagne et 5,3 % aux Pays-Bas. Le fromage et le fromage blanc (7,6 %) ainsi que les autres produits laitiers (11,4 %) étaient également beaucoup plus chers en Allemagne. En revanche, la Belgique a connu une forte baisse des prix pour le lait frais entier (-9,6 %) et le lait frais demi-écrémé et écrémé (-6,0 %).

Alors que l'inflation du tabac dans les pays voisins au deuxième trimestre 2017 s'élevait en moyenne à 3,3 % (contre 2,3 % au trimestre précédent), elle a atteint en Belgique 5,8 % (contre 5,2 % au trimestre précédent). Aux Pays-Bas, l'inflation s'est ralentie par rapport au premier trimestre 2017, de 2,0 % à 1,2 %, alors qu'elle s'est accélérée en Allemagne (de 2,9 % à 3,9 %) et en France (de 1,3 % à 2,6 %). À impôts indirects constants, l'inflation du tabac aurait été de 2,0 % en Belgique (contre 5,8 % actuellement), de 1,8 % en France (contre 2,6 % actuellement) et de 2,6 % aux Pays-Bas (contre 1,2 % actuellement). En Allemagne, l'inflation du tabac serait restée inchangée (3,9 %).

Si l'on exclut le tabac et les boissons alcoolisées, les prix des produits alimentaires transformés auraient augmenté de 1,1 % en glissement annuel au deuxième trimestre 2017 en Belgique. Dans les pays voisins, ces prix auraient augmenté en moyenne de 1,7 % (0,2 % en France, 1,6 % aux Pays-Bas et 3,1 % en Allemagne).

Tableau 8. Inflation pour les produits alimentaires transformés et principales catégories en Belgique et dans les principaux pays voisins au deuxième trimestre 2017

(Taux de variation à 1 an d'écart, sauf indication contraire)

	Belgique	Moyenne des pays voisins	Allemagne	France	Pays-Bas	Poids en 2017 (en %)	
						Belgique	Moyenne des pays voisins
Tabac	5,8	3,3	3,9	2,6	1,2	21,3	19,6
Pain et céréales	0,9	0,2	0,2	0,2	0,2	22,6	20,0
Boissons non alcoolisées	1,5	1,3	1,3	0,7	1,9	10,7	11,9
<i>Eaux minérales, boissons rafraîchissantes et jus</i>	1,5	0,9	0,8	0,7	1,9	8,3	8,2
<i>Café, thé et cacao</i>	1,6	1,7	2,5	0,7	1,5	2,4	3,7
Produits alimentaires n.c.a.	2,9	0,1	0,5	-0,5	0,2	4,9	5,0
Huiles et graisses	5,4	10,8	19,5	1,7	7,4	2,5	2,8
Sucre, confitures, chocolats	0,9	0,0	0,3	0,0	-1,3	8,2	8,8
Boissons alcoolisées	-0,1	0,5	0,5	0,6	-0,5	15,6	16,2
<i>Bière</i>	1,1	0,9	0,8	1,8	-0,3	4,9	5,7
<i>Spiritueux</i>	0,7	0,0	0,2	-0,3	1,8	1,6	3,7
<i>Vins</i>	-0,8	0,4	0,3	0,9	-1,8	9,1	6,8
Lait, fromage et oeufs	-0,3	3,9	7,8	-0,2	5,5	14,2	15,7
Produits alimentaires transformés	1,9	1,8	2,9	0,7	1,3	100,0	100,0
Produits alimentaires transformés (sans alcool ni tabac)	1,1	1,7	3,1	0,2	1,6	63,1	64,2
Produits alimentaires transformés (taux de taxation constant)	1,1	1,8	2,9	0,5	1,6	100,0	100,0

Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium.

IV Inflation pour les produits alimentaires non transformés au deuxième trimestre 2017

IV.1 Inflation pour les produits alimentaires non transformés en Belgique

Au deuxième trimestre 2017, les prix des produits alimentaires non transformés affichaient un recul de 1,4 % par rapport à la période correspondante de 2016 (2,1 % au premier trimestre 2017). Pour la première fois depuis le premier trimestre 2015, la catégorie des produits alimentaires non transformés enregistre une inflation négative. Le ralentissement du rythme de progression des prix s'explique tout d'abord par l'inflation négative des légumes, qui enregistraient pourtant encore une inflation très positive lors du trimestre précédent (-2,5 % au deuxième trimestre 2017 contre 6,6 % au premier trimestre 2017). Le prix des fruits a également diminué. Cette baisse était plus prononcée qu'au trimestre précédent (-9,4 % au deuxième trimestre 2017, contre -1,8 % au premier trimestre 2017), alors que le rythme de progression des prix des poissons et fruits de mer a ralenti au deuxième trimestre 2017 (1,6 % au deuxième trimestre 2017 contre 7,6 % au premier trimestre 2017). En raison du poids relativement faible des produits alimentaires non transformés dans le panier de consommation (7,9 %), leur impact sur l'inflation totale s'est limité à -0,1 point de pourcentage.

Tableau 9. Évolution récente des prix à la consommation des produits alimentaires non transformés

(Taux de variation à 1 an d'écart, sauf indication contraire)

	2014	2015	2016	2016			2017		2017 - II			Contribution ¹	Poids ²
				II	III	IV	I	II	avr	mai	mar		
Viande	1,0	0,2	1,0	0,8	0,9	1,3	0,3	1,0	1,1	0,9	0,8	0,48	52,2
Poisson et fruits de mer	2,0	-1,5	7,7	12,2	8,4	7,1	7,4	1,6	1,4	2,2	1,2	0,22	12,6
Légumes	-7,4	7,5	2,8	4,8	2,3	0,2	6,6	-2,5	-3,5	-3,0	-1,0	-0,56	20,3
Fruits	-4,5	4,4	3,8	-0,9	3,5	3,3	-1,8	-9,4	-5,6	-11,7	-11,1	-1,52	14,9
Produits alimentaires non transformés	-1,3	2,1	2,6	2,6	2,4	2,0	2,1	-1,4	-1,0	-1,8	-1,3	-1,38	100,0

Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium.

¹ Contribution à l'inflation du groupe au deuxième trimestre 2017 (en points de %), ² p.m. poids dans le groupe en 2017 (en %).

Au deuxième trimestre 2017, les prix à la consommation de la viande affichaient une hausse moyenne de 1,0 % par rapport à la période correspondante de 2016. Cela signifie une accélération du rythme de progression des prix par rapport au trimestre précédent (0,3 % au premier trimestre 2017). L'inflation de la viande de porc au deuxième trimestre 2017 s'élevait à 3,4 %, alors que le consommateur a dû déboursier 1,5 % de plus pour d'autres préparations à base de viande, dont le boudin, le hachis et la salade de volaille. Au deuxième trimestre 2017, les prix à la consommation de la viande de bœuf et de veau et de la volaille affichaient une hausse respective de 0,9 % et 0,6 % par rapport à la période correspondante de 2016. En ce qui concerne le prix agricole⁵⁵, le prix de la carcasse de bœuf a connu au deuxième trimestre 2017 un recul de 1,1 % en moyenne par rapport à la même période en 2016, alors que le prix à la consommation a quant à lui légèrement augmenté. Pour les carcasses de porc, l'éleveur de porcs a reçu au deuxième trimestre 2017 en moyenne 27,7 % de plus qu'un an plus tôt (en dépit du boycott russe en vigueur), alors que le prix à la consommation a augmenté dans une bien moindre mesure pendant la même période.

Au deuxième trimestre 2017, le poisson était en moyenne 1,6 % plus cher que pendant la même période en 2016, soit un fort ralentissement du rythme de progression des prix, après quatre trimestres marqués par une inflation très élevée (7,4 % au premier trimestre 2017). Au deuxième trimestre 2017, le poisson séché, fumé ou salé, le poisson surgelé et le poisson frais ont coûté au consommateur respectivement 11,1 %, 9,1 % et 7,1 % de plus qu'au deuxième trimestre 2016. Le recul de l'inflation du poisson s'explique principalement par l'inflation négative des fruits de mer frais ou réfrigérés (-14,7 % contre 8,8 % au premier trimestre 2017).

Au deuxième trimestre 2017, les légumes ont coûté en moyenne 2,5 % de moins par rapport à la même période un an plus tôt. Pour la première fois depuis le premier trimestre 2015, cette sous-catégorie affiche une inflation négative, après plusieurs trimestres marqués par des taux d'inflation élevés (6,6 % au premier trimestre 2017). L'inflation négative est due à la diminution, en glissement annuel, des prix à la consommation des légumes frais (-5,2 %) au deuxième trimestre 2017. Selon l'indice des prix à la production des produits agricoles et horticoles en Belgique⁵⁶, qui est un bon indicateur de l'évolution des prix à la consommation, les prix en avril et mai 2017 de certains légumes frais comme la laitue pommée, le chou-fleur et le concombre ont diminué sur base annuelle.

Les prix à la consommation des fruits au deuxième trimestre 2017 étaient inférieurs de 9,4 % à ceux de la même période en 2016, ce qui représente une diminution des prix encore plus prononcée par rapport au premier trimestre 2017 (-1,8 %). En glissement annuel, les fruits frais ont diminué en moyenne de 10,7 % au deuxième trimestre 2017. Les fruits en conserve, par contre, ont augmenté en moyenne de 2,6 % sur la même période. Ce sont principalement les fruits importés qui ont contribué à l'inflation négative. Selon l'indice des prix à la production des produits agricoles et horticoles en Belgique, le prix des pommes et des poires a augmenté en avril et mai 2017 par rapport à la période correspondante de 2016.

IV.2 Inflation pour les produits alimentaires non transformés dans les principaux pays voisins

L'inflation des produits alimentaires non transformés dans les pays voisins a connu en moyenne un net ralentissement au deuxième trimestre 2017 (1,2 % au deuxième trimestre 2017 contre 4,0 % au premier trimestre 2017). La Belgique, par contre, a connu un ralentissement encore plus marqué et a même affiché une inflation négative de -1,4 % au deuxième trimestre 2017. Malgré son poids limité en Belgique (7,9 %), ce groupe de produits a apporté une contribution de 0,2 point de pourcentage à la réduction du différentiel d'inflation totale avec nos principaux pays voisins. Tant l'Allemagne que la France et les Pays-Bas ont affiché une progression des prix en glissement annuel pour les produits ali-

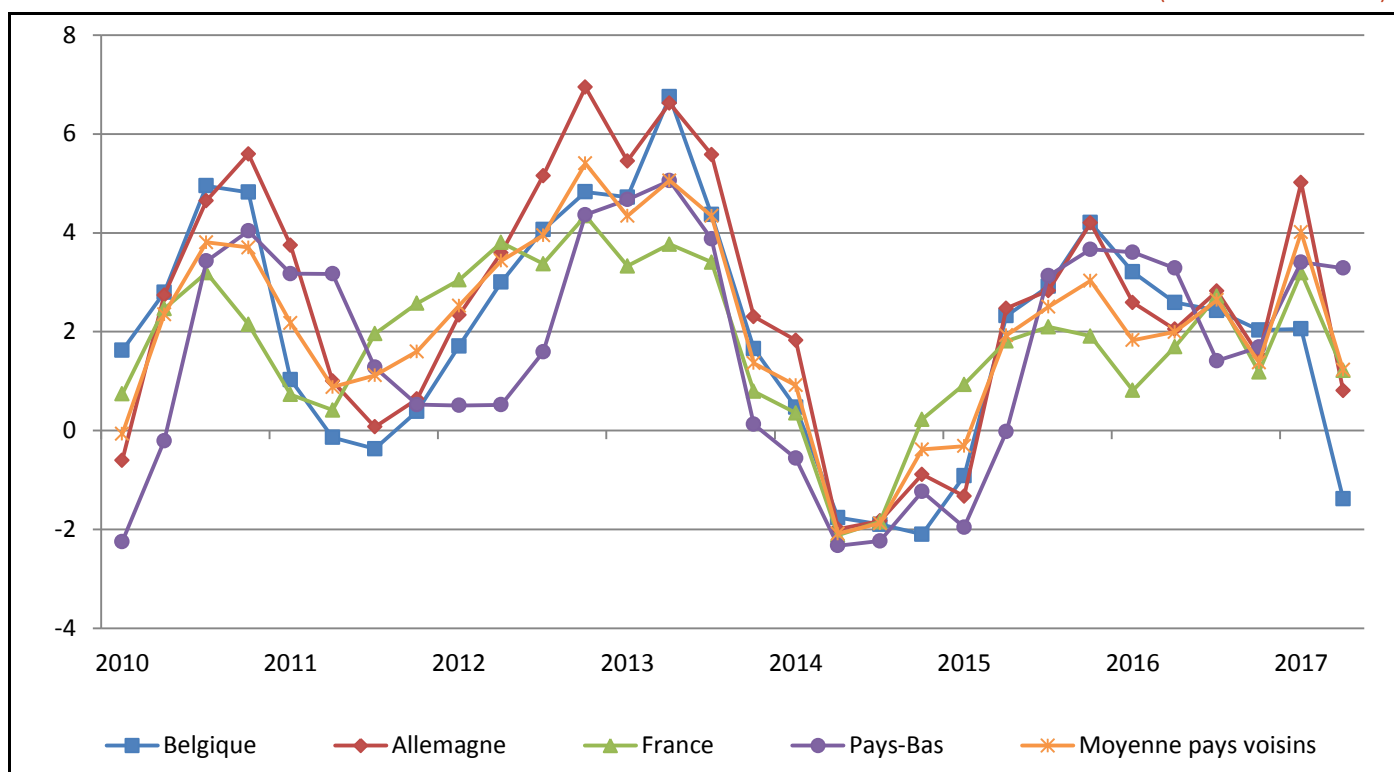
⁵⁵ Les prix des carcasses sont un bon indicateur du prix que l'éleveur de bovins ou de porcs reçoit.

⁵⁶ L'évolution des prix à la consommation des légumes et des fruits semble fortement liée aux prix en vigueur sur les criées belges. Les données d'avril et mai 2017 ont été comparées avec celles de la même période l'an dernier. Cf. <http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/economie/agriculture/>

mentaires non transformés de respectivement 0,8 %, 1,2 % et 3,3 % (au trimestre précédent, l'inflation de cette catégorie dans ces pays était de 5,0 %, 3,2 % et 3,4 % respectivement).⁵⁷

Graphique 12. Évolution trimestrielle des prix à la consommation des produits alimentaires non transformés en Belgique et dans les principaux pays voisins

(Variation à 1 an d'écart)



Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium.

Au deuxième trimestre 2017, toutes les catégories sous-jacentes ont contribué à l'écart d'inflation avec les pays voisins en faveur de la Belgique. Avec 1,6 point de pourcentage, la catégorie « fruits » a le plus contribué à l'écart d'inflation avec les pays voisins en faveur de la Belgique.

Tableau 10. Inflation pour les produits alimentaires non transformés et principales catégories en Belgique et dans les principaux pays voisins au deuxième trimestre 2017

(Taux de variation à 1 an d'écart, sauf indication contraire)

	Belgique	Moyenne des pays voisins	Allemagne	France	Pays-Bas	Poids en 2017 (en %)	
						Belgique	Moyenne des pays voisins
Viande	1,0	1,4	1,6	0,9	3,6	52,2	47,4
Poisson et fruits de mer	1,6	4,7	3,8	4,9	9,5	12,6	9,9
Légumes	-2,5	0,1	-1,9	1,5	2,5	20,3	25,4
Fruits	-9,4	0,4	1,3	-1,1	1,5	14,9	17,2
Produits alimentaires non transformés	-1,4	1,2	0,8	1,2	3,3	100,0	100,0

Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium.

⁵⁷ Les modifications apportées aux impôts indirects n'ont eu aucune incidence significative sur l'inflation des produits alimentaires non transformés en Belgique et dans les principaux pays voisins.

V Inflation pour les services au deuxième trimestre 2017

V.1 Inflation pour les services en Belgique

Au deuxième trimestre 2017, l'inflation des services s'établissait à 1,9 %, soit une légère accélération du rythme de progression des prix (1,8 % au premier trimestre 2017). En raison notamment de son poids important (42,3 %), ce groupe de produits a contribué le plus à l'inflation totale (0,82 point de pourcentage) après le groupe des produits énergétiques.

La légère augmentation du rythme de progression des prix des services était principalement due à l'accélération du rythme de progression des prix des voyages (4,6 % au deuxième trimestre 2017 contre -1,3 % au premier trimestre 2017, en raison de l'accélération de l'inflation des vacances organisées et des services d'hébergement, due au fait que les vacances de Pâques tombaient cette année entièrement en avril, tandis qu'en 2016 les vacances tombaient partiellement en mars), qui n'a pas été compensée par un ralentissement du rythme de progression des prix des loisirs et des soins corporels (2,0 % au deuxième trimestre 2017 contre 2,5 % au premier trimestre 2017, notamment en raison d'une inflation plus faible pour les restaurants et les cafés) et de la communication (2,2 % au deuxième trimestre 2017 contre 4,1 % au premier trimestre 2017, notamment en raison d'un ralentissement de l'inflation des packs).

Les prix administrés ont une forte influence sur l'inflation des services. Les prix administrés sont des prix fixés directement ou fortement influencés par les pouvoirs publics ou contrôlés par une autorité de régulation.⁵⁸ Les services administrés en Belgique sont indiqués en gras dans le tableau ci-dessous. Au deuxième trimestre 2017, les services administrés ont contribué à hauteur de 0,57 point de pourcentage à l'inflation des services (1,9 %). Ils étaient responsables d'un peu moins d'un tiers de l'inflation totale des services. La contribution des services administrés reste donc stable donc par rapport au premier trimestre 2017 (0,54 point de pourcentage, soit près d'un tiers de l'inflation totale des services de 1,8 %). Ce sont les services hospitaliers (avec une inflation de 2,0 %) et la protection sociale (avec une inflation de 2,1 %) qui ont principalement contribué à l'inflation des services administrés.

Tableau 11. Évolution récente des prix à la consommation des services

(Taux de variation à 1 an d'écart, sauf indication contraire)

	2014	2015	2016	2016			2017		2017 – II			Contribution ¹	Poids ²
				II	III	IV	I	II	avr	mai	juin		
Loisirs et soins corporels	2,9	2,7	2,8	3,0	2,8	2,6	2,5	2,0	2,1	2,1	2,0	0,54	26,1
Restaurants et cafés	2,9	2,7	3,2	3,2	3,2	3,2	2,8	2,4	2,3	2,4	2,4	0,37	15,8
Salons de coiffure et institutions de soins et de beauté	2,8	2,2	2,3	2,3	2,3	2,4	2,0	1,9	1,9	2,0	1,9	0,07	3,5
Services culturels	3,3	3,9	2,3	3,1	1,9	1,3	2,6	1,8	2,1	2,0	1,3	0,05	3,6
Services sportifs et récréatifs	2,3	1,7	2,4	2,6	2,5	2,1	2,1	1,5	1,5	1,5	1,4	0,03	2,1
Cantines	1,9	1,3	1,0	0,7	1,2	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	0,01	0,7
Nettoyage, réparation et location d'articles d'habillement	3,7	2,7	2,2	2,3	2,1	1,9	1,7	1,6	1,6	1,7	1,4	0,00	0,1
Divers	1,9	3,2	2,7	3,0	3,1	1,5	1,9	2,1	2,0	2,1	2,1	0,50	24,7
Services hospitaliers	0,8	1,4	1,2	1,0	1,2	1,3	1,8	2,0	1,9	2,0	2,0	0,19	10,0
Protection sociale	2,6	3,7	3,0	2,8	2,9	3,0	2,0	2,1	2,1	2,0	2,2	0,10	4,6
Assurance maladie	4,5	2,9	2,5	2,5	2,5	2,5	3,7	3,8	3,8	3,8	3,8	0,09	2,5
Services dentaires	1,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	0,08	1,1
Autres assurances	5,5	1,6	2,7	3,1	3,1	1,7	1,2	3,0	1,1	4,1	3,7	0,02	0,6
Autres services n.c.a.	1,5	0,4	0,6	0,6	0,8	0,6	0,9	1,0	1,0	1,0	1,1	0,02	1,5
Services financiers n.c.a.	3,3	3,5	2,5	2,5	2,5	2,5	1,8	2,1	2,1	2,1	2,1	0,00	0,1
Services médicaux et paramédicaux	1,1	8,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,00	2,7
Enseignement	1,6	8,2	20,2	28,8	28,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,00	1,5

⁵⁸ Le rapport annuel 2016 de l'Observatoire des prix a consacré un chapitre à l'évolution des prix administrés en Belgique (voir : http://economie.fgov.be/fr/binaries/Rapport_annuel_2016_prix_observatoire_tcm326-282310.pdf).

	2014	2015	2016	2016			2017		2017 – II			Contri- bution ¹	Poids ²
				II	III	IV	I	II	avr	mai	juin		
Services de logement	3,3	2,7	1,4	1,5	1,2	1,1	1,2	1,2	1,3	1,1	1,2	0,28	23,1
Loyers effectifs	1,7	1,0	0,9	1,0	1,0	0,9	1,0	1,1	1,1	1,1	1,1	0,16	14,7
Autres services liés au logement n.c.a.	3,7	2,0	2,9	2,9	3,1	3,2	3,0	2,1	2,7	1,8	1,7	0,04	1,9
Services domestiques et services ménagers	5,4	4,3	1,3	1,6	0,4	0,2	0,6	1,1	1,1	1,1	1,1	0,03	2,5
Assurances habitation	3,6	2,4	1,7	1,9	1,6	1,7	2,8	2,4	2,8	1,7	2,6	0,02	0,9
Services d'entretien et réparations	2,4	1,6	2,2	2,2	2,2	2,2	1,1	1,4	1,2	1,5	1,5	0,02	1,2
Collecte des ordures ménagères	18,5	12,1	3,0	3,0	1,5	1,5	1,5	1,1	1,5	0,9	0,9	0,01	0,9
Collecte des eaux usées	9,4	10,7	0,6	0,7	0,7	0,7	0,8	0,6	0,6	0,6	0,6	0,01	1,0
Voyages	1,5	1,8	1,6	2,0	2,3	-0,3	-1,3	4,6	7,4	2,8	3,6	0,28	6,0
Services d'hébergement	-1,3	4,2	3,0	1,6	6,4	-0,4	2,2	8,5	14,9	4,6	6,0	0,18	2,0
Vacances organisées	2,5	0,2	1,2	2,6	0,6	0,0	-3,1	2,0	2,5	1,4	2,0	0,10	3,9
Services de transport	2,8	2,0	1,2	1,0	1,3	1,3	1,4	1,3	1,6	1,3	1,1	0,17	12,3
Entretiens et réparations	3,9	2,2	1,4	1,5	1,3	1,4	1,7	1,9	1,9	2,0	1,7	0,12	6,4
Transport routier de passagers	3,1	4,9	3,3	3,1	3,2	3,3	3,3	3,4	3,4	3,4	3,4	0,04	1,1
Transport ferroviaire de passagers	1,7	0,1	1,0	1,1	1,1	1,1	1,3	2,9	2,9	3,0	2,7	0,03	1,2
Services divers liés aux véhicules particuliers	1,0	1,0	1,4	1,5	0,9	1,8	1,8	0,8	1,7	0,3	0,3	0,01	0,7
Services de transport divers	3,7	2,1	1,2	0,9	1,2	1,5	1,4	1,4	1,1	1,3	1,6	0,00	0,2
Assurances transports	1,3	0,5	0,1	0,2	0,0	-0,4	-0,5	-0,3	-0,6	-0,1	-0,1	-0,01	1,9
Transport aérien de passagers	3,8	6,0	0,2	-3,4	0,0	3,3	1,8	-3,5	0,2	-5,3	-5,2	-0,03	0,9
Communication	-2,8	-0,1	4,2	4,7	4,7	4,9	4,1	2,2	2,1	2,3	2,3	0,17	7,9
Matériel et services de téléphone et de télé- copie	-3,1	-0,2	4,2	4,7	4,8	5,0	4,3	2,3	2,2	2,3	2,4	0,17	7,6
Services postaux	4,1	3,2	2,8	2,8	2,8	2,8	0,0⁵⁹	0,0	0,0	0,0	0,0	0,00	0,2
Services	2,2	2,4	2,2	2,4	2,4	1,8	1,8	1,9	2,1	1,8	1,8	1,85	100,0

Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium

¹ Contribution à l'inflation du groupe au deuxième trimestre 2017 (en point de %), ² p.m. Poids dans le groupe en 2017 (en %)

En gras : les services administrés en Belgique.

Au deuxième trimestre 2017, la plus grande contribution à l'inflation des services a été apportée par le groupe de produits loisirs et soins corporels, avec 0,54 point de pourcentage. Lors du trimestre sous revue, l'inflation de cette catégorie s'établissait à 2,0 %, soit un ralentissement par rapport au premier trimestre 2017 (2,5 %). Au deuxième trimestre 2017, le consommateur a déboursé en moyenne 2,4 % de plus pour l'addition dans les cafés et les restaurants par rapport à la même période en 2016 (contre 2,8 % au premier trimestre de 2017). Notamment en raison de son poids élevé, la catégorie restaurants et cafés est celle qui a contribué le plus à l'inflation des services. Le ralentissement du rythme de progression des prix de la catégorie loisirs et soins corporels est la conséquence du recul de l'inflation des sous-catégories restaurants et cafés et services culturels (principalement en raison d'un recul de l'inflation des concerts de pop étant donné que les représentations internationales étaient relativement moins nombreuses au deuxième trimestre 2017) (2,4 % et 1,8 % respectivement au deuxième trimestre 2017, contre 2,8 % et 2,6 % respectivement au premier trimestre 2017).

Les autres services ont apporté la deuxième plus grande contribution à l'inflation des services au deuxième trimestre 2017, avec 0,50 point de pourcentage. Le rythme de progression des prix de cette catégorie de produits s'établissait à 2,1 % durant le trimestre écoulé, soit une légère augmentation du niveau d'inflation (1,9 % au premier trimestre 2017). Au deuxième trimestre 2017, les soins hospitaliers ont coûté en moyenne 2,0 % de plus sur base annuelle (contre 1,8 % au trimestre précédent). Pour les services dentaires, le consommateur a dû payer en moyenne 7,6 % de plus au deuxième trimestre 2017 que pendant la même période un an plus tôt. Au 1^{er} janvier 2017, dans le cadre du trajet de soins buccaux, la contribution du patient a augmenté si ce dernier n'a pas effectué de contrôle préventif chez le dentiste l'année précédente. Il ne s'agit donc pas d'une hausse du tarif des dentistes. L'accélération du rythme de progression des prix des autres services s'explique notamment par une accélération du rythme de progression des prix des soins hospitaliers (2,0 % au deuxième trimestre 2017 contre 1,8 % au premier trimestre 2017) et des

⁵⁹ En automne 2016, l'IBPT a refusé une demande d'augmentation tarifaire du « panier des petits utilisateurs » de bpost pour 2017.
<http://www.bipt.be/fr/operateurs/press-release/136-libpt-refuse-la-demande-daugmentation-tarifaire-de-bpost-pour-2017>

autres assurances (plus particulièrement de l'assurance responsabilité civile familiale, 3,0 % au deuxième trimestre 2017 contre 1,2 % au premier trimestre 2017).

Les services de logement affichaient quant à eux au deuxième trimestre 2017 un taux d'inflation de 1,2 %, soit un statu quo par rapport au trimestre précédent. Notamment en raison de son poids élevé, la sous-catégorie loyers effectifs a apporté la plus forte contribution à l'inflation des services de logement. L'inflation de cette sous-catégorie a atteint 1,1 % au deuxième trimestre 2017.

Le rythme de progression des prix des voyages a atteint 4,6 % au deuxième trimestre 2017, soit une forte hausse par rapport à l'inflation du trimestre précédent (-1,3 %). Les principales hausses des prix à la consommation de ces services sur base annuelle ont été observées en avril. Cela s'explique en grande partie par le fait qu'en 2017, les vacances de Pâques tombaient entièrement en avril, alors qu'elles tombaient en partie en mars en 2016. Au deuxième trimestre 2017, le consommateur a dû payer pour les services d'hébergement en moyenne 8,5 % de plus que pendant la même période un an plus tôt. Ce sont surtout les villages de vacances qui ont vu leurs tarifs augmenter par rapport à l'année précédente. L'inflation des vacances organisées s'établissait au deuxième trimestre 2017 à 2,0 %, contre une inflation négative au trimestre précédent (-3,1 %). Pour un weekend à la mer, le consommateur a dû débourser beaucoup plus au deuxième trimestre 2017 qu'au cours de la même période un an plus tôt. Ces deux sous-catégories ont contribué à l'accélération de l'inflation de la catégorie des voyages.

Au deuxième trimestre 2017, les services de transport étaient en moyenne 1,3 % plus chers sur base annuelle, soit un très léger ralentissement du rythme de progression des prix (1,4 % au premier trimestre 2017). La sous-catégorie entretiens et réparations a le plus fortement contribué à l'inflation de cette catégorie de produits, en partie en raison de son poids élevé. Au deuxième trimestre 2017, le consommateur a dû payer pour ces services en moyenne 1,9 % de plus que pendant la même période un an plus tôt. Cette sous-catégorie fait également l'objet d'une analyse plus détaillée dans le focus du présent rapport sur l'évolution du coût réel d'une voiture. Le très léger ralentissement du rythme de progression des prix de cette catégorie de produits provient du ralentissement du rythme de progression des prix des billets d'avion (-3,5 % au deuxième trimestre 2017 contre 1,8 % au trimestre précédent). Les prix à la consommation des billets d'avion ont surtout fortement baissé durant les mois de mai et de juin par rapport à la même période en 2016. Le ralentissement du rythme de progression des prix n'a pas été compensé par une accélération du rythme de progression des prix pour, entre autres, le transport ferroviaire de passagers (2,9 % au deuxième trimestre 2017 contre 1,3 % au premier trimestre 2017). Le prix d'un voyage en train vers l'étranger a fortement augmenté en avril 2017.

Au deuxième trimestre 2017, les services de communication ont contribué le moins à l'inflation des services, avec 0,17 point de pourcentage. Les services appartenant à ce groupe de produits étaient en moyenne 2,2 % plus chers sur base annuelle au deuxième trimestre 2017, soit un important ralentissement du rythme de progression des prix (4,1 % au premier trimestre 2017). Le matériel et services de téléphonie et de télécopie ont connu une hausse de prix moyenne de 2,3 % sur base annuelle. Les packs, qui représentent deux tiers du poids des services de téléphonie et de télécopie, ont enregistré au deuxième trimestre 2017 une inflation de 3,1 % (alors qu'elle était encore de 6,4 % au premier trimestre à la suite de la hausse des prix de mars 2016). Les communications au moyen d'un téléphone fixe ont augmenté en moyenne de 4,4 % sur base annuelle, alors que celles au moyen d'un téléphone mobile coûtaient en moyenne 1,4 % de plus au deuxième trimestre 2017 qu'un an plus tôt⁶⁰. En revanche, l'abonnement Internet est 0,4 % moins cher sur base annuelle.

Le 7 juillet 2017, l'IBPT a publié une analyse de marché sur l'accès au haut débit (notamment pour la téléphonie fixe et mobile) et à la radiodiffusion télévisuelle, réalisée en collaboration avec les trois régulateurs audio-visuels régionaux. Cette analyse de marché⁶¹ contient des recommandations visant à mettre un terme au duopole Proximus – Telenet. Parmi ces recommandations figure entre autres l'ouverture du câble à fibre optique par Proximus et de l'infrastructure

⁶⁰ Proximus a déjà annoncé une augmentation des tarifs de la téléphonie mobile au 1^{er} août 2017 de 7 à 8 % en fonction du type d'abonnement. Cette hausse des tarifs sera toutefois accompagnée d'une augmentation du volume des données mobiles.<https://www.proximus.be>

⁶¹ <http://bipt.be/fr/operateurs/telecom/marches/large-bande/analyse-de-marche-en-cours-2014/projet-de-decision-analyse-de-marche>

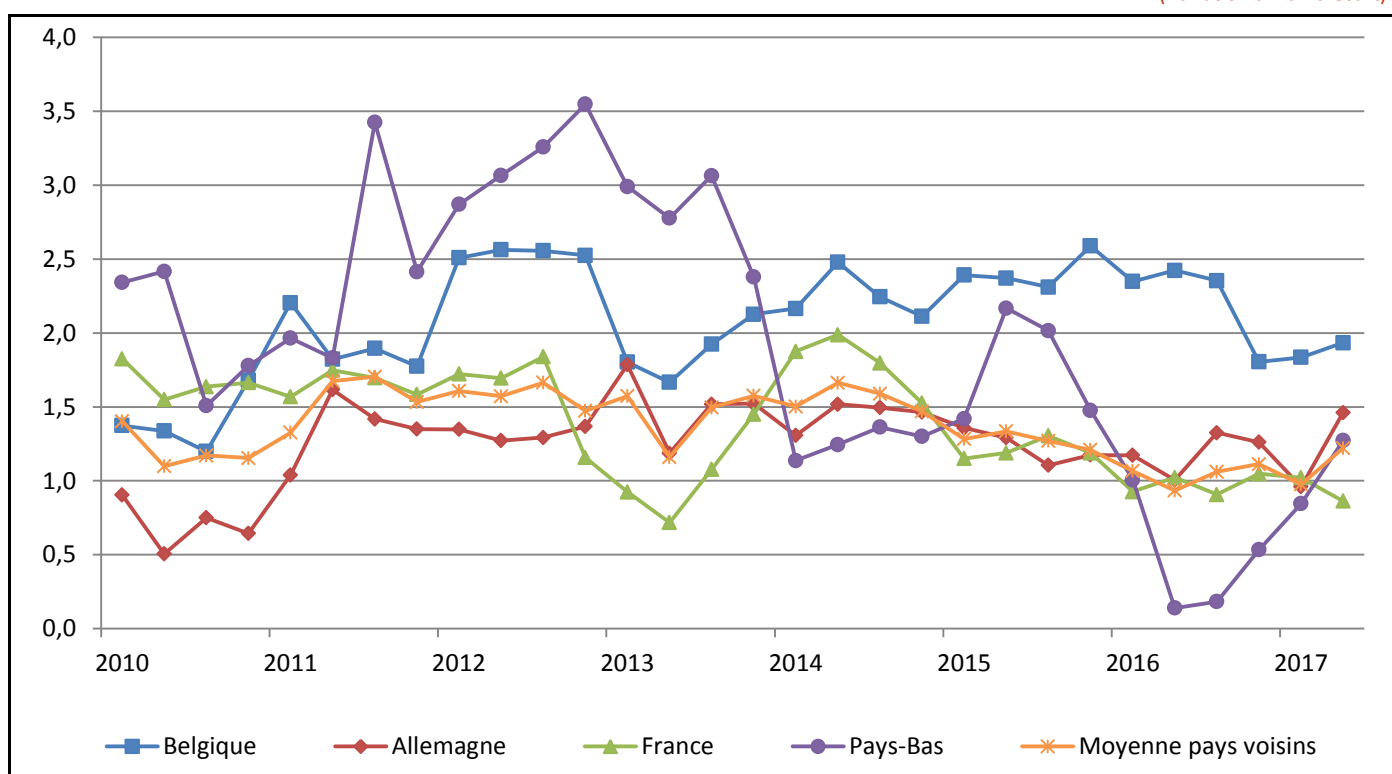
de téléphonie fixe par Telenet, contre une rémunération équitable. Les opérateurs de télécommunications ont jusqu'à mi-septembre pour réagir et ces recommandations devront être transposées dans la législation pour février/mars 2018.

V.2 Inflation pour les services dans les principaux pays voisins

L'inflation des services a légèrement progressé dans les pays voisins au cours du deuxième trimestre 2017 et s'est élevée à 1,2 % en moyenne (contre 1,0 % au premier trimestre 2017). L'inflation des services a toutefois évolué en ordre dispersé dans les pays voisins. Ainsi, le rythme de progression des prix des services a augmenté en Allemagne et aux Pays-Bas (de respectivement 1,0 % et 0,8 % au premier trimestre 2017 à 1,5 % et 1,3 % au deuxième trimestre 2017), tandis que l'inflation des services a très légèrement ralenti en France (de 1,0 % au premier trimestre 2017 à 0,9 % au deuxième trimestre 2017). Compte tenu de la plus forte inflation des services en Belgique (1,9 % au deuxième trimestre 2017) par rapport à nos pays voisins, la contribution des services à l'écart total d'inflation s'élevait à 0,3 point de pourcentage en défaveur de la Belgique au deuxième trimestre 2017.⁶²

Graphique 13. Évolution trimestrielle des prix à la consommation des services en Belgique et dans les principaux pays voisins

(Variation à 1 an d'écart)



Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium.

La sous-catégorie des services de téléphonie et de télécopie ont apporté de loin la plus grande contribution à l'écart d'inflation pour les services en défaveur de la Belgique. En Belgique, l'inflation de cette catégorie s'établissait à 2,3 % contre une moyenne de -3,2 % dans les pays voisins. En Allemagne, l'inflation de cette catégorie a atteint -0,8 %. En ce qui concerne les deux services de communication les plus importants, tant la téléphonie mobile que les packs ont enregistré une inflation négative de respectivement -1,0 % et -1,4 %. La France affichait une inflation de -5,1 % pour les services de téléphonie et de télécopie, et plus particulièrement une inflation de 0,1 % pour les communications au moyen d'un téléphone mobile et une inflation de -9,9 % pour les packs. Aux Pays-Bas, l'inflation de cette catégorie s'élevait à -6,9 %. Les communications au moyen d'un téléphone mobile coûtaient 14,4 % moins cher en glissement annuel, alors que les prix des packs ont augmenté de 2,8 % sur base annuelle. En Belgique, les packs et les communi-

⁶² Dans l'IPCH à taux de taxation constants, l'inflation des services au deuxième trimestre 2017 aurait été identique à l'inflation réelle tant en Belgique que dans les trois principaux pays voisins.

tions au moyen d'un téléphone mobile ont augmenté de respectivement 3,1 % et 1,4 % en glissement annuel. Au vu des importantes différences qui persistent entre la Belgique et les pays voisins, la problématique soulevée dans le rapport annuel 2016 sur l'inflation dans les services reste d'actualité.

Outre les services de téléphonie et de télécopie, les catégories protection sociale et restaurants, cafés et établissements similaires ont également apporté une contribution à l'écart d'inflation des services en défaveur de la Belgique.⁶³ Les loyers effectifs ont, par contre, contribué le plus fortement à l'écart d'inflation des services en faveur de notre pays, notamment en raison de la baisse d'inflation et du poids plus faible de cette catégorie en Belgique.

⁶³ Pour chacune de ces catégories, la Belgique a affiché une inflation supérieure à la moyenne des pays voisins. Pour la protection sociale, l'inflation s'élevait à 2,1 % en Belgique contre -2,3 % en moyenne dans les pays voisins. Pour les restaurants, cafés et établissements similaires, elle s'établissait à 2,4 % en Belgique contre 1,7 % en moyenne dans les pays voisins. L'inflation plus faible de la protection sociale en Allemagne et aux Pays-Bas est principalement due à une forte inflation négative des soins à domicile.

Tableau 12. Inflation pour les services et principales catégories en Belgique et dans les principaux pays voisins au deuxième trimestre 2017

(Taux de variation à 1 an d'écart, sauf indication contraire)

	Belgique	Moyenne des pays voisins	Allemagne	France	Pays-Bas	Poids en 2017 (en %)	
						Belgique	Moyenne pays voisins
Loisirs et soins personnels	2,0	1,5	1,7	1,2	1,7	26,1	20,6
Restaurants et cafés	2,4	1,7	1,9	1,3	2,5	15,8	10,2
Salons de coiffure et institutions de soins et de beauté	1,9	1,6	2,0	1,2	0,7	3,5	2,4
Services culturels	1,8	0,7	0,8	0,9	0,0	3,6	3,5
Services sportifs et récréatifs	1,5	2,0	2,5	2,3	0,9	2,1	2,1
Cantines	1,3	1,9	1,4	2,0	4,1	0,7	1,8
Nettoyage, réparation et location d'articles d'habillement	1,6	1,9	1,9	1,9	0,6	0,1	0,3
Divers	2,1	0,6	-0,1	1,4	0,4	24,7	18,7
Services hospitaliers	2,0	2,5	3,1	-0,6	Nd	10,0	1,1
Protection sociale	2,1	-2,3	-6,0	1,3	-3,5	4,6	4,3
Assurance maladie	3,8	2,2	2,2	1,9	5,9	2,5	3,0
Services dentaires	7,6	0,7	0,2	0,9	1,8	1,1	1,5
Autres assurances	3,0	0,7	0,9	Nd	-1,5	0,6	0,6
Autres services n.c.a.	1,0	1,1	1,5	0,9	1,3	1,5	2,2
Services financiers n.c.a.	2,1	3,0	3,8	2,7	2,1	0,1	0,9
Services médicaux et paramédicaux	0,0	0,7	0,3	1,4	0,2	2,7	3,3
Enseignement	0,0	1,0	0,6	2,6	1,2	1,5	1,8
Services de logement	1,2	1,4	1,6	0,8	1,7	23,1	28,1
Loyers effectifs	1,1	1,3	1,7	0,2	2,0	14,7	19,7
Autres services liés au logement n.c.a.	2,1	1,4	1,5	1,0	-0,8	1,9	1,1
Services domestiques et services ménagers	1,1	2,3	4,7	0,4	2,0	2,5	1,0
Assurances habitation	2,4	3,0	1,0	4,1	1,0	0,9	1,0
Services d'entretien et réparations	1,4	2,0	3,0	1,6	2,8	1,2	2,0
Collecte des ordures ménagères	1,1	0,7	0,3	2,0	0,1	0,9	1,3
Collecte des eaux usées	0,6	0,5	0,2	1,7	-1,8	1,0	1,7
Voyages	4,6	3,7	3,9	1,0	7,8 ⁶⁴	6,0	8,3
Services d'hébergement	8,5	2,7	1,9	1,1	11,1	2,0	3,4
Vacances organisées	2,0	4,1	4,3	-0,3	3,5	3,9	4,9
Services de transport	1,3	2,1	2,3	1,9	1,8	12,3	17,0
Entretiens et réparations	1,9	2,2	3,2	1,8	-0,9	6,4	5,7
Transport routier de passagers	3,4	3,2	1,5	4,1	0,7	1,1	1,0
Transport ferroviaire de passagers	2,9	1,3	2,0	0,4	0,5	1,2	1,8
Services divers liés aux véhicules particuliers	0,8	1,3	1,2	1,2	3,1	0,7	3,3
Services de transport divers	1,3	1,0	1,3	-1,7	3,1	0,2	0,2
Assurances transports	-0,3	2,2	3,3	0,7	4,4	1,9	1,6
Transport aérien de passagers	-3,5	3,7	0,2	4,5	8,3 ⁶⁵	0,9	1,5
Communication	2,2	-2,8	-0,6	-4,6	-6,6	7,9	7,2
Matériel et services de téléphone et de télécopie	2,3	-3,2	-0,8	-5,1	-6,9	7,6	6,7
Services postaux	0,0	1,8	0,8	3,8	2,2	0,2	0,5
Services	1,9	1,2	1,5	0,9	1,3	100,0	100,0

Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium.

Nd : Non disponible.

⁶⁴ Le rythme de progression des prix des services d'hébergement s'est accéléré au deuxième trimestre 2017, notamment parce que les vacances de Pâques tombaient cette année en avril, contrairement à l'année dernière où elles tombaient en mars.

⁶⁵ Le rythme de progression des prix des billets d'avion s'est accéléré au deuxième trimestre 2017, notamment parce que les vacances de Pâques tombaient cette année en avril, contrairement à l'année dernière où elles tombaient en mars.

VI Inflation pour les produits industriels non-énergétiques au deuxième trimestre 2017

VI.1 Inflation pour les produits industriels non-énergétiques en Belgique

L'inflation des produits industriels non-énergétiques s'est maintenue pour le deuxième trimestre consécutif autour de 0,8 % au second trimestre 2017. Ce groupe de produits, qui représente 27,3 % du panier à la consommation, a alimenté de 0,2 point de pourcentage l'inflation totale au cours du trimestre sous revue.

Fort hétérogènes, les produits industriels non-énergétiques se subdivisent en biens semi-durables comme les vêtements et les chaussures, en biens durables comme les voitures neuves et les meubles et en biens non durables comme les produits pharmaceutiques et les produits pour soins corporels.

L'inflation des biens non durables s'est accélérée (1,3 % contre 0,9 % au premier trimestre 2017 et encore 0,6 % au dernier trimestre 2016). Au cours du trimestre sous revue, les produits pharmaceutiques et l'adduction d'eau ont soutenu l'inflation des biens non durables. Pour l'adduction d'eau, l'inflation s'élevait à 5,5 % comme au premier trimestre 2017. Dans plusieurs régions flamandes, les compagnies des eaux ont augmenté de façon significative leurs tarifs.⁶⁶ Après plusieurs trimestres de recul, les médicaments, eux, ont connu un réajustement de leur tarif à la hausse à un an d'écart (2,7 %). A partir du 1^{er} mai 2017, le ticket modérateur a augmenté pour certains antibiotiques. L'accélération de l'inflation des biens non durables peut s'expliquer notamment par l'inflation des prix des produits pour l'entretien et la réparation du logement (de 1,2 % à 1,9 %) et des produits pharmaceutiques (de -0,3 % à 2,7 %).

Les biens semi-durables ont coûté en moyenne 0,7 % de plus au cours du trimestre sous revue, soit le même taux qu'au premier trimestre. Les pièces de rechange (comme les pneus), dont le prix a augmenté de 3,0 % au cours du second trimestre 2017, ont apporté la plus forte contribution à l'inflation des biens semi-durables (voir aussi le focus sur l'évolution du coût total d'une voiture). L'inflation de certains produits semi-durables, comme les supports d'enregistrement (de 0,8 % à 3,7 %) et les pièces de rechange (de 2,1 % à 3,0 %), a évolué à un rythme plus soutenu. Dans le même temps, l'inflation d'autres biens semi-durables comme les chaussures (de 2,5 %⁶⁷ à 1,0 %) et les livres (de 2,3 % à 1,3 %) a ralenti.

L'inflation des biens durables a légèrement diminué durant le trimestre sous revue. Le consommateur a dû déboursier en moyenne 0,5 % en plus pour les biens durables (contre encore 1,9 % au troisième trimestre 2016 et 0,7 % au premier trimestre 2017). Les voitures, et dans une moindre mesure les meubles, ont alimenté l'inflation des biens durables au cours du trimestre sous revue avec une inflation de respectivement 1,5 % et 0,8 %. Les appareils de son et de l'image (comme les télévisions couleur), le matériel de traitement de l'information (par exemple les imprimantes et les GPS) et les gros appareils électroménagers ont par contre apporté une contribution négative à l'inflation des biens durables. Le ralentissement de l'inflation des biens durables peut s'expliquer notamment par l'évolution des prix du matériel de traitement de l'information (de -1,5 % à -2,9 %), des appareils de son et de l'image (de -3,6 % à -4,2 %), des équipements photographiques et cinématographiques (de 0,6 % à -1,3 %) et des motocycles et cycles (de 2,2 % à 1,4 %).

L'inflation des biens non durables a alimenté à concurrence de 0,4 point de pourcentage l'inflation des produits industriels non-énergétiques, les biens semi-durables une contribution de 0,3 point de et les biens durables à concurrence de 0,2 point de pourcentage.

⁶⁶ Ces augmentations tarifaires ont été approuvées pour la période 2017-2022 (sauf pour Watergroep dont les tarifs n'ont été approuvés que pour 2017). Elles concernent la composante de l'eau : <https://www.vmm.be/water/waterfactuur/prijzen-en-tarieven-gezinnen>.

⁶⁷ En janvier 2017, les réductions des soldes pour les chaussures étaient moins significatives qu'en janvier 2016 et l'inflation était par conséquent plus élevée (de 5,5 % en janvier et de 2,5 % au premier trimestre).

Tableau 13. Évolution récente des prix à la consommation des produits industriels non-énergétiques

(Taux de variation à 1 an d'écart, sauf indication contraire)

	2014	2015	2016	2016			2017		2017 - II			Contribution ¹	Poids ²
				II	III	IV	I	II	avr	mai	juin		
Biens non-durables	0,9	0,5	0,7	0,6	0,7	0,6	0,9	1,3	1,4	1,5	0,9	0,40	31,6
Produits pharmaceutiques	-2,6	-1,4	-0,8	-1,2	-0,5	-0,1	-0,3	2,7	1,5	3,2	3,2	0,13	4,9
Alimentation en eau	3,3	1,9	1,5	1,5	1,5	1,5	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5	0,10	1,8
Fournitures pour travaux d'entretien et de réparation des logements	2,1	0,8	0,1	0,0	0,0	0,0	1,2	1,9	1,4	2,1	2,2	0,08	4,2
Journaux et publications périodiques	4,6	4,0	3,9	4,1	4,1	4,5	5,0	3,4	3,0	3,6	3,6	0,07	2,0
Produits pour jardins, plantes et fleurs	1,7	1,7	1,6	0,0	2,6	3,0	3,2	1,5	2,1	2,9	-0,5	0,04	2,9
Animaux de compagnie et articles connexes	0,7	0,5	1,5	0,0	1,3	0,1	-0,2	0,5	1,0	0,5	-0,1	0,01	3,0
Imprimés divers et articles de papeterie et de dessin	1,8	1,6	2,1	2,2	2,3	2,0	0,9	0,9	1,4	0,6	0,6	0,01	1,3
Biens d'équipement ménager non-durables	-1,0	-0,2	1,6	2,2	1,2	0,4	-0,2	-0,1	0,7	-0,2	-0,9	0,00	3,9
Produits médicaux divers et appareils thérapeutiques	0,7	-0,4	1,2	1,7	0,8	1,0	-0,1	-0,4	-0,2	-0,8	-0,1	-0,01	2,6
Appareils électriques et produits pour soins corporels	1,5	-0,4	-1,5	-1,6	-1,8	-2,0	-1,2	-0,7	0,2	-0,3	-1,8	-0,03	4,9
Biens semi-durables	0,2	0,5	0,8	0,5	1,1	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,6	0,25	36,6
Pièces de rechange et accessoires pour véhicules particuliers	-0,5	-1,2	-0,3	-0,9	0,2	1,0	2,1	3,0	3,0	3,1	3,0	0,05	1,7
Chaussures	1,2	1,2	0,9	0,8	1,3	1,3	2,5	1,0	1,1	1,1	0,9	0,04	3,6
Supports d'enregistrement	-1,9	-3,6	-1,0	-0,4	-2,2	-3,6	0,8	3,7	2,4	5,3	3,6	0,04	1,0
Vêtements	0,1	0,3	0,8	0,3	1,3	0,3	0,0	0,2	0,3	0,1	0,1	0,03	16,8
Livres	1,2	0,9	1,5	1,2	0,7	2,3	2,3	1,3	1,1	1,1	1,7	0,03	2,0
Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage	1,7	0,8	1,6	1,7	1,8	2,0	1,6	1,2	1,2	1,2	1,2	0,02	2,0
Articles de ménage en textiles	1,1	1,6	1,4	1,3	2,3	1,0	0,9	0,8	0,7	0,8	0,8	0,02	2,5
Autres effets personnels	0,7	0,4	2,2	2,4	2,5	2,2	1,7	1,2	1,4	1,1	1,0	0,01	1,1
Autres articles et accessoires d'habillement	1,0	1,2	1,8	1,6	2,3	1,9	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	0,01	0,9
Jeux, jouets et passe-temps	0,4	0,1	-0,2	-0,4	-0,2	-0,1	-0,3	0,4	0,1	0,2	0,9	0,01	1,8
Tissus pour habillement	-1,8	0,6	0,4	0,2	1,0	0,2	0,0	1,1	0,8	1,2	1,3	0,00	0,2
Outils pour maison et jardin	0,5	0,5	0,7	0,8	0,7	0,5	0,2	0,1	0,8	-0,2	-0,4	0,00	2,5
Articles de sport, camping et matériel pour activités de plein air	0,3	-0,2	0,3	0,5	0,6	0,3	0,5	-0,3	-0,2	-0,3	-0,4	0,00	0,6
Biens durables	-0,1	0,2	1,6	1,8	1,9	1,3	0,7	0,5	0,5	0,5	0,5	0,17	31,8
Voitures automobiles	1,3	1,5	3,5	3,6	3,9	2,9	1,6	1,5	1,3	1,7	1,6	0,20	12,5
Meubles et articles d'ameublement	1,5	0,7	0,8	0,9	0,8	0,7	0,7	0,8	0,7	0,9	0,9	0,07	8,8
Articles de bijouterie et horlogerie	-3,0	3,7	2,9	2,4	1,9	3,3	4,5	4,2	4,3	4,3	4,1	0,04	1,0
Motocycles et bicyclettes	1,9	1,8	2,8	3,1	2,9	2,4	2,2	1,4	1,5	1,5	1,3	0,02	1,4
Tapis et revêtements de sol divers	1,0	0,8	1,8	1,9	1,8	1,7	1,5	1,3	1,3	1,4	1,2	0,00	0,3
Biens durables pour loisirs	0,7	1,3	2,9	2,8	3,4	2,9	2,1	0,7	1,2	0,5	0,3	0,00	0,3
Matériel photographique et cinématographique et appareils optiques	-3,5	-3,9	-1,3	-2,9	-0,1	0,0	0,6	-1,3	0,7	-1,7	-2,8	-0,01	0,4
Appareils ménagers	-0,7	-1,5	-0,5	-0,3	-0,3	-0,8	-0,8	-0,9	-0,4	-1,3	-0,9	-0,03	3,6
Matériel de traitement de l'information	-5,8	-5,2	-0,8	0,2	-0,1	-1,4	-1,5	-2,9	-2,5	-3,2	-3,0	-0,05	1,6
Matériel de son et de l'image	-5,4	-4,2	-2,9	-2,6	-2,8	-3,0	-3,6	-4,2	-4,2	-4,5	-4,0	-0,08	1,8
Biens industriels non-énergétiques	0,3	0,5	1,0	1,0	1,2	0,8	0,8	0,8	0,9	0,9	0,7	0,82	100,0

Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium.

¹ Contribution à l'inflation du groupe au deuxième trimestre 2017 (en point de %), ² p.m. Poids dans le groupe en 2017 (en %).

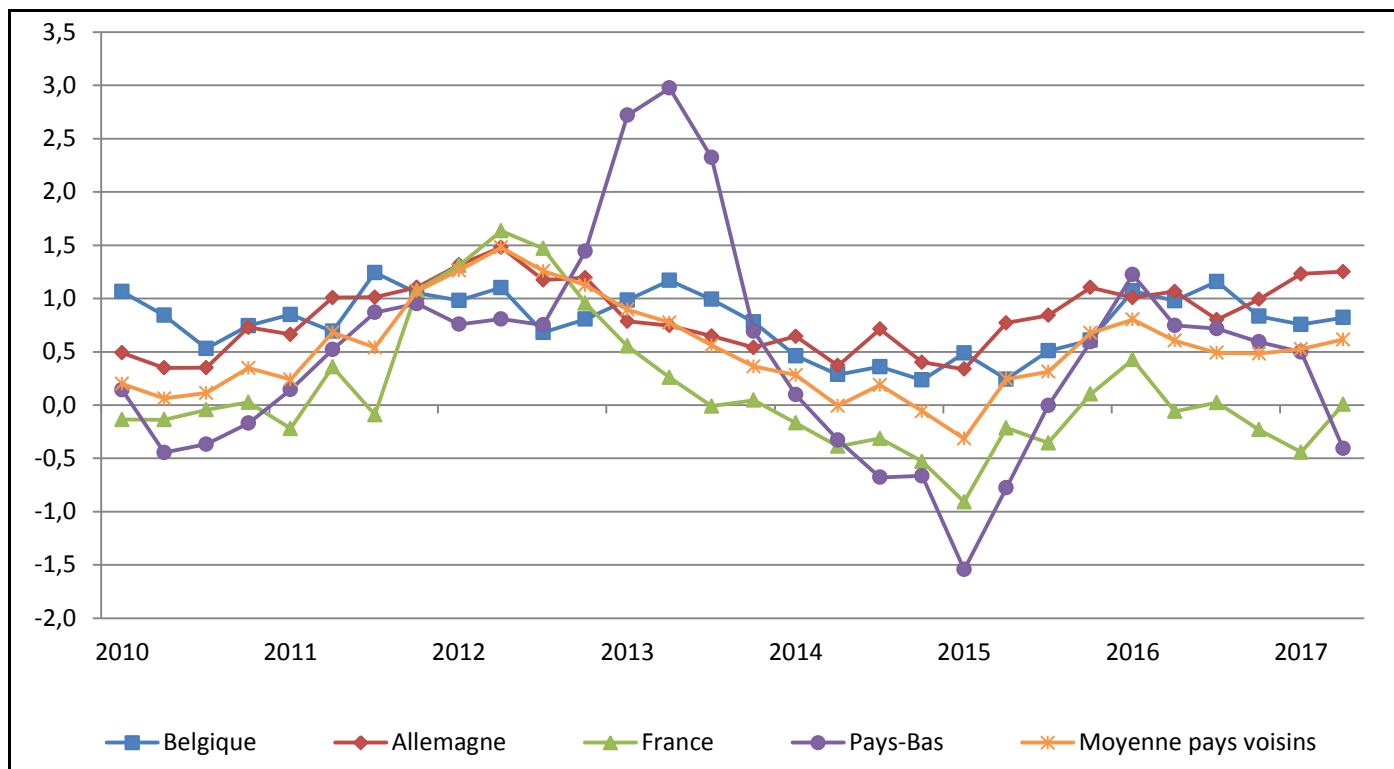
VI.2 Inflation pour les produits industriels non-énergétiques dans les principaux pays voisins

Au deuxième trimestre 2017, l'inflation des produits industriels non-énergétiques s'est légèrement accélérée dans les pays voisins en moyenne pour atteindre 0,6 % (contre 0,5 % au trimestre précédent). La contribution des biens industriels non-énergétiques à l'écart d'inflation en défaveur de notre pays était de 0,1 point de pourcentage ce trimestre, comme au trimestre précédent. Alors que la progression des prix de ce groupe de produits s'est légèrement accélérée en Allemagne (1,3 % contre 1,2 % au trimestre précédent), les prix pour les produits industriels non énergétiques sont restés stables en France (avec une inflation nulle ce trimestre contre -0,4 % au trimestre passé) et se sont réduits aux Pays-Bas (-0,4 % contre 0,5 % au trimestre passé). À impôts indirects constants, l'inflation des biens industriels non-

énergétiques aurait été identique à l'inflation réelle en Belgique, en France et en Allemagne. Aux Pays-Bas, elle se serait élevée à -0,5 % (à la place de -0,4 %).

Graphique 12. Évolution trimestrielle des prix à la consommation des biens industriels non-énergétiques en Belgique et dans les principaux pays voisins

(Variation à 1 an d'écart)



Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium.

Ce sont les matériaux pour l'entretien et les réparations du logement (comme entre autres les vitres et le ciment) qui, au deuxième trimestre 2017, ont contribué le plus fortement à l'écart d'inflation des produits industriels non-énergétiques en défaveur de notre pays. Alors que ces matériaux coûtaient, sur base annuelle, 1,9 % plus cher en Belgique, le consommateur ne devait déboursier, en moyenne, que 0,1 % en plus dans nos pays voisins, entre le deuxième trimestre 2016 et le deuxième trimestre 2017. Le poids plus important de cette catégorie en Belgique (4,2 % des produits industriels non-énergétiques contre 1,4 % en moyenne dans les pays voisins en 2017) renforce sa contribution à l'écart d'inflation.

Tableau 14. Inflation pour les biens industriels non-énergétiques et principales catégories en Belgique et dans les principaux pays voisins au deuxième trimestre 2017

(Taux de variation à 1 an d'écart, sauf indication contraire)

	Belgique	Moyenne des pays voisins	Allemagne	France	Pays-Bas	Poids en 2017 (en %)	
						Belgique	Moyenne pays voisins
Biens non-durables	1,3	1,1	1,6	0,5	0,4	31,6	30,6
Produits pharmaceutiques	2,7	1,4	3,1	-1,0	-0,3	4,9	4,5
Alimentation en eau	5,5	1,1	1,4	0,9	-0,4	1,8	2,5
Fournitures pour travaux d'entretien et de réparation des logements	1,9	0,1	0,3	-0,2	-0,3	4,2	1,4
Journaux et publications périodiques	3,4	4,1	4,7	3,4	3,0	2,0	2,5
Produits pour jardins, plantes et fleurs	1,5	3,5	3,8	3,6	1,6	2,9	2,7
Animaux de compagnie et articles connexes	0,5	0,3	0,2	0,2	0,8	3,0	2,7
Imprimés divers et articles de papeterie et de dessin	0,9	1,1	2,1	0,7	-0,9	1,3	1,4
Biens d'équipement ménager non-durables	-0,1	-0,1	-1,3	0,4	2,4	3,9	2,6
Produits médicaux divers et appareils thérapeutiques	-0,4	1,1	1,7	-0,1	1,1	2,6	3,7
Appareils électriques et produits pour soins corporels	-0,7	-0,3	-0,5	-0,1	-0,8	4,9	6,7
Biens semi-durables	0,7	0,6	1,5	-0,2	-1,3	36,6	35,7
Pièces de rechange et accessoires pour véhicules particuliers	3,0	-0,4	-0,3	-0,8	-0,1	1,7	2,5
Chaussures	1,0	1,2	1,5	0,6	2,0	3,6	3,9
Supports d'enregistrement	3,7	-0,3	-0,7	-1,9	6,9	1,0	0,9
Vêtements	0,2	0,5	1,6	0,4	-3,7	16,8	13,8
Livres	1,3	1,8	2,7	0,3	0,3	2,0	2,1
Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage	1,2	0,8	1,4	0,3	1,3	2,0	2,2
Articles de ménages et textiles	0,8	0,5	-0,2	1,2	1,1	2,5	1,6
Autres effets personnels	1,2	0,6	1,2	0,2	1,6	1,1	1,4
Autres articles et accessoires d'habillement	1,3	-0,1	2,0	-0,8	-2,8	0,9	1,0
Jeux, jouets et passe-temps	0,4	1,3	4,8	-2,8	-1,5	1,8	2,4
Tissus pour habillement	1,1	1,5	1,5	Nd	Nd	0,2	0,2
Outillage pour maison et jardin	0,1	0,0	0,2	-0,5	2,2	2,5	2,1
Articles de sport, camping et matériel pour activités de plein air	-0,3	-0,7	0,3	-1,5	1,5	0,6	1,7
Biens durables	0,5	0,3	0,8	-0,3	0,0	31,8	33,7
Voitures automobiles	1,5	1,2	1,5	0,8	2,1	12,5	13,8
Meubles et articles d'ameublement	0,8	0,1	0,7	-1,0	-0,2	8,8	6,9
Articles de bijouterie et horlogerie	4,2	2,7	4,4	2,3	-2,9	1,0	2,0
Motocycles et bicyclettes	1,4	1,6	1,7	1,2	2,2	1,4	1,3
Tapis et revêtements de sol divers	1,3	-1,2	-3,0	0,9	0,9	0,3	0,7
Biens durables pour loisirs	0,7	1,0	1,2	0,5	1,7	0,3	1,3
Matériel photographique et cinématographique et appareils optiques	-1,3	4,2	6,8	-0,5	2,2	0,4	0,6
Appareils ménagers	-0,9	-1,8	-1,1	-2,6	-3,9	3,6	3,4
Matériel de traitement de l'information	-2,9	-2,5	-0,6	-4,1	-5,3	1,6	1,9
Matériel de son et de l'image	-4,2	-4,1	-4,1	-5,4	-1,9	1,8	1,8
Biens industriels non-énergétiques	0,8	0,6	1,3	0,0	-0,4	100,0	100,0

Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium.

Nd : Non disponible.

Focus : Analyse de l'évolution du coût total d'une voiture

Le dernier rapport annuel de l'Observatoire des Prix sur l'évolution des prix à la consommation a montré qu'en 2016, l'achat de voitures avait fortement contribué à l'inflation des produits industriels non-énergétiques, notamment à cause du relèvement de la taxe de mise en circulation en Flandre le 1^{er} juillet 2016 et du renforcement des normes environnementales le 1^{er} septembre 2015.

Cependant, outre l'achat initial d'une voiture, l'automobiliste doit faire face également à d'autres frais liés à l'utilisation d'une voiture comme le carburant, l'entretien et les réparations, l'assurance, les pièces de rechange, le contrôle technique, le stationnement,...

Suite à ces différentes constatations, l'Observatoire des Prix a décidé de se focaliser sur le coût total d'une voiture.

Sur base de toutes les composantes relatives à l'achat et à l'utilisation d'une voiture, l'Observatoire des Prix a calculé un indice pondéré du coût total d'une voiture⁶⁸. Ce focus analyse aussi l'évolution des prix à la consommation de chacune de ces catégories (entre 2008 et juin 2017) tant en Belgique que dans ses principaux pays voisins.

Cet indice composite du coût total d'une voiture, qui représentait 10,7 % de l'IPCH en 2017, comprend :

1. l'achat de véhicule (y compris la taxe de mise en circulation) (CP07.1.1), avec un poids de 3,4 % dans l'IPCH et donc de 31,9 % dans l'indice composite ;
2. les carburants pour véhicules particuliers (essence, diesel, lubrifiants) (CP07.2.2), avec un poids de 3,1 % dans l'IPCH et donc de 28,8 % dans l'indice composite ;
3. l'entretien et la réparation de véhicules particuliers (tarif horaire des garagistes ; abonnement de dépannage, vidange d'huile et remplacement des plaquettes de frein) (CP07.2.3), avec un poids de 2,7 % dans l'IPCH et donc de 25,4 % dans l'indice composite ;
4. l'assurance de véhicule à moteur (responsabilité civile obligatoire) (CP12.5.4.1), avec un poids de 0,7 % dans l'IPCH et donc de 6,6 % dans l'indice composite ;
5. les pièces de rechange et accessoires pour véhicules particuliers (pneu, batterie, GPS) (CP07.2.1), avec un poids de 0,5 % dans l'IPCH et donc de 4,4 % dans l'indice composite ;
6. les services divers liés aux véhicules particuliers (location de garage, contrôle technique, parcmètres et certains frais non récurrents comme la leçon de conduite, l'examen de permis de conduire et le permis de conduire) (CP07.2.4), avec un poids de 0,3 % dans l'IPCH et donc de 2,6 % dans l'indice composite.

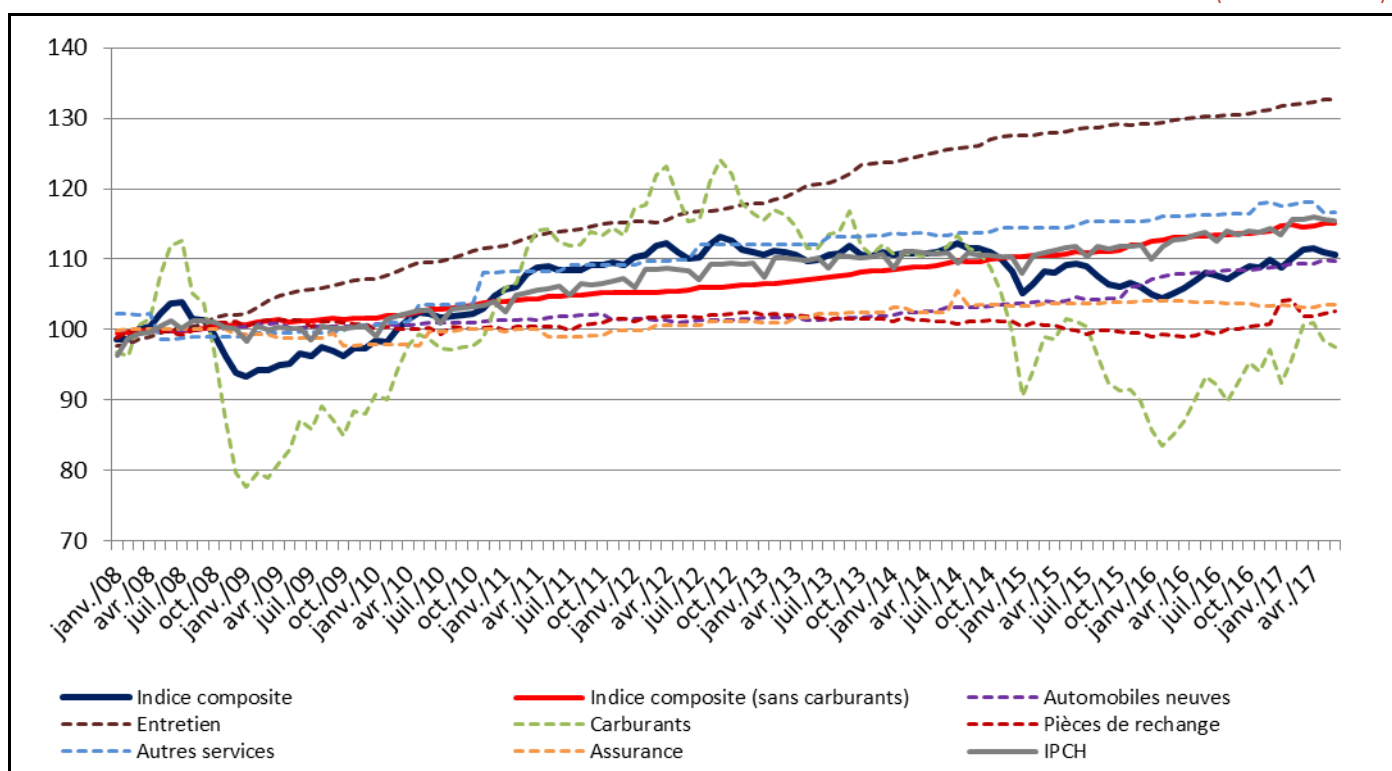
En ce qui concerne les poids des différentes composantes de l'indice du coût total d'une voiture dans l'IPCH en Belgique, ils ont été soumis à des modifications au cours de la dernière décennie. Tant l'achat de voiture (y compris la taxe de mise en circulation) que les carburants ont absorbé en moyenne 30 % de ce budget automobile tout au long de la période d'analyse (2008-juin 2017). Les frais d'entretien et les réparations y ont pris une part de plus en plus prépondérante au fil des années (de 20 % à 25 %). Les services divers liés aux véhicules particuliers⁶⁹, l'assurance automobile et les pièces de rechange et accessoires n'ont jamais dépassé le seuil des 10,0 %.

⁶⁸ Cet indice se calcule comme la moyenne pondérée des différents indices des biens et services liées à l'utilisation d'une voiture.

⁶⁹ Cette catégorie a vu son poids dans le panier à la consommation diminuer en 2016 suite entre autres au retrait de la taxe de circulation dans l'indice des prix à la consommation harmonisé.

Graphique 15. Evolution de l'indice composite du coût total d'une voiture et de ses composantes entre janvier 2008 et juin 2017

(Indice 2008 =100)



Sources : CE, SPF Economie (Statistics Belgium), calculs propres.

Le coût total d'une voiture a augmenté de 10,7 % entre 2008 et juin 2017 (contre 15,5 % pour l'indice des prix à la consommation global). Son évolution est fortement corrélée à l'évolution des prix des carburants. Après que le prix du carburant et l'indice composite aient atteint un pic en juillet 2008, le coût total d'une voiture s'est atténué suite à la chute de la même composante survenue lors du deuxième semestre 2008. L'indice du coût total d'une voiture a alors été orienté à la hausse entre février 2009 et septembre 2012 avant de se stabiliser entre octobre 2012 et juillet 2014. Il a ensuite diminué entre août 2014 et février 2016. A partir de mars 2016, il a de nouveau connu une trajectoire ascendante. Depuis mai 2017, il est néanmoins en recul.

En Belgique, les frais d'entretien et de réparation, qui se sont renchérissés de manière continue (32,6 % entre 2008 et mi-2017, contre 20,8 % pour l'ensemble des services), ont contribué le plus à l'inflation cumulée de l'indice composite. Hormis en 2016, l'achat de voitures a contribué de manière modérée à l'inflation de l'indice composite.

Dans les pays voisins, l'indice du coût réel d'une voiture a suivi une trajectoire semblable à celle observée en Belgique. Les carburants ont fortement influencé l'indice composite de chaque pays. C'est aux Pays-Bas, que l'on peut observer la plus forte augmentation de l'indice composite durant la dernière décennie (11,9 %⁷⁰) tandis que l'évolution de l'indice composite a été plus modeste en Allemagne (5,3 %) et en France (10,0 %).⁷¹ L'écart d'inflation cumulée entre la Belgique et ses principaux pays voisins peut s'expliquer principalement par les carburants (avec une inflation moins élevée en Belgique par rapport aux Pays-Bas et plus élevée en Belgique par rapport à l'Allemagne et à la France). En excluant les carburants de l'indice composite, l'inflation de l'indice composite aurait été de 15,0 % en Belgique et ce sont les voitures qui sont à l'origine de l'écart d'inflation cumulée plus élevé en Belgique par rapport à la France et à l'Allemagne et moins élevé en Belgique par rapport aux Pays-Bas.

⁷⁰ Aux-Pays-Bas, l'augmentation de la TVA de 19,0 % à 21,0 % en octobre 2012 a eu un impact significatif sur les prix à la consommation des biens et services liés à l'achat et à l'utilisation d'une voiture.

⁷¹ En annexe 4, l'inflation cumulée de l'indice composite du coût total d'une voiture et de ses composantes en Belgique et dans ses principaux pays voisins (2008-juin 2017) a été ajoutée.

Tableau 15. Contribution à l'inflation cumulée de l'indice composite du coût total d'une voiture entre 2008 et juin 2017

(En points de pourcentage)

	Belgique ⁷²	Allemagne	France	Pays-Bas
Automobiles	0,026	0,009	0,017	0,028
Pièces de rechange	0,001	0,005	-0,001	0,004
Carburants	0,021	-0,003	0,011	0,034
Entretien	0,049	0,029	0,056	0,037
Autres services	0,007	0,005	0,011	0,006
Assurance	0,003	0,008	0,006	0,010
Indice composite	0,107	0,053	0,100	0,119

Sources : CE, SPF Economie (Statistics Belgium), calculs propres.

L'automobiliste belge a consacré en 2017 une part légèrement plus élevée à l'achat de sa voiture (32 % de l'indice composite) que le néerlandais (30 %). Aux Pays-Bas, le poids des carburants (37 %) pèse davantage sur les dépenses liées à la voiture que dans les autres pays (comme en Allemagne par exemple où ce poste représente 31 %). Les frais d'entretien et de réparation représentent un quart du budget automobile en France comme en Belgique, cette part est beaucoup moins élevée aux Pays-Bas et en Allemagne.

Les différentes composantes de l'indice du coût total d'une voiture sont exposées selon leur contribution à l'inflation cumulée en Belgique entre 2008 et mi-2017. Vu la forte hétérogénéité de sa composition, la catégorie des autres services ne fait pas l'objet d'une analyse détaillée dans ce focus.

Entretiens et Réparations

Sur toute la période d'analyse (2008 - mi-2017), les frais d'entretien et de réparations se sont renchéri de 32,6 % en Belgique contre 21,9 % aux Pays-Bas, 25,5 % en Allemagne et 24,5 % en France.⁷³

En Belgique, l'inflation de la catégorie entretiens et réparations est restée très élevée entre 2008 et 2015 (progressant à un taux annuel de croissance moyen de 3,6 %). A partir de 2016, elle a évolué à un rythme plus modéré en retombant sous le seuil des 2,0 % (1,4 % en 2016 et 1,9 % durant le premier semestre 2017).

Parmi les entretiens et réparations, la vidange d'huile a le plus fortement augmenté durant la période sous revue (44,4 %). Selon Traxio (Confédération belge du Commerce et de la Réparation automobile et des Secteurs connexes), le marché des producteurs de lubrifiants est fortement concentré et est dominé par une grande firme internationale. Le prix d'une vidange varie selon le taux horaire du garage et le cours des huiles utilisées, mais aussi la qualité et la quantité d'huile utilisée, spécifique à chaque véhicule et type de conduite. Cependant, la fréquence des entretiens aurait diminué au fil des années, ce qui réduirait les frais liés à la vidange d'huile sur toute la période d'utilisation de la voiture.

Quant au tarif horaire d'un garagiste, il a progressé tout au long de la dernière décennie à un rythme plus soutenu (28,3 %) que l'indice santé (15,3 %) sur lequel est indexé le salaire horaire minimum de la Commission Paritaire des garages (CP12). En effet, le tarif horaire a augmenté plus vite entre autres à cause des coûts liés à la formation des ouvriers à une technologie de plus en plus complexe.

Le prix du remplacement des plaquettes de freins (28,4 % entre 2008 et juin 2017) a suivi une progression similaire à celle du tarif horaire. L'augmentation des prix des abonnements de dépannage a été de 25,1 % entre 2008 et juin 2017.

⁷² En annexe 3, la contribution à l'inflation de l'indice composite en Belgique a été ajoutée pour chaque année séparée.

⁷³ En France, la catégorie entretien de véhicules particuliers comprend le montage de pièces et accessoires, l'équilibrage des roues, visite de contrôle, services de dépannage, vidange, graissage et lavage ainsi que le coût de la main d'œuvre et des fournitures. Le tarif horaire des garagistes (30,4 % pour la mécanique et 32,5 % pour la carrosserie entre 2008 et juin 2017) a néanmoins progressé à plus vive allure en France qu'en Belgique. Le détail des autres témoins n'est pas publié par l'INSEE.

Cependant, malgré la forte progression des frais d'entretien et de réparation, une étude de la société Lease Plan⁷⁴ indiquerait qu'en Belgique, ces frais seraient toujours parmi les moins élevés d'Europe.

Achat de voitures

Par rapport à 2008, le consommateur belge a dû payer en juin 2017 9,8 % en plus pour l'achat d'une voiture. C'est aux Pays-Bas que le prix des voitures a connu la plus forte évolution (13,6 %). L'inflation à long terme des voitures neuves s'est avérée moins prononcée en France⁷⁵ et surtout en Allemagne où elle ne s'élevait respectivement qu'à 8,4 % et 4,3 %.

En Belgique, les prix des automobiles neuves sont restés assez stables entre 2008 et 2013 (à un taux de croissance annuel moyen de 0,3 %). Selon Traxio (Confédération belge du Commerce et de la Réparation automobile et des Secteurs connexes), la forte concurrence entre les concessionnaires a exercé une certaine pression à la baisse sur les prix des voitures. Le dernier screening de fonctionnement de marché de l'Observatoire des Prix a montré en plus qu'en 2014 et les années précédentes le secteur de la distribution automobile a généré de relativement faibles marges par rapport à d'autres secteurs de services⁷⁶.

A partir de 2014, cette tendance s'est renversée sous l'impact des modifications de calcul de la taxe de mise en circulation et de l'introduction de normes environnementales plus strictes. Depuis janvier 2011, la taxe de mise en circulation est régionalisée en Belgique. En 2012, la taxe de mise en circulation avait déjà été modifiée en Flandres. Elle est depuis lors calculée sur la base des émissions CO₂, de la norme Euro et de la nature du carburant dans le but d'inciter les automobilistes à opter pour des véhicules moins polluants. Cette réforme n'avait cependant généré quasi aucun effet sur le nombre d'immatriculations neuves⁷⁷. Depuis le 1^{er} janvier 2014, la taxe de mise en circulation est calculée en Flandres uniquement sur base des émissions de CO₂. En Wallonie, la taxe de mise en circulation est basée sur la puissance du moteur exprimée en kilowatts ou en chevaux fiscaux.

En 2016, l'inflation des voitures a grimpé de manière significative (3,5 %) sous l'impulsion de l'augmentation de la taxe de mise en circulation en Flandre et de l'entrée en vigueur de la nouvelle norme environnementale Euro 6⁷⁸. A taxes indirectes constantes, l'inflation des voitures se serait élevée à 2,8 % en 2016.

⁷⁴ <https://www.leaseplan.be/fr/insight/notre-etude-europeenne-leaseplan-carcost-index-rouler-en-voiture-coute-le-plus-cher-aux-pays>

Le 'Car Cost Index' fournit un aperçu du coût de toutes les composantes d'une voiture de segment C (20.000 km par an, sur la base de trois ans). L'analyse se base sur le prix d'achat, la dépréciation, l'assurance, les frais d'entretien et de réparation, les taxes et les carburants.

⁷⁵ Selon le Comité des Constructeurs Français d'Automobiles, en France tout comme en Belgique, la concurrence entre distributeurs automobiles a tempéré l'inflation des voitures. Les mesures de soutien au marché (comme par exemple, les primes à la casse, les bonus écologiques) ont également permis de maîtriser l'inflation des voitures entre 2008 et 2014. Néanmoins, le durcissement du système de bonus/malus (<https://www.economie.gouv.fr/cedef/bonus-malus-vehicule-neuf>) à partir de 2014 a impliqué une croissance des prix des voitures en janvier 2014 (2,5 % par rapport à décembre 2013) et janvier 2015 (2,4 % par rapport à décembre 2014). Le système de bonus/malus écologique accorde une prime en cas d'achat d'un véhicule peu polluant et sanctionne d'une taxe l'acquisition d'une voiture émettant une forte quantité de CO₂.

⁷⁶ Observatoire des Prix, Screening horizontal de fonctionnement de marché 2016, http://economie.fgov.be/fr/modules/publications/statistiques/economie/marche_en_belgique_screening_2016.jsp

⁷⁷ Selon le RAI Vereniging, la Fédération de l'Industrie automobile aux Pays-Bas, ce changement dans le calcul de la taxe de mise en circulation a eu un réel impact sur le comportement des consommateurs néerlandais qui ont davantage opté pour des voitures hybrides. En 2015, les voitures hybrides représentaient respectivement 12,5 % des nouvelles immatriculations aux Pays-Bas contre seulement 2,1 % en Belgique.

⁷⁸ Depuis le 1^{er} septembre 2014, tous les nouveaux modèles homologués sont soumis à la norme Euro 6, ce qui est le cas pour l'ensemble des véhicules neufs à compter de septembre 2015.

Durant le second trimestre 2017, l'inflation des voitures a subi un net ralentissement (1,5 %). A taxes indirectes constantes, l'inflation des voitures se serait élevée à 1,4 % au cours du second trimestre 2017.

Selon les données détaillées de l'indice des prix à la consommation, ce sont les mono-volumes qui ont connu la plus forte augmentation de prix dans une perspective de long terme (16,5 % entre 2010 et mai 2017). Dans le même temps, les petites voitures ont connu quant à elles la plus faible progression (5,4 %).

Comme en Belgique, le prix des voitures neuves aux Pays-Bas intègre le montant de la taxe de mise en circulation, ce qui n'est pas le cas en France ni en Allemagne. La plus forte augmentation des prix à la consommation des voitures aux Pays-Bas dans la période sous revue pourrait être expliquée en partie par les changements des taxes de mise en circulation dans ce pays. En effet, à partir de 2008, la taxe de mise en circulation a été progressivement calculée en fonction des émissions de CO₂ des véhicules et à partir du 1^{er} juillet 2012⁷⁹, le service d'imposition automobile néerlandais a découragé encore plus l'achat des véhicules les plus polluants. En 2013, la taxe de mise en circulation n'est plus calculée que sur base des émissions CO₂. Les Pays-Bas ont adopté des normes environnementales plus strictes que celles fixées par l'Union européenne. En 2014 et 2015, le gouvernement néerlandais a abaissé les seuils d'émission de CO₂ en dessous desquels le véhicule est soumis à une taxe de mise en circulation limitée.

Carburants

L'évolution des carburants est déjà traitée dans le chapitre « Energie » de ce rapport. Davantage d'informations sur la composition des prix des carburants sont précisées dans le rapport annuel 2015 de l'Observatoire des Prix.⁸⁰

En Belgique comme dans ses pays voisins, l'inflation des carburants a fortement fluctué durant la période sous revue. Cependant, en juin 2017, les carburants coûtaient moins cher qu'il y a 10 ans en Allemagne (-7,0 %), en France (-3,5 %) et en Belgique (-2,5 %). Aux Pays-Bas, par contre, les carburants ont vu leur prix augmenter de 1,9 % durant la dernière décennie.

Les prix des carburants réagissent très rapidement aux évolutions des cours internationaux du pétrole. Vu leur poids important, les carburants ont contribué à l'évolution de l'indice composite tant à la baisse qu'à la hausse.⁸¹ La flambée des prix du pétrole est survenue dès le début de l'année 2009. Elle était stimulée par la croissance de la demande mondiale et par la réduction de l'offre de pétrole occasionnée par les tensions politiques au Moyen Orient. L'Union européenne avait pris la décision en 2012 d'imposer un embargo pétrolier contre l'Iran et la Syrie. La chute du prix du pétrole s'est déclenchée au cours de l'année 2012 et s'est poursuivie jusqu'en 2016. Cette diminution s'explique entre autres par une augmentation de l'offre de pétrole de la Russie et des pays non membres de l'OPEP (grâce entre autres à la hausse de la production américaine issue des huiles de schiste). Par ailleurs, la demande pétrolière globale a été affectée par la crise économique en Europe et par un ralentissement de la croissance économique en Chine. En outre, les perspectives du retour du pétrole iranien sur le marché mondial en 2016, suite à la levée de l'embargo avec l'Occident, exercent également une pression à la baisse sur les prix pétroliers. Ceci dit, le cours du pétrole a fortement fluctué au cours de l'année 2016. Tout d'abord, la baisse de production américaine de pétrole de schiste a exercé une pression haussière sur les cours du pétrole mi-2016. Ensuite, fin 2016, des pays producteurs de pétrole (membres de l'OPEP et hors OPEP) ont réduit leur production. Ce contexte a permis de soutenir les prix du pétrole.

Lors du deuxième trimestre 2017⁸², le litre d'essence 95 (taxes comprises) affichait un niveau similaire en Belgique (1,36 EUR), en Allemagne (1,38 EUR) et en France (1,37 EUR). Par contre, aux Pays-Bas, l'automobiliste devait débours

⁷⁹ <https://www.automotiveimport.nl/bpm-berekenen-2/bpm-tarieven-2012>

⁸⁰ Voir http://economie.fgov.be/fr/modules/publications/statistiques/economie/analyse_des_prix_2015_icn_rapport_annuel.jsp

⁸¹ Aidan Meyler, Energy Economics, The pass through of oil prices into euro area consumer liquid fuel prices in an environment of high and volatile oil prices.

⁸² The European Market Observatory for Energy.

ser 1,55 euro par litre d'essence 95 (taxes comprises).⁸³ Comme lors du premier trimestre 2008, l'essence coûtait donc le plus cher aux Pays-Bas. Dans le même temps, un litre de diesel (taxes comprises) était le moins cher en Allemagne (1,15 euro) contre 1,25 euro en Belgique, 1,21 euro en France, et 1,20 euro aux Pays-Bas. Lors du premier trimestre 2008, le litre de diesel était encore le meilleur marché en Belgique (avec 1,13 euro par litre).

Selon les dernières données disponibles⁸⁴, les accises sur l'essence 95 sont les plus élevées aux Pays-Bas (77 cents le litre). En Belgique (62 cents le litre), elles étaient à un niveau légèrement inférieur à celui en vigueur en Allemagne (65 cents le litre) et en France (65 cents le litre). Le niveau des accises sur le diesel converge vers les 50 cents le litre en Belgique et dans ses principaux pays voisins.

Sur le long terme, le budget 'carburant' dépend davantage de la consommation réelle des voitures immatriculées dans chaque pays que du niveau de prix de l'essence et du diesel.

Assurance 'Responsabilité civile'

En Belgique, les primes d'assurance ont augmenté à une allure très modérée tout au long de la période analysée (3,6 % entre 2008 et mi-2017). Néanmoins, sur base annuelle, les primes d'assurance étaient envolées en 2007 (6,3 % par rapport à 2006) suite notamment au mauvais rendement des produits financiers des compagnies d'assurance durant l'année précédente.⁸⁵ Aux Pays-Bas, les primes d'assurance ont été réajustées régulièrement au cours des dix dernières années. L'augmentation de la TVA (de 19,0 % à 21,0 % en octobre 2012) a eu entre autres un impact significatif sur la prime de l'assurance automobile aux Pays-Bas. Le consommateur néerlandais a dû déboursier 35,8 % supplémentaire entre 2008 et mi-2017 pour son assurance. En France, les primes d'assurance automobile ont surtout progressé après la crise financière (avec une hausse des prix de 16,7 % entre 2008 et juin 2017), tandis qu'en Allemagne, ces primes ont connu une évolution très volatile tout au cours de la période sous revue (et une hausse des prix de 14,6 % entre 2008 et juin 2017).

Pièces de rechange

En Belgique, la progression des prix des pièces de rechange est restée fort limitée tout au long de la période d'analyse (2,6 %). En France, l'indice des prix à la consommation des pièces de rechange a même diminué au cours de la dernière décennie de 6,4 %. En Allemagne, le prix des pièces de rechange a grimpé en moyenne de 11,1 % entre 2008 et 2012 puis s'est stabilisé entre 2013 et mi-2017 (0,6 %). Aux Pays-Bas, hormis l'impact de l'augmentation de la TVA en octobre 2012 (de 19 % à 21 %), le prix des pièces de rechange a affiché une certaine stabilité tout au long de la période d'analyse.

Les pièces de rechange en Belgique sont composées entre autres des pneus, des batteries et des GPS. Les prix des pneus sont impactés par le cours du pétrole et du caoutchouc. Après avoir connu un creux lors du premier trimestre 2016, les cours du caoutchouc sont en train de remonter en 2017 et renouer avec leur niveau de septembre 2011.⁸⁶ Les fabricants de pneus se voient obligés de répercuter la hausse des matières premières. L'inflation des pneus s'élevait à 4,2 % en juin 2017. L'augmentation du prix des batteries de démarrage pour véhicule (18,3 % entre 2008 et juin 2017) peut s'expliquer entre autres par le renforcement des exigences environnementales qui obligent les fabricants à reporter une partie de ces coûts sur le marché. Les prix des accessoires automobiles comme par exemple le GPS (au même titre que d'autres produits informatiques) se sont effondrés durant les dix dernières années (-32,3 % entre 2008 et mi-2017).

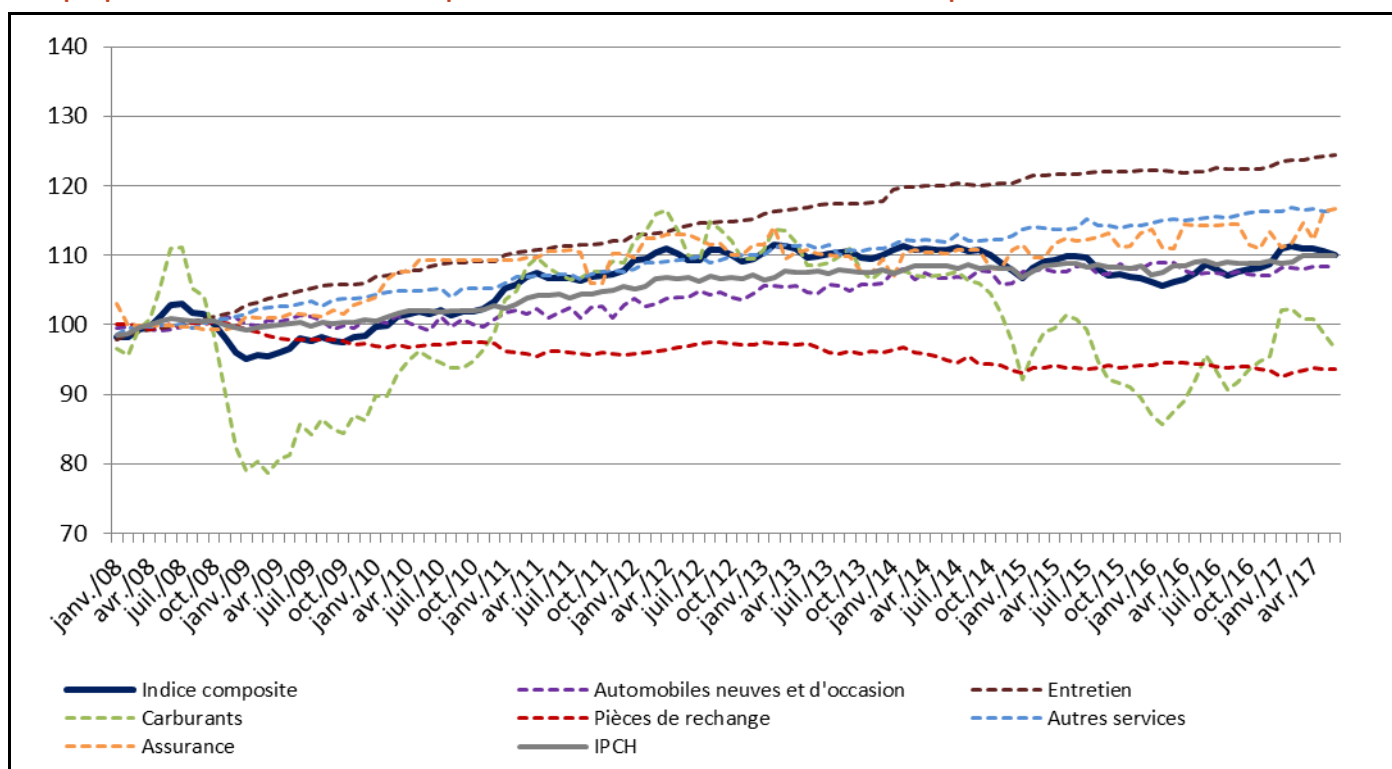
⁸³ Sur toute la période d'analyse, le prix de l'essence 95 (à cause des accises) a été plus élevé aux Pays-Bas que dans les autres pays analysés.

⁸⁴ The European Market Observatory for Energy.

⁸⁵ Assuralia, Chiffres clés et principaux résultats de l'assurance belge en 2007, https://www.assuralia.be/images/docs/stats/FR/01_etudes-Assuralia/01_12_FR-principauxresultats-2007.pdf

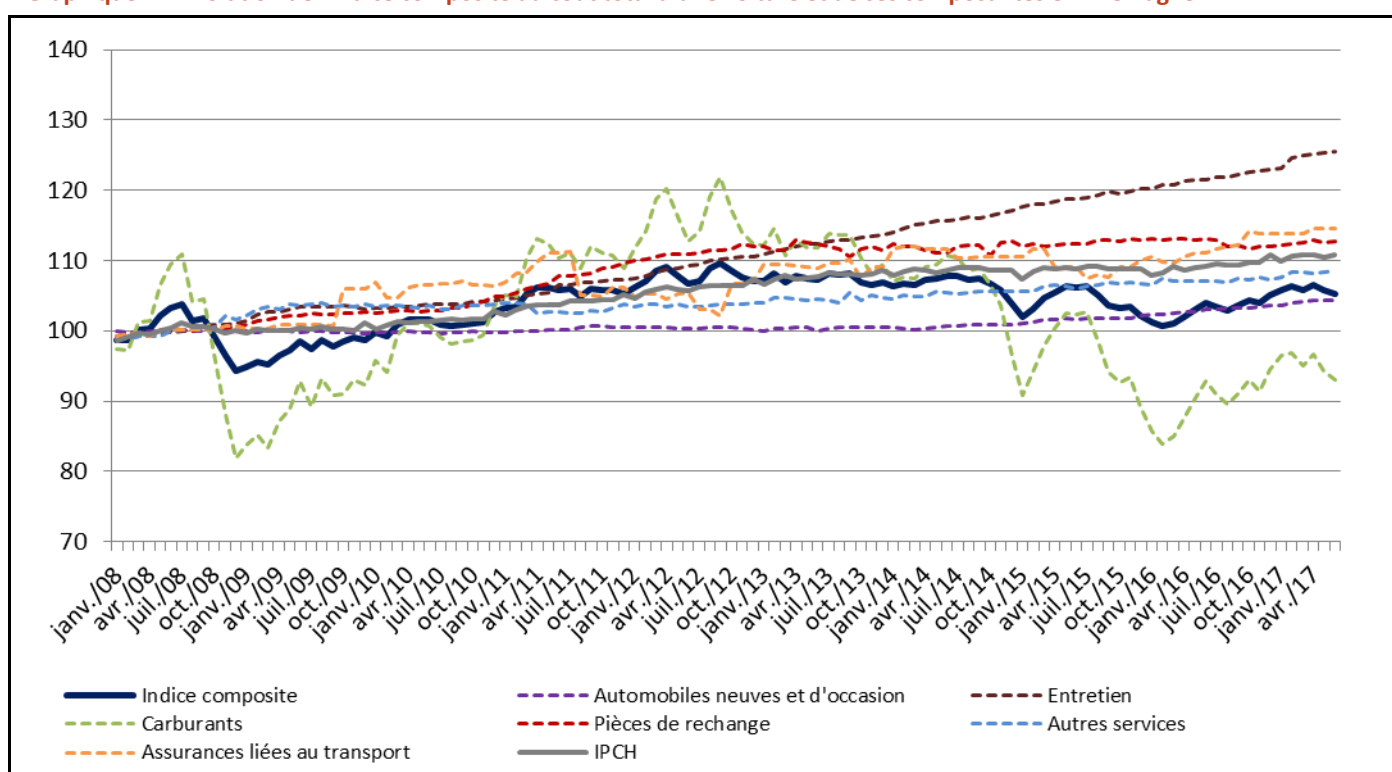
⁸⁶ <http://www.indexmundi.com/fr/matieres-premieres/?marchandise=caoutchouc&mois=360>

Graphique 16. Evolution de l'indice composite du coût total d'une voiture et de ses composantes en France



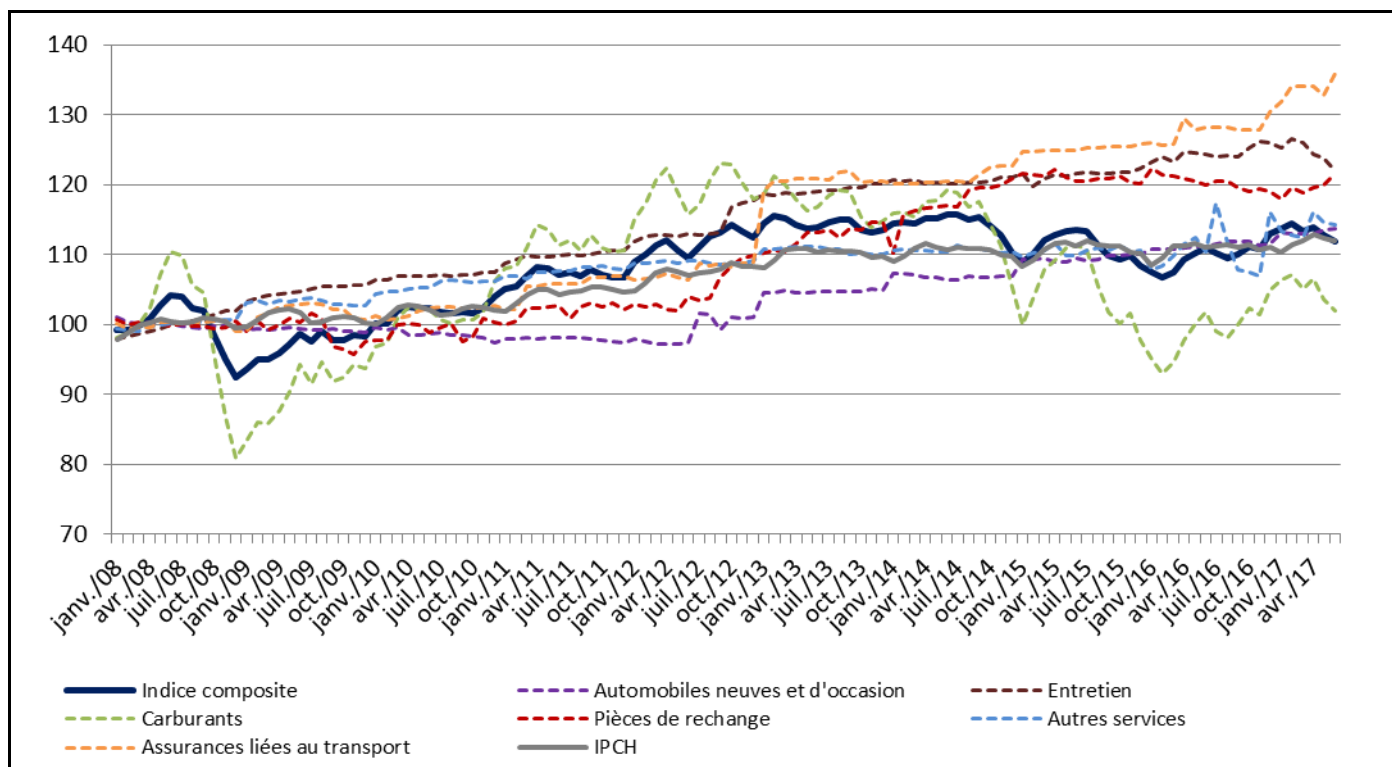
Sources : CE, calculs propres.

Graphique 17. Evolution de l'indice composite du coût total d'une voiture et de ses composantes en Allemagne



Sources : CE, calculs propres.

Graphique 18. Evolution de l'indice composite du coût total d'une voiture et de ses composantes aux Pays-Bas



Sources : CE, calculs propres.

Liste des abréviations

A.R.	Arrêté Royal
BNB	Banque Nationale de Belgique
BRUGEL	BRUxelles Gaz Electricité
CE	Commission européenne
CREG	Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz
CSPE	Contribution au Service Public de l'Électricité (France)
CWaPE	Commission wallonne pour l'Energie
DG Statistique-Statistics Belgium	Direction générale Statistique du SPF Économie
Eurostat	Statistical Office of the European Commission
FMI	Fonds monétaire international
ICN	Institut des comptes nationaux
IEA	International Energy Agency
Insee	Institut national de la statistique et des études économiques (France)
IPC	Indice des prix à la consommation
IPCH	Indice des prix à la consommation harmonisé
IPCN	Indice des prix à la consommation national
kWh	Kilowatt heure
NACE	Nomenclature statistiques des activités économiques dans la CE
NZa	Nederlandse Zorgautoriteit (autorité néerlandaise de soins de santé)
SPF Économie	Service Public Fédéral Économie, P.M.E., Classes moyennes et Energie
T1	Premier trimestre
T2	Deuxième trimestre
T3	Troisième trimestre
T4	Quatrième trimestre
Traxio	Confédération belge du Commerce et de la Réparation automobile et des Secteurs connexes
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UE	Union européenne
USD	United States dollar
USDA	United States Department of Agriculture
VREG	Vlaamse regulator van de elektriciteits- en gasmarkt
Wmo	Wet maatschappelijke ondersteuning (Pays-Bas)

Annexes

Annexe 1 : Aperçu des variations de prix des produits et des services entre le deuxième trimestre 2016 et 2017

(Classement par ordre décroissant de hausse de prix)

Dénomination	Inflation en %
Obturations de cavités	19,5
Villages de vacances	18,7
Combustibles liquides	14,7
Autres carburants	14,6
Diesel	13,8
Beurre	11,3
Poissons et fruits de mer séchés, fumés	11,1
Autres tabacs	9,7
Poissons surgelés	9,1
Week-end à la mer	8,7
Gaz de pétrole	7,5
Gaz naturel	7,4
Poissons frais ou réfrigérés	7,1
Electricité	6,8
Billet (autobus)	6,8
Quotidiens	6,5
Alliance en or	6,0
DVD (musique ou film)	5,8
Eau (consommation)	5,5
Lys	5,3
Ficus	5,2
Pneu de voiture automobile	4,8
Vin d'autres fruits	4,8
Attractions d'un jour (autres)	4,8
Key card	4,8
Essence	4,6
Vitres	4,6
Communication téléphonique poste d'abonné	4,4
Cotisation à un club sportif	4,3
Cotisation à un club sportif	4,3
Machine à café type coffeepad	4,1
Tulipes	4,1
Guitare	4,1
Cigarettes	4,0
Voyages à l'étranger	3,9
Festivals	3,9
Camping	3,8
Assurance d'assistance à l'étranger	3,8
Cotisation mutuelle	3,8
Casque audio	3,6
Fruits de mer surgelés	3,5
Piscine	3,5
Viande de porc	3,4
Livraison de fleurs	3,4

Dénomination	Inflation en %
Carte train annuelle 45 km	3,4
Chambre à 2 lits (OMNIO)	3,4
Vétérinaire : consultation	3,4
Ciment	3,4
Salade niçoise	3,3
Carte train trimestrielle 45 km	3,2
Lait concentré ou en poudre	3,2
Carte train scolaire annuel 20km	3,2
Packs (telecom)	3,1
Vol-au-vent	3,1
Billet 90 km week-end (train)	3,1
Autres préparations à base de poissons ou de fruits de mer	3,1
Plats préparés	3,0
Assurance responsabilité civile familiale	3,0
Crèche	3,0
Collecte des déchets ménagers	2,9
Plat du jour chinois	2,9
Vin : blanc (café)	2,9
Vaccination contre la rage	2,9
Aliments pour nourissons	2,8
Montre bracelet	2,8
Autre bières à base d'alcool	2,8
Batterie de voiture	2,8
Sac à dos	2,8
Disque Blu-ray	2,8
Alstroemeria	2,8
Spaghetti (repas)	2,8
Location d'outils de jardinage	2,7
Billet 20 km (train)	2,7
Cornet de frites	2,6
Carte de voeux	2,6
Pizza	2,6
Chambre d'hôtel	2,6
Chambre à un lit-bénéficiaire ordinaire	2,6
Collier	2,6
Carte train mensuelle 20 km	2,6
Fruits en conserve	2,6
Steak tartare	2,5
Location de garage	2,5
Steak au poivre	2,5
Abonnement de dépannage	2,5
Solarium : abonnement 10 séances	2,5
Assurance incendie	2,4

Dénomination	Inflation en %
Abonnement télédistribution (+télévision digitale)	2,4
Vidange d'huile	2,4
Bottines	2,4
Selle	2,4
Nettoyage à sec d'un costume	2,3
Autres produits alimentaires, n.d.a.	2,3
Lampe à barre halogène	2,3
Charges immeubles collectifs	2,3
Sauces et épices	2,3
Boisson rafraîchissante (automat)	2,3
Jus	2,3
Annonce publicitaire	2,3
Essuie-glace	2,3
Limonade au cola	2,3
Bière spéciale	2,2
Snack de viande	2,2
Tissu pour tentures	2,2
Canapé en cuir	2,2
Implantation d'une puce électronique	2,2
Abonnement scolaire annuel (autobus)	2,1
Accueil de jour	2,1
Four à vapeur	2,1
Eau minérale	2,1
Loyers sociaux	2,1
Mise en plis	2,1
Maisons de repos	2,1
Menu du jour	2,1
Réparation de vélos	2,1
Ressemelage de chaussures	2,1
Plat de cuisson résistant au feu	2,1
Sucre	2,1
Services bancaires	2,1
Rasoir électrique	2,1
Maisons de repos et de soins	2,0
Café express	2,0
Vélo de dame	2,0
Poupée (type Barbie)	2,0
Sauna	2,0
Morceau de baguette garni	2,0
Tapis-plain	2,0
Lit (2 personnes)	2,0
Couteau à steak	2,0
Charbon	2,0
Go Pass	2,0
Margarine et autres graisses végétales	2,0
Eaux minérales	1,9
Coupe de cheveux (pour femmes)	1,9
Permanente	1,9
Sole ou truite meunière	1,9
Cinéma	1,9

Dénomination	Inflation en %
Logiciel	1,9
Trousse de toilette	1,9
Bande dessinée	1,9
Collant	1,9
Cacao	1,9
Café	1,8
Imprimer photos numériques (internet)	1,8
Pompes funèbres	1,8
Oeufs	1,8
Tarif horaire d'un garagiste	1,8
Poubelle de ménage	1,8
Drap-housse	1,8
Plaque à induction	1,8
Sel et herbes de cuisine	1,8
Bière pils	1,7
Dressoir/Buffet	1,7
Entretien installation chauffage central	1,7
Molières à lacets, en cuir	1,7
Spathiphyllum	1,7
Casque vélo	1,7
Coupe de cheveux (pour hommes)	1,7
Carwash	1,7
Escabeau	1,7
Carte d'identité	1,7
Housse de couette et taies	1,7
Gerberas	1,7
Vins fortifiés	1,7
Livres	1,7
Lampadaires	1,6
Coloration	1,6
T-shirt (pour hommes)	1,6
Coût de l'internat	1,6
Verre à eau	1,6
Roses	1,6
Abonnement mensuel (autobus)	1,5
Location véhicule utilitaire	1,5
Autres préparations de viande	1,5
Voitures neuves (TMC inclus)	1,5
Crémation	1,5
Portefeuille	1,5
Préparations et conserves de légumes	1,5
Sécateur	1,4
Billet 45 km (train)	1,4
Tarif horaire d'un plombier	1,4
Poêle	1,4
Communications par GSM	1,4
Vélo pour enfant	1,4
Chaussure de détente	1,4
Tasse et soucoupe	1,4
Mouchoir en coton	1,4

Dénomination	Inflation en %
Vélo électrique	1,4
Fil à coudre	1,4
Remplacement plaques de freins	1,4
Services de déménagement	1,3
Chocolat	1,3
Chambre à deux lits	1,3
Autres huiles comestibles	1,3
Assiette plate,porcelaine	1,3
Déjeuner à l'école	1,3
Rail Pass	1,3
Arrosoir	1,3
Meubles TV/média	1,3
Robot ménager	1,3
Produits de confiserie	1,3
Canapé en tissu	1,3
Abonnement télévision digitale (bouquet théma- tique)	1,3
Tarif horaire d'un peintre	1,3
Verres de lunettes toriques	1,2
Pommes de terre	1,2
Table de salle à manger	1,2
Autres produits de boulangerie et pâtisserie	1,2
Taxi	1,2
Tournevis	1,2
Petite auto (jouet)	1,2
Ballerine (pour femmes)	1,2
Tarif horaire réparation d'installation chauffage	1,2
Périodiques	1,2
Verres de lunettes sphériques	1,2
Attractions d'un jour (parc)	1,2
Préservatifs	1,2
Menuisier : placement parquet	1,1
Réparation de vêtements	1,1
Tarif horaire pour le nettoyage	1,1
Candybar (automat)	1,1
Slip (pour hommes)	1,1
Laine à tricoter	1,1
Valise de cabine	1,1
Pâte à modeler	1,1
Fromages et fromage blanc	1,1
Tissu pour rideaux	1,1
Parkings	1,1
Blanchissage d'une chemise	1,0
Scooter	1,0
Limonades	1,0
Chips	1,0
Peinture email	1,0
Chemisier	1,0
Azalée	1,0
GPS	1,0
Farines et autres céréales	1,0

Dénomination	Inflation en %
Lubrifiants	1,0
Annonce nécrologique	0,9
Légumes surgelés	0,9
Restauration collective personnes du troisième âge	0,9
Pains et petits pains	0,9
Loyers non sociaux	0,9
Peinture acrylique (4-10l)	0,9
Viande de boeuf et de veau	0,9
Fauteuil relax	0,9
Commode	0,9
Frais notariaux prêt hypothécaire	0,9
Thé	0,9
Pantalon de ville (pour hommes)	0,9
Tarif horaire entretien jardin	0,9
Ecole de conduite	0,9
Table de chevet	0,9
Escarpins en cuir	0,8
Jouet "Dinette"	0,8
Pizzas et quiches	0,8
Raquette de tennis	0,8
Jupe (8 à 12 ans)	0,8
Couette synthétique	0,8
Remplacement d'une pile de montre	0,8
Jeu vidéo pour console	0,7
Chemise	0,7
Frais comptable déclaration fiscale	0,7
Spiritueux et liqueurs	0,7
Pantalon en jean (pour hommes)	0,7
Vétérinaire : ovariectomie chatte	0,7
Valise	0,7
Pâtes alimentaires	0,7
Terreau pour plantes (10-20l)	0,6
Ramonage	0,6
Matelas à ressorts ensach	0,6
Boîte jeu de fantaisie	0,6
Eau (assainissement)	0,6
Volaille domestique	0,6
T-shirt (enfant)	0,6
Soutien-gorge (push-up)	0,6
Planche à repasser	0,6
Match de football : première division	0,5
Chaise pour bébé	0,5
Chaise pour salle à manger	0,5
Radiateur électrique	0,5
Yaourt	0,5
Chaussures de sport	0,5
Bottes en cuir	0,5
Autres produits alimentaires à base de céréales	0,5
Siège d'enfant	0,5
Tente	0,5

Dénomination	Inflation en %
Appareil auditif	0,5
Essue éponge	0,4
Lit boxspring	0,4
Riz	0,4
Pantalon en jean (pour femmes)	0,4
Eclairage pour vélo	0,4
Chaussettes (Garçons, 28-33)	0,4
Soutien-gorge	0,4
Armoire	0,4
Hamburger (fast-food)	0,4
Engrais liquide	0,4
Céréales pour le déjeuner	0,4
Permis de conduire	0,4
Pneu de vélo	0,4
Vêtements de sport (pour enfants)	0,4
Sirop, miel et confiture	0,3
Tarif horaire d'un électricien	0,3
Viande d'agneau et de chèvre	0,3
Pansements adhésifs	0,3
Vernis	0,3
Sol stratifié	0,3
Viandes séchées, salées ou fumées	0,3
Week-end dans les Ardennes	0,3
Papier peint intissé	0,3
Match de football : première provinciale	0,2
Maillot de bain	0,2
Miroir	0,2
Chaussures de jogging	0,2
Abonnement fitness	0,2
Frais délivrance d'un passeport	0,1
Médecine formation complémentaire : visite à domicile	0,1
Pantalon en jean (pour enfants)	0,1
Partie de bowling	0,1
Armoire à chaussures	0,1
Dictionnaire F-N et N-F	0,1
Maillot de bain	0,0
Chaussures de tennis	0,0
Slip (pour femmes)	0,0
Service baby-sitting	0,0
Médecine formation complémentaire consultation au cabinet	0,0
Spécialiste : consultation au cabinet	0,0
Biologie clinique	0,0
Imagerie médicale	0,0
Séance individuelle kinésithérapie	0,0
Contrôle technique	0,0
Carte à voyages multiples (autobus)	0,0
Port d'une lettre	0,0
Table de ping-pong	0,0
Université minerval et droits d'inscription examen	0,0

Dénomination	Inflation en %
Ecole supérieure minerval et droits d'inscription examen	0,0
Plaque d'immatriculation	0,0
Survêtement de sport	0,0
Friteuse électrique	0,0
Sommier à lattes	0,0
Silicone	-0,1
Lentilles souples jetables	-0,1
Autres produits laitiers	-0,1
Papier en fibre de verre	-0,1
Grenouillère	-0,1
Oignons de tulipes	-0,2
Puzzle	-0,2
Robinet mélangeur	-0,2
Kalanchoe	-0,2
Glaces et sorbets	-0,2
Frais Inscription mouvement de jeunesse	-0,3
Pantalon (pour enfants)	-0,3
Coût d'un état des lieux	-0,3
Four à micro-ondes	-0,3
Bière pils	-0,3
Perceuse électrique	-0,4
Lave-linge	-0,4
Boissons alcoolisées gazeuses	-0,4
Chaise de bureau	-0,4
Abonnement internet	-0,4
Assurance responsabilité civile automobile	-0,5
Appareil téléphone portable	-0,5
Lampe de bureau	-0,5
Huile d'olive	-0,6
Chaussures de trekking	-0,6
Appareil photo digital	-0,6
Blazer (pour hommes)	-0,6
Parc pour bébé	-0,7
Toilette publique	-0,7
Casserole en acier inoxydable	-0,7
Serviette de toilette	-0,7
Body	-0,7
Tondeuse à gazon électrique	-0,8
Vélo d'appartement	-0,8
Stores	-0,8
Table de jardin en bois	-1,0
Jeu de construction	-1,0
Fruits séchés	-1,0
Réfrigérateur combiné	-1,0
Chaussettes (pour hommes)	-1,0
Aspirateur traîneau	-1,1
Abonnement au théâtre	-1,1
Citytrips	-1,1
Vin issu de raisins	-1,2
Veste en cuir (pour femmes)	-1,2

Dénomination	Inflation en %
Chrysanthèmes	-1,3
Surgélateur vertical	-1,3
Tensiomètre électronique	-1,4
Ballon de football	-1,4
Bois et autres combustibles solides	-1,4
Sweater (pour enfants)	-1,4
Câble HDMI	-1,4
Mètre roulant	-1,5
Brosse à dents (électrique)	-1,5
DVD-RW vierge	-1,7
Lave-vaisselle	-1,7
Balles de tennis	-1,8
Percolateur	-1,9
Appareil photo reflex	-1,9
Répéteur wifi	-1,9
Fer à repasser avec générateur de vapeur	-2,5
Réfrigérateur : bas (+/-120l)	-2,5
Tapis de bain	-2,6
Carte mémoire	-2,6
Sèche-linge	-2,8
Thermomètre médical	-3,1
Ticket d'avion	-3,5
Smartphone - GSM	-3,8
Home cinema	-4,0
Téléviseur couleur	-4,1
Consultation dentaire	-4,2
Tablet	-4,4
Jeu de société : Monopoly	-4,5
Imprimante multifonction	-4,5
Légumes frais hormis pommes de terre	-5,2
Lait demi-écrémé frais	-6,0
Micro-ondes multifonction	-6,2
Autres viandes	-6,9
Concerts pop	-9,3
Lait entier frais	-9,6
Fruits frais	-10,7
Lecteur Blu-ray	-10,9
Parc à conteneurs	-11,0
Fruits de mer frais ou réfrigérés	-14,7

Source : Calculs propres SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium.

Annexe 2 : Inflation au deuxième trimestre 2017 à taux de taxation actuels et constants en Belgique et dans les principaux pays voisins

(Taux de variation à un an d'écart (%))

	Belgique		Moyenne des pays voisins		Allemagne		France		Pays-Bas	
	À taux de taxation actuels	À Taux de taxation constants	À taux de taxation actuels	À Taux de taxation constants	À taux de taxation actuels	À Taux de taxation constants	À taux de taxation actuels	À Taux de taxation constants	À taux de taxation actuels	À Taux de taxation constants
Energie	9,3	7,8	3,3	2,7	2,3	2,3	5,3	3,7	2,5	1,7
Produits alimentaires transformés	1,9	1,1	1,8	1,8	2,9	2,9	0,7	0,5	1,3	1,6
Produits alimentaires non transformés	-1,4	-1,4	1,2	1,2	0,8	0,8	1,2	1,2	3,3	3,3
Services	1,9	1,9	1,2	1,2	1,5	1,5	0,9	0,8	1,3	1,3
Biens industriels non-énergétiques	0,8	0,8	0,6	0,6	1,3	1,3	0,0	0,0	-0,4	-0,5
Inflation sous-jacente	1,6	1,4	1,1	1,1	1,6	1,6	0,6	0,5	0,7	0,8
IPCH	2,0	1,8	1,3	1,3	1,6	1,6	1,0	0,9	1,0	1,0

Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium.

Annexe 3 : Contribution à l'inflation de l'indice composite du coût total d'une voiture en Belgique

(en points de pourcentage)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Automobiles	0,2	0,1	0,2	-0,1	0,1	0,3	0,4	1,1	0,5
Pièces de rechange	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2
Carburants	-5,0	5,0	5,5	2,2	-1,6	-1,2	-4,1	-1,6	3,2
Entretien	0,7	0,7	0,8	0,5	0,7	0,8	0,5	0,3	0,5
Autres services	0,0	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0
Assurance	-0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
Indice composite	-4,1	6,0	6,7	2,8	-0,6	0,1	-3,1	-0,1	4,4

Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium.

Annexe 4 : Inflation cumulée de l'indice composite du coût total d'une voiture et de ses composantes en Belgique et dans ses principaux pays voisins (2008-juin 2017)

(en %)

	Belgique	France	Allemagne	Pays-Bas
Automobiles	9,8	8,4	4,3	13,6
Pièces de rechange	2,6	-6,4	12,7	21,5
Carburants	-2,5	-3,5	-7,0	1,9
Entretien	32,6	24,5	25,5	21,9
Autres services	16,7	16,5	8,6	14,2
Assurance	3,6	16,7	14,6	35,8
Indice composite	10,7	10,0	5,3	11,9

Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium.